Nantes Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

RÉUNION DU CONSEIL DU 6 FEVRIER 2009

PROCES-VERBAL

Désignation du secrétaire de séance 3

Compte rendu des délégations 3

Approbation du procès verbal du 12 décembre 2008 3

1 - Programme pluriannuel d'aménagement et de mise en sécurité du réseau tramway 2006-2008 – Programme complémentaire – Augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération – Avenant n°1 au marché de mandat conclu avec la SEMITAN 3

2 - Règlement intérieur des transports scolaires – Modifications 4

3 - Transformation de Nantes aménagement en société publique locale d'aménagement (S.P.L.A.) - Modification de l'actionnariat - Mouvement d'actions – Approbation 6

4 - BOUGUENAIS - Modification du Plan Local d'Urbanisme – Approbation 8

5 - Délégation à Nantes Métropole de la compétence d'attribution des aides de l'Etat en faveur du logement privé – Avenant à la convention 2008 avec l'Agence Nationale de l'Habitat – Approbation. 11

6 - Prêt à taux zéro Nantes Métropole - Prolongation de la durée du dispositif - Avenants aux conventions conclues avec les banques partenaires 12

7 - Voirie – Tarification des prestations à l'usager - Occupation du domaine public communautaire - Compléments tarifs 2009 14

8 - Modification du tableau des effectifs et divers 15

9 - Participation de l'employeur aux garanties de protection sociale des agents 19

10 - Attribution de subventions aux tiers 22

11 - Débat d'orientation budgétaire 2009 27

Vote électronique 49

Compte-rendu des délégations 51

Point 1 à 5 (10h28 à 10h43)

Présents : 97

M. AFFILE Bertrand, M. AUGIER André, M. AUNETTE Bernard, M. AYRAULT Jean-Marc, M. BAINVEL Julien, M. BARAU Patrick, M. BLINEAU Benoît, Mme BOCHER Rachel, M. BODINIER Christian, M. BOLO Pascal, M. BOLZER Bernard, M. BONTEMPS Gilles, M. BOUE Maurice, Mme BOUFFENIE Delphine, M. BRISSET Christian, M. BUQUEN Eric, M. CESTOR Octave, M. CHESNEAU Bernard, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, M. CLERGEAU Christophe, Mme CLERGEAU Marie-Françoise, M. COUTURIER Christian, Mme COYAC Gisèle, Mme DANIEL Karine, M. DANTEC Ronan, M. DEJOIE Laurent, Mme DEMANGEAU Valérie, Mme ESNEE Catherine, M. EVEN Pierre, M. FOUGERAT Jean-Pierre, M. GACHET Emmanuel, M. GALLIOT Gilbert, M. GARCON Pierre, Mme GARNIER Laurence, M. GARNIER Nicolas, M. GARREAU Jacques, M. GAUTIER Charles, Mme GEMIEUX Béatrice, Mme GERARD Véronique, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, Mme GRESSUS Michèle, M. GUILLET Claude, Mme HAKEM Abbassia, Mme HEBRARD Claire, M. HIERNARD Hugues, M. JOSSIC Jean-Louis, Mme JOZAN Sophie, M. JUNIQUE Stéphane, M. LANNUZEL Raymond, M. LE BRUN Pierre-Yves, M. LE DRENN Jean-Luc, Mme LE POMELLEC Marie-Laure, M. LEBRETON Hervé, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEGENDRE Jean-Pierre, M. LEMASLE Jean-Pierre, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel Joseph, M. MAGNEN Jean-Philippe, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARTINEAU David, Mme MERAND Isabelle, Mme MEYER Christine, M. MONTAGNON Christian, M. MOREAU Jean-Jacques, Mme NAEL Myriam, M. NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, M. OLIVE Gérard, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PIAU Catherine, M. PLANTIVE Liliane, M. PLAZE Michel, M. PRAS Pascal, Mme RABILLE FRONTERO Marie-Christine, M. RAIMBOURG Dominique, M. REBOUH Ali, M. RETIERE Gilles, M. RETIERE Jean-François, M. RICA Michel, Mme RICHEUX-DONOT Mireille, M. RIMBERT Patrick, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme ROLLAND Johanna, M. ROLLAND Yann, M. ROUSSEL Fabrice, M. SEILLIER Philippe, M. SIMONET Loïc, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, M. VINCE Yann, M. VOUZELLAUD François, M. VRAIN Bertrand

Absents et représentés : 11

M. AUMON Yves (pouvoir à Mme MERAND Isabelle), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à Mme CHIRON Pascale), M. BOCHER Jean-Yves (pouvoir à M. BLINEAU Benoît), Mme FEVRIER Florence (pouvoir à M. DANTEC Ronan), M. GUERRIAU Joël (pouvoir à M. RIOUX Philippe), Mme GUIST'HAU Elisabeth (pouvoir à Mme ESNEE Catherine), M. HAGIMONT Jean-Marc (pouvoir à M. ROUSSEL Fabrice), Mme LE STER Michèle (pouvoir à M. DEJOIE Laurent), Mme MEUNIER Michelle (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), Mme TOUCHEFEU Catherine (pouvoir à Mme PIAU Catherine), M. TREGUIER Pierre (pouvoir à M. GALLIOT Gilbert)

Absents : 5

M. COTREL Patrick, M. DE RUGY François, M. GUIN Yannick, M. MAZZORANA-KREMER Alexandre, Mme MEREL Dominique

Point 6 à 8 (10h44 à 10h54)
Présents : 98, Absents et représentés : 11, Absents : 4
Arrivée : M. DE RUGY François

Point 9 (10h55 à 11h09)
Présents : 98, Absents et représentés : 10, Absents : 5
Départ : Mme GRESSUS Michèle
Arrivée : Mme LE STER Michèle (annule pouvoir à M. DEJOIE Laurent)

Point 10 à 11 (11h10 à 13h00)
Présents : 99, Absents et représentés : 10, Absents : 4
Arrivée : Mme GRESSUS Michèle

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 10h28, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Ayrault, Député-Maire de Nantes.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Pierre LEMASLE est désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Le compte-rendu des délégations est présenté en annexe 1 à la page 51 du présent document.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 12 DECEMBRE 2008

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

* * *

M. J.F. Retière présente les dossiers suivants :

DIRECTION GENERALE DES DEPLACEMENTS

01 - PROGRAMME PLURIANNUEL D'AMENAGEMENT ET DE MISE EN SECURITE DU RESEAU TRAMWAY 2006 - 2008 - PROGRAMME COMPLEMENTAIRE - AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE DE L'OPERATION - AVENANT N°1 AU MARCHE DE MANDAT CONCLU AVEC LA SEMITAN

Par délibération en date du 17 juin 2005, le Conseil de la communauté urbaine de Nantes approuvait l'enveloppe et le programme pluriannuel d'investissements transports pour les exercices 2006 à 2008, travaux d'aménagement, de maintenance et de mise en sécurité du réseau tramway pour un montant prévisionnel de 8 361 204 € HT soit 10 000 000 € TTC.

La mise en œuvre de ce programme a été confiée à la SEMITAN par marché de mandat, notifié le 25 avril 2006, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

L'enveloppe pour la réalisation du programme de ce mandat s'établissait à 10 000 000 € TTC dont 612 423,19 € TTC pour la rémunération du mandataire.

Il convient aujourd'hui de modifier le programme d'investissement et d'augmenter l'enveloppe financière prévisionnelle correspondante de l'opération.

La modification a pour objet d'inclure une prestation complémentaire dans le programme pluriannuel d'investissements, pour un montant estimé de 392 406 € HT soit 469 318 € TTC.

Elle consiste en la réalisation de travaux relatifs à la réfection de la plate-forme tramway (3ème ligne) suite à des désordres divers, rue du Poitou à Nantes. Ces désordres observés sont de trois natures à savoir la fissuration des enrobés au droit des joints de dalles flottantes, la déstabilisation des pavés de rive et la détérioration du revêtement.

Il est à noter qu'une recette de 398 568,34 € est attendue dans le cadre d'un contentieux engagé auprès de l'entreprise ayant réalisé les travaux tramway de la rue du Poitou et ce, sur le mandat ligne 3 nord phase 1.

Le montant du programme d'investissements relatif aux travaux est porté de 7 849 144,49 € HT soit 9 387 576,81 € TTC à 8 241 551 € HT soit 9 856 895 € TTC, soit + 4,69 % d'augmentation.

En conséquence de la modification du programme d'investissements relatif aux travaux, la rémunération du mandataire sera portée de 512 059,52 € HT soit 612 423,19 € TTC à 526 291,81 € HT soit 629 445 € TTC, ce qui représente une augmentation de 2,78%.

Il vous est donc proposé d'augmenter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 486 340 € TTC, portant le montant de 10 000 000 € TTC à 10 486 340 € TTC, soit + 4,86 % d'augmentation.

Par ailleurs, la réalisation des travaux pour la rue du Poitou devrait avoir lieu au cours de l'été 2009. En outre, il sera effectué à cette même période les travaux de stabilisation de voie ferrée sur la ligne 1 entre Gare Maritime et Chantiers Navals qui n'avaient pu être réalisés l'été dernier.

Ainsi, il vous est demandé de valider l'avenant n°1 pour le marché de mandat n°2006-2320 avec la SEMITAN pour un montant de 14 232,29€ HT soit 17 021,81€ TTC correspondant à 2,78% d'augmentation modifiant l'enveloppe financière prévisionnelle et prolongeant la durée d'exécution du mandat pour ce programme jusqu'au 31 décembre 2009.

Les crédits nécessaires figurent au budget, article 238.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération "travaux d'aménagement de maintenance et de mise en sécurité du réseau tramway 2006 - 2008", de 486 340 € TTC, portant à 8 767 842,81 € HT soit 10 486 340 € TTC (rémunération du mandataire incluse)

2. Approuve l'avenant n°1 au marché de mandat n°2006-2320 conclu avec la SEMITAN d'une part pour l'augmentation du montant des travaux de 392 406,51€ HT soit 469 318,19€ TTC qui conduit à une hausse de la rémunération du mandataire pour un montant de 14 232,29€ HT soit 17 021,81€ TTC et d'autre part, qui prolonge la durée d'exécution pour l'opération jusqu'au 31 décembre 2009

3. Autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions et à accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

DIRECTION DES TRANSPORTS COLLECTIFS ET DU STATIONNEMENT

02 - REGLEMENT INTERIEUR DES TRANSPORTS SCOLAIRES - MODIFICATIONS

Par délibération en date du 7 février 2003, le Conseil Communautaire de Nantes Métropole entérinait la mise en place d'un Règlement Intérieur des Transports Scolaires afin d'informer les élèves et leurs parents des règles élémentaires de respect et de discipline essentielles à l'utilisation des transports scolaires.

Ce règlement figurant en annexe a été élaboré en partenariat avec l'ensemble des communes de l'agglomération ayant du transport scolaire sur leur territoire. Ce règlement fixe ainsi les droits et les devoirs de chacun afin de garantir le bon déroulement du service et la sécurité de tous à l'intérieur des véhicules.

Il est distribué aux familles dès la demande d'inscription qui n'est validée qu'à l'acceptation dudit règlement et s'impose à l'ensemble des utilisateurs du transport scolaire.

DESCRIPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES TRANSPORTS SCOLAIRES ET DES MODIFICATIONS APPORTEES

Le Règlement Intérieur est composé de 8 articles :

- **un article 1** qui précise les conditions et les modalités de l'inscription aux transports scolaires, l'inscription aux transports scolaires étant obligatoire pour les élèves de l'agglomération nantaise,

- **un article 2** qui décrit les caractéristiques du titre de transport :
  . la nécessité pour l'utilisateur de se munir d'un titre de transport valable et complet (abonnement TAN + planning de transport),
  . les règles de présentation dans le véhicule des titres de transport,
  . les modalités de contrôle des titres par les agents assermentés de la SEMITAN,
  . et enfin, les conditions d'utilisation des transports scolaires de l'agglomération par des correspondants étrangers,

- **un article 3** qui définit ce que sont les circuits et les arrêts et qui précise notamment les modalités de prise en charge des enfants aux arrêts,

- **un article 4** qui fixe les obligations de l'élève, de la famille ou de son représentant légal en matière de respect et de discipline, et énumère les sanctions auxquelles s'expose l'enfant en cas d'indiscipline, de détérioration ou de manquement aux règles,

- **un article 5** qui détermine les responsabilités des parents d'élève,

- **un article 6** qui concerne les renseignements et les horaires,

- **des articles 7 et 8** qui exposent les consignes à observer en cas d'évacuation du car suite à un accident ou à un problème grave lié à la sécurité ou en cas d'intempéries,

Le Règlement Intérieur fait régulièrement l'objet de modifications d'ordre mineures systématiquement proposées et travaillées avec les communes de l'agglomération ayant du transport scolaire.

Les modifications qu'il est proposé aujourd'hui d'apporter au Règlement Intérieur touchent aux principes fondamentaux du transport scolaire :

Prise en charge des enfants de moins de trois ans :

Pour des questions de sécurité (accès à l'autocar, absence de ceintures de sécurité dans beaucoup d'autocars et mélange des plus petits avec des enfants plus âgés), il est proposé d'ajouter à l'article 1. 1 la mention suivante : **un enfant de moins de trois ans ne peut être inscrit aux transports scolaires que s'il atteint l'âge de 3 ans avant le 31 décembre suivant la date de la rentrée scolaire**.

Assouplissement de la carte scolaire :

La prise en compte de cet assouplissement par les transports scolaires serait difficile techniquement et économiquement (multiplication des lieux de résidence / Destinations, problèmes de matériel, de moyens humains, coût pour la collectivité...). C'est pourquoi il est proposé de modifier l'article 1. 1 de la façon suivante : **l'enfant doit résider dans l'une des communes membres de Nantes Métropole et être inscrit dans un établissement scolaire situé sur le territoire de sa commune de résidence ou bien le plus proche de celui-ci, tout autre choix fait par les familles relève de souhaits personnels et implique qu'elles assurent elles-mêmes le transport de leurs enfants (par leur propre moyens ou par l'offre de transports collectifs existante).**

Transport des correspondants étrangers :

Il est proposé d'ajouter dans l'article 2. 6 la mention suivante : **cette règle est valable si les correspondants étrangers font l'objet d'un échange scolaire ou s'ils sont hors cadre d'échange scolaire mais à condition qu'ils assistent au cours des élèves d'accueil**

Accompagnement des élèves à la descente de l'autocar :

Pour des questions de sécurité, il est proposé d'étendre le principe de l'accompagnement à la descente de l'autocar à l'ensemble des élèves de primaire (aujourd'hui limité aux élèves de maternelle) tout en permettant aux familles d'autoriser leur enfant dès l'inscription à rentrer seul chez lui.
L'article 3, 3ème alinéa pourrait être modifié de la façon suivante : **Pour la prise en charge des élèves des écoles primaires, la présence d'une personne habilitée, âgée de plus de 10 ans et dont l'identité aura été au préalable communiquée à la mairie, est indispensable à la descente du car au retour de l'école à moins que les parents n'aient autorisé l'enfant dès l'inscription à rentrer seul à son domicile.**

Un règlement complet intégrant ces modifications est joint au présent projet de délibération.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve les modifications apportées au Règlement Intérieur des Transports Scolaires, qui seront applicables à compter du 23 février 2009

2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du la présente délibération.

M. G. Retière présente les dossiers suivants :

MISSION AUDITS GENERAUX ET TRANSVERSAUX

03 - TRANSFORMATION DE NANTES AMENAGEMENT EN SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT (S.P.L.A.) - MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT - MOUVEMENT D'ACTIONS - APPROBATION

Par délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2008, le principe de la transformation des sociétés d'économie mixte Nantes Aménagement et SAMOA en Société publique locale d'aménagement (SPLA) a été approuvé.
Conformément aux dispositions du Code de commerce, les assemblées générales respectives des deux sociétés se sont tenues les 18 et 19 décembre dernier afin d'approuver les modalités de cette transformation sociale.
S'agissant de Nantes Aménagement, appelée à devenir Nantes Métropole Aménagement après sa transformation, les collectivités et établissements publics intéressés pour y prendre part délibèrent actuellement à l'effet d'approuver les modalités de cette modification actionnariale, en conformité avec les dispositions de l'article L 327-1 du code de l'urbanisme ayant institué les SPLA.

A l'issue de la phase de cession d'actions, l'actionnariat de Nantes Aménagement (fonction du poids de la population de chaque commune par rapport à l'agglomération) s'établira comme suit :

ACTIONNAIRES	% du capital	Nombre d'actions
Nantes Métropole	55,14%	29 773
Nantes	24,38%	13 165
Bouaye	0,48%	257
Bouguenais	1,42%	766
Brains	0,22%	118
Carquefou	1,48%	799
Couëron	1,60%	864
Indre	0,32%	172
La Chapelle sur Erdre	1,39%	752
La Montagne	0,52%	279
Le Pellerin *	0,36%	192
Les Sorinières	0,63%	339
Orvault	2,08%	1 121
Rezé	3,23%	1 743
Saint Aignan de Grand Lieu	0,30%	163
Saint Herblain	3,80%	2 051
Saint Jean de Boiseau	0,40%	216
Sainte Luce sur Loire	1,06%	575
Sautron	0,59%	318
Thouaré sur Loire *	0,62%	337
Total	**100%**	**54 000**

** Sous réserve d'approbation de leurs conseils municipaux respectifs fin février 2009.*

S'agissant de Nantes Métropole, cette répartition implique de souscrire 11 413 actions complémentaires au prix unitaire de 45,31 €, soit un montant de 517 123,03 €. La participation de Nantes Métropole passe ainsi de 34% à 55,14 % du capital de la société. Les crédits nécessaires à l'acquisition des actions sont inscrits à l'article 261 du budget principal.
Il est rappelé que l'acquisition des actions concernées est soumise aux dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration sera composé de 18 membres : 10 membres désignés par Nantes Métropole, actionnaire majoritaire et 8 membres désignés par l'assemblée spéciale des actionnaires où chaque commune est représentée par un représentant. Chaque nouvel actionnaire étant ainsi représenté au Conseil d'Administration de manière directe (administrateur) ou indirecte (représentant de l'assemblée spéciale des actionnaires, censeur).
En outre, chaque actionnaire est représenté aux Assemblées Générales par un délégué.

Il convient de désigner les représentants de Nantes Métropole au Conseil d'administration et à l'assemblée générale :
* Administrateurs : 10 représentants
* Censeurs : 3 représentants
* Représentant à l'assemblée générale : 1 représentant

Les représentants désignés pourront être amenés à exercer toute fonction dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de Nantes Aménagement (Présidence, Vice Présidence, membre titulaire ou suppléant des commissions d'appels d'offres ou autres commissions, etc.). Enfin, chaque représentant pourra percevoir des indemnités dans la limite de 230 € par réunion du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale.
Parallèlement, il convient de donner quitus de leur gestion pour les administrateurs cessant leur fonction.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve la répartition du capital de la société Nantes Aménagement selon le tableau ci-dessus à l'issue de sa transformation en société publique locale d'aménagement, dans les conditions exposées précédemment ;

2. Décide d'acquérir 11 413 actions complémentaires au prix unitaire de 45,31 € pour un montant total de 517 123,03 €, portant la participation de Nantes Métropole à 55,14% du capital de la société ; l'acquisition des actions concernées est soumise aux dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts ;

3. Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la désignation des nouveaux représentants de Nantes Métropole au sein des instances collégiales de Nantes Aménagement ;

4. Désigne les administrateurs de Nantes Métropole au sein de Nantes Aménagement :
- Alexandre MAZZORANA-KREMER
- Claude GUILLET
- Jean-Pierre FOUGERAT
- Gilbert GALLIOT
- Patrick RIMBERT
- Pascale CHIRON
- Gilles RETIERE
- Charles GAUTIER
- Pascal PRAS
- Marie-Cécile GESSANT

5. Désigne les censeurs de Nantes Métropole au sein de Nantes Aménagement :
- Michel Joseph LUCAS
- Yann ROLLAND
- Christian BRISSET

6. Désigne le représentant de Nantes Métropole à l'assemblée générale :
- Alexandre MAZZORANA-KREMER

7. Autorise les nouveaux représentants désignés à accepter toutes fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de Nantes Aménagement (Présidence, Vice Présidence, membre titulaire ou suppléant des commissions d'appels d'offres ou autres commissions, etc) ;

8. Autorise les nouveaux administrateurs désignés au sein de Nantes Aménagement à percevoir des indemnités dans la limite de 230 €, par réunion du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale ;

9. Donne quitus de leur gestion aux représentants administrateurs de Nantes Métropole cessant leur fonction au sein de Nantes Aménagement ;

10. Autorise Monsieur le Président ou le Vice Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et notamment à signer les bons de souscription et de cession d'actions liés à la modification de la composition du capital social de Nantes Aménagement.

DIRECTION DEVELOPPEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

04 - BOUGUENAIS - MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION

La présente modification du PLU de Bouguenais permet d'adapter le PLU approuvé en octobre 2007 aux problématiques locales et aux évolutions du territoire, et de réaliser quelques adaptations mineures.
La modification porte sur le règlement, les orientations d'aménagement, les documents graphiques ainsi que les pièces annexes.

L'enjeu principal de la modification du PLU est lié à l'avancement du projet de ZAC Moulin Cassé/Croix Rouge dont la création a été approuvée en octobre 2007. La concertation publique

engagée sur ce secteur et les études du site ont permis de déterminer précisément son organisation future.

Ainsi, les deux périmètres de gel créés lors de la révision du PLU rue des Canuts et Rue de l'Aviation ont pu être revus : le périmètre de gel de la rue des Canuts est supprimé, du fait de l'abandon de la desserte via ce secteur. Celui de la rue de l'Aviation est réduit dans sa partie Est. Parallèlement, l'orientation d'aménagement de Croix Rouge est précisée (bande verte de 50 m dont 40 m d'espaces boisés classés -EBC- à créer) et les documents graphiques ajustés (ajout de l'EBC). La partie nord de la ZAC Moulin Cassé a donné lieu à quelques ajustements : l'orientation d'aménagement impose désormais une bande de 30 mètres entre l'habitat et les activités futures.

Le second enjeu de cette modification porte sur la transformation d'une zone NX en zone Ap, dans le secteur du Bel Endroit. L'origine de ce classement NX était liée à l'incertitude du devenir de ce secteur situé au sein du périmètre de la forêt urbaine. La réflexion sur la forêt ayant été précisée depuis, il a été décidé de conforter la vocation agricole du Bel Endroit, pour permettre la reprise du siège d'exploitation existant. Toutefois les caractéristiques paysagères du site impliquent une interdiction d'y construire de nouveaux sièges d'exploitation agricole, d'où le classement en Ap (paysage). Cette modification permet d'augmenter la zone agricole de Bouguenais d'environ 50 ha.

En outre, dans le but de favoriser une urbanisation cohérente de nouveaux secteurs destinés à recevoir des opérations d'ensemble pour la construction neuve en matière d'habitat, les orientations d'aménagement sont complétées. Par ailleurs, des emplacements réservés prévus pour des palettes de retournement sont supprimés suite à une réévaluation des besoins effectifs.

Enfin, au cours de l'instruction des autorisations de construire, certaines formulations du règlement se sont révélées peu adaptées, n'assurant pas une implantation cohérente des constructions selon la forme urbaine souhaitée. Aussi, des adaptations mineures du règlement sont proposées aux articles 7 et 10 réglementant l'implantation et la hauteur en bande constructible secondaire, aux articles 11 pour les clôtures, aux articles 12 des zones UB et 1AUb pour ajuster les règles de stationnement des zones péri-centrales et pavillonnaires.

L'enquête publique, qui s'est déroulée du 30 septembre au 30 octobre 2008, a fait l'objet de 12 observations. Le commissaire enquêteur a émis, dans ses conclusions en date du 1er décembre 2008, un avis favorable.

Les remarques portées à l'enquête concernent les points suivants :

- Secteur du Moulin Cassé : Plusieurs personnes expriment la nécessité de traduire une bande d'espace boisé classé aux pourtours de la zone pour protéger les habitations comme ce qui a été proposé à Croix Rouge. Il est rappelé que la bande verte de l'orientation d'aménagement de 30 m s'impose à l'organisation future. Elle ne peut être traduite en un espace boisé classé à créer car cette bande verte doit permettre d'aménager des noues. En revanche, il est proposé d'adapter les documents graphiques en élargissant la protection de la haie au nord de la zone et en créant une trame « espace paysager à créer » en limite ouest et est de la zone 1AUe, pour traduire sur le zonage la bande verte de l'Orientation d'Aménagement.

Une autre remarque portait sur la nécessité de revoir le périmètre même de la zone du Moulin Cassé et d'en extraire la partie ouest, entre la ligne de haute tension et la rue JB Clément. Il ne peut être répondu favorablement à cette remarque : en effet, la délimitation de la zone 1AUe a été validée par la révision du PLU et reprise lors de l'approbation de la création de la ZAC Moulin Cassé-Croix Rouge et de la DUP.

- Secteur Croix Rouge : une remarque portait sur la nécessité de revoir le périmètre de DUP de la zone de Croix Rouge et d'en extraire la parcelle CO 342. Le plan de périmètre DUP étant aujourd'hui opposable, cette demande est sans objet par rapport à la procédure de modification du PLU en question.
Une observation fait état de la bande de protection des riverains située entre l'habitat existant et les futures entreprises. Il s'agit en effet d'une bande non constructible de 50 mètres comprenant 40 mètres d'espaces boisés à créer et de 10 mètres en zone non aedificandi.

Un particulier demande le retrait des parcelles CO 118 et CO119 de la zone 1AUg Croix Rouge. Ces parcelles étant protégées par la bande de non constructibilité, le zonage n'a pas été modifié.

- Zone du Bel Endroit : les propriétaires demandent le retour du classement en zone NX et la délimitation d'une zone NH1 autour du bâtiment d'habitation de l'exploitation agricole. Il n'est pas répondu favorablement à cette demande qui relève d'une procédure de révision générale plutôt que d'une procédure de modification. De plus, sur le fond, la transformation de l'habitation en zone NH1 empêcherait l'installation d'un agriculteur dans les bâtiments existants, condition d'une reprise globale de l'exploitation agricole.

Une observation, hors enquête, concerne une demande de changement de zonage, passage de la zone agricole vers une zone UC afin d'y réaliser une construction (planche 54-27). Il ne peut être répondu favorablement à cette demande qui relève d'une révision du PLU. Une autre observation vise à céder une bande de terrain sur des parcelles privatives à la commune afin de réaliser des aménagements liés à la répurgation en échange de la suppression d'emplacements réservés pour création de palette de retournement. Il ne peut être répondu à cette demande hors sujet.

Madame le Maire de Bouguenais est intervenue dans le cadre de l'enquête publique afin de corriger certaines erreurs ponctuelles. Aussi, il est demandé de réduire la trame espace boisé classé à créer sur la parcelle cadastrée CN 159 afin de la mettre en conformité avec l'orientation d'aménagement « Croix rouge » et de respecter ainsi le principe de desserte. De plus, la commune demande la suppression de symboles graphiques sans signification figurant sur l'ancien POS et reportés par erreur lors du passage au PLU. Il est donc répondu favorablement aux demandes de la commune de Bouguenais.

Après examen de l'ensemble des remarques et avis, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le dossier de modification du PLU. Celui-ci reprend le dossier d'enquête publique, auquel il apporte les ajustements suivants :
-le document graphique est modifié afin d'étendre la protection de la haie au nord de la zone du Moulin Cassé et de créer une trame espace paysager à créer (planches 57-28 et 58-28) ; la notice explicative est complétée en conséquence ;
-la planche 57-27 est modifiée suite à l'enquête publique afin de mettre en conformité les principes de voirie avec l'espace boisé classé à créer ;
-la planche 55-28 est corrigée afin de supprimer les trois symboles noirs issus du POS.

Ce dossier de modification du PLU est consultable à la Direction du Développement et Renouvellement Urbain ainsi qu'au pôle communautaire Sud-ouest.

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1. Approuve le dossier de modification du PLU sur la commune de Bouguenais, tel que présenté à l'enquête publique, assorti des ajustements suivants :

   - secteur Moulin cassé : le document graphique est modifié, afin d'étendre la protection de la haie au nord de la zone et d'inscrire une trame espace paysager à créer (planches 57-28 et 58-28) ;

   - la planche 57-27 est modifiée suite à l'enquête publique afin de mettre en conformité les principes de voiries avec l'espace boisé classé à créer ;

   - la planche 55-28 est corrigée afin de supprimer les trois symboles noirs issus du POS ;

2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

M. Galliot présente le dossier suivant :

DIRECTION HABITAT ET SOLIDARITES

05 - DELEGATION A NANTES METROPOLE DE LA COMPETENCE D'ATTRIBUTION DES AIDES DE L'ETAT EN FAVEUR DU LOGEMENT PRIVE - AVENANT A LA CONVENTION 2008 AVEC L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT - APPROBATION

Le Conseil communautaire au cours de sa séance des 15 et 16 décembre 2005 a approuvé la prise de délégation par Nantes Métropole pour l'attribution des aides de L'Etat en faveur du logement social.

Pour la réalisation des objectifs, l'avenant à la convention signée avec l'Etat prévoyait la mise à disposition de crédits délégués par l'Etat d'un montant de 8 470 929 € réparti après application de la fongibilité de la manière suivante :

- 5 356 388 € destinés au financement du logement neuf et de la réhabilitation ;
- 3 114 541 € destinés à financer les interventions en faveur du parc privé tant pour le développement de loyers à coût maîtrisé que pour l'amélioration du parc privé des propriétaires occupants. Cette enveloppe sera maintenue dans la réserve régionale tant que les crédits délégués pour les exercices précédents n'auront pas été entièrement consommés.

Toutefois des mesures nationales intervenues en cours d'année 2008 sont venues compléter les dispositifs techniques d'attributions de subventions au parc privé.

Vous avez approuvé au Conseil de décembre l'avenant 2008 concernant le volet logement locatif social. La présente délibération porte sur le volet habitat privé, avec l'avenant à la convention avec l'Agence Nationale de l'Habitat.

Les objectifs d'intervention en faveur du parc privé sont complétés notamment par un volet en faveur de l'ingénierie de programmes. Les modalités financières restent inchangées.

M. Galliot : « Aujourd'hui, je tiens à préciser que les fonds de l'ANAH ne vont plus venir du gouvernement, mais vont être prélevés sur le 1 % logement, ce qui est, à mon avis, un détournement de fonds des collectivités. C'est un état de fait que l'on a constaté. Aujourd'hui, on se rend compte que notre agglomération ne dépense pas complètement les fonds qui sont destinés à l'amélioration du parc privé, que ce soit pour les bailleurs occupants ou pour les propriétaires bailleurs. C'est la raison pour laquelle cet avenant permet d'obtenir des subventions en faveur de l'ingénierie de programmes, notamment via les communes sous forme d'opérations programmées d'aménagement de l'habitat, que l'on appelle les OPAH. Actuellement, il y en a deux sur Nantes : une sur le Bas-Chantenay et une sur Decré-Bouffay. Des subventions peuvent aussi être attribuées pour des projets d'intérêt général, que l'on appelle des PIG. Si les communes le souhaitent, nous pourrions confier cette intervention à la Communauté urbaine, pour la précarité énergétique et la lutte contre l'insalubrité. Nous pourrions bénéficier de subventions pour la maîtrise d'ouvrage. Voilà résumé l'objet de l'avenant. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve les termes de l'avenant n° 2- à la convention pour la gestion des aides de l'ANAH signée le 31 janvier 2006, annexé à la présente délibération.

2. Autorise Monsieur le Président de Nantes Métropole, ou Monsieur le 1er vice-président délégué, à signer et à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de la présente.

M. G. Retière présente le dossier suivant :

DIRECTION HABITAT ET SOLIDARITES

06 - PRET A TAUX ZERO NANTES METROPOLE - PROLONGATION DE LA DUREE DU DISPOSITIF - AVENANTS AUX CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES BANQUES PARTENAIRES

Par délibération en date des 15 et 16 décembre 2005, le Conseil communautaire a institué le Prêt à Taux Zéro Nantes Métropole, dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété en faveur de certaines catégories de ménages dont Nantes Métropole souhaite favoriser le parcours résidentiel sur l'agglomération.
Ce dispositif, lancé pour une durée expérimentale de 3 années, consiste en un mécanisme solvabilisateur adossé au prêt à taux zéro de l'Etat : d'une durée de 15 ans, ce prêt bonifié par Nantes Métropole est doté d'un montant équivalent à deux fois le montant du PTZ national. Les intérêts sont intégralement pris en charge par Nantes Métropole et accompagnés d'un prêt complémentaire à taux réduit attribué par les banques partenaires. Visant en particulier les jeunes ménages primo-accédants de l'agglomération, le PTZ Nantes Métropole est destiné aux :

- ménages de moins de 35 ans résidant dans l'agglomération depuis 3 ans et bénéficiaires du PTZ national,
- locataires du parc social de l'agglomération depuis 3 ans et bénéficiaires du PTZ national,
- acquéreurs handicapés achetant un logement adapté et bénéficiaires du PTZ national,
- ménages avec enfant à charge de moins de 16 ans, résidant dans l'agglomération depuis 3 ans, aux ressources supérieures de 10 % maximum au barème du PTZ national.

Avec le bénéfice de l'expérience acquise pendant ces 3 ans d'expérimentation, un travail de redéfinition des contours et d'optimisation de ce dispositif d'aide à l'accession à la propriété est actuellement en cours. Une délibération à venir définira précisément les bénéficiaires et les modalités de ce nouveau dispositif.

Afin d'assurer la continuité entre les dispositifs actuels et à venir, il vous est proposé pour cette période transitoire de reconduire les conventions passées avec les sept établissements bancaires pour une période transitoire allant jusqu'au 31 mars 2009.

La présente délibération soumet donc à votre approbation sept avenants aux conventions prolongeant le dispositif de Prêt à Taux Zéro Nantes Métropole, sur ses bases actuelles, jusqu'au 31 mars 2009.

M. G. Retière : « Cette délibération sur le prêt à taux zéro a pour objet la prolongation du dispositif précédent, de trois mois. Ce dispositif mis en place en 2005 a eu un grand succès. Nous avions prévu 600 bénéficiaires par an, soit 1 800 en trois ans. Nous avons eu quasiment 2 800 bénéficiaires. Cela nous a coûté 23 M€. Nous avons vu ceci en comité de pilotage du Programme Local de l'Habitat, hier. Il faut que l'on regarde d'un peu plus près comment ce dispositif a été exécuté.
Par ailleurs, il y a de nouvelles dispositions gouvernementales qui se sont peut-être inspirées de notre démarche puisqu'il est maintenant envisagé de doubler le prêt à taux zéro de l'Etat. Va-t-on continuer à avoir notre propre dispositif alors que l'Etat évolue ? D'autre part, en ce qui concerne l'acquisition dans le neuf, nous avons déjà des possibilités sur le pass foncier, pour du logement individuel. Bientôt, nous devrions avoir des dispositions permettant d'avoir un pass foncier pour le collectif. Ceci doit nous permettre de mieux ajuster notre proposition, sachant que le prêt à taux zéro que nous avons mis en place sur l'agglomération a surtout bénéficié à l'acquisition d'appartements anciens et de maisons anciennes.
Nous proposons, avec cette délibération, de dire aux banques de continuer le dispositif précédent jusqu'au 31 mars 2009 et nous leur proposons de discuter de l'évolution de ce dispositif, compte tenu du nouvel environnement règlementaire. Le 31 mars 2009 - je le dis parce que cela suscite parfois des inquiétudes au sein des ménages - c'est la date à laquelle la banque fait la proposition du prêt aux ménages, même si le prêt est exécuté quelques jours après. »

Mme Chiron : « Monsieur le Président, chers collègues,
Avec le vote de cette délibération, nous poursuivons le programme du prêt à taux zéro, sous les mêmes conditions jusqu'au 31 mars. Comme vous l'avez souligné, c'est un dispositif intéressant et tant mieux. Cette prolongation va nous permettre de le réévaluer afin de l'adapter aux nouveaux objectifs de notre Programme Local de l'Habitat.

Aujourd'hui en effet, la crise économique est omniprésente et avec elle la crise sociale et bien sûr, celle du logement. Le gouvernement choisit, dans son plan de relance, de soutenir les entreprises plutôt que les particuliers citoyens et on voit bien que le montant des salaires dévisse par rapport au prix de l'immobilier. Les français ont de plus en plus de mal à se loger et Nantes et son agglomération ne sont pas épargnées malheureusement.
Nous ne pouvons pas, dans ces conditions, faire l'économie d'un dispositif rendant la propriété accessible, promouvant la mixité sociale et permettant de maintenir des foyers plus modestes dans tous les quartiers de nos villes, limitant l'étalement urbain.
Le dispositif doit incontestablement être révisé ; nous le savons et vous l'avez bien expliqué.
Certes, le gouvernement annonce un doublement de son PTZ, mais cela ne concernera que le logement neuf. Notre omni-président tend à donner encore une fois un petit coup de pouce à ses amis patrons du BTP. Comme vous l'avez dit, localement, plus de 79 % des acquisitions ont été faites via le PTZ dans un logement ancien.
Certes, il nous faut apporter une aide, mais surtout, il faut la recentrer et réorienter le dispositif du prêt à taux zéro de Nantes Métropole.
Deux pistes de proposition :
① D'abord, comme vous l'avez souligné, sur les familles. Pour permettre et encourager le parcours résidentiel dans les centres urbains de notre agglomération, en réfléchissant aux nouvelles façons d'habiter. Il nous faudra être complémentaire et imaginatif sur notre territoire pour limiter l'étalement urbain. C'est un outil important qui peut être concret ensuite.
② Nous devons également aider les ménages propriétaires de logements anciens pour leur permettre de réhabiliter leur habitation souvent dégradée. Aider les logements précaires, c'est traiter la question de la précarité énergétique.
Le gouvernement, lui, face à l'urgence sociale et climatique, se confond dans des effets d'annonces. La loi Grenelle I qui est une simple liste de bonnes intentions, sans moyens ni cohérence pour les mettre en application, passe actuellement au Sénat. Elle nous laisserait à penser que le décret d'application pour l'éco-PTZ serait pour bientôt, sauf que l'on demande toujours à voir et que concrètement, rien n'arrive. A quand un vrai dispositif national ? Nous savons tous qu'un chantier de réhabilitation thermique est plus rapide qu'un chantier de construction neuve. A quand un plan Marshall de réhabilitation pour aider les plus précaires, pour créer des emplois locaux et bien sûr pour limiter nos émissions de gaz à effet de serre ?
Oui, pour nous ici, il est urgent d'agir. Nous l'avons fait et nous le ferons encore. Puisque crise économique, sociale et environnementale sont liées, nous, élus Verts, Régionalistes et Solidaires, plaideront, lors de la future révision du PTZ, pour qu'il soit lui aussi plus social et plus environnemental. »

M. Bainvel : « Je ferai deux ou trois petites remarques suite aux propos de notre collègue Pascale Chiron. D'une part, il ne faut pas oublier que dans le plan de relance, 200 M€ sont mis sur l'ANAH pour lutter contre la précarité énergétique. D'autre part, s'agissant du Grenelle de l'environnement, c'est le Président de la République qui l'a mis en place et personne d'autre. Vous auriez pu le faire quand vous étiez aux responsabilités, quand monsieur Jospin était Premier Ministre et quand madame Voynet était ministre de l'Environnement. Si le Parti socialiste et ses amis à l'Assemblée nationale et au Sénat ne faisaient pas d'obstructions, le Grenelle II serait depuis bien longtemps à l'ordre du jour et tous les dispositifs financiers et fiscaux pourraient être mis en place. Enfin, un certain nombre de dispositifs financiers et fiscaux ont été mis en place par le projet de loi de finances 2009. Je confirme qu'il reste encore quelques décrets d'application à élaborer, mais ils arrivent. Sur le Grenelle II, toutes les propositions sont les bienvenues et dès que le Parti socialiste arrêtera son obstruction, on sera en mesure de faire avancer ce grand chantier. Je compte sur monsieur Ayrault pour arrêter l'obstruction inutile. »

M. le Président : « Monsieur Bainvel, vous vous amusez, mais vous devriez être un peu mieux informé parce qu'il y a longtemps que le Grenelle I a été voté à l'Assemblée nationale. Il a même été voté à l'unanimité, j'ai voté pour. Par ailleurs, je vous ferai observer que s'il y a du retard sur le Grenelle II, faudrait-il encore que le Grenelle I soit approuvé. Il n'est même pas encore approuvé par le Sénat. Que je sache, c'est bien le gouvernement qui a la maîtrise de l'ordre du jour. Vous êtes un peu polémique, mais je laisse cela à vous-même.
Par contre, chacun connaît la faiblesse de ce fameux plan de relance. On y reviendra tout à l'heure. Ce qui est frappant, c'est que l'on se vante beaucoup de faire référence au Grenelle I, mais aucune mesure annoncée par le Premier Ministre ne relève du Grenelle I. Excusez-moi, mais je comprends que madame Chiron ait réagi avec une certaine vivacité. Elle avait de bons arguments. »

M. G. Retière : « Juste une précision. Vous parlez de l'intervention de l'Etat en direction de l'amélioration de l'habitat ; je crois que vous devriez dire que l'Etat fait de grandes déclarations en prenant l'argent dans la poche des autres. Je m'explique. L'Etat n'a mis aucun argent cette année pour l'Agence nationale de l'Habitat, il l'a "piqué" sur le 1 % logement. Maintenant, c'est l'UESL qui est en mesure de dicter à l'ANAH ce qu'elle doit faire. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve la prolongation du dispositif d'aide à la personne en faveur de l'accession sociale à la propriété, basé sur les critères d'attribution et les modalités de distribution définis par délibération du conseil N°2005-319 des 15 et 16 décembre 2005, jusqu'au 31 mars 2009.

2. Autorise, par dérogation à la délibération N°2008-192 du 12 décembre 2008 portant délégations du conseil au bureau et au Président, la passation d'avenants aux conventions relatives au Prêt à Taux Zéro Nantes Métropole passées avec le Crédit Mutuel, le Crédit Industriel de l'Ouest, le Crédit Agricole Atlantique Vendée, la Caisse d'Epargne des Pays de la Loire, la Banque Populaire Atlantique, la Société Financière pour l'Accession à la Propriété et le Crédit Foncier ayant pour objet leur prolongation jusqu'au 31 mars 2009.

3. Autorise M. le Président ou M. le Vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les avenants

M. Fougerat présente le dossier suivant :

DIRECTION PILOTE : MISSION D'APPUI ET DE COORDINATION DE LA DIRECTION GENERALE DELEGUEE A LA COHERENCE TERRITORIALE

07 -VOIRIE : TARIFICATION DES PRESTATIONS A L'USAGER - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE - COMPLEMENTS TARIFS 2009

Le Conseil de la Communauté Urbaine est chargé de fixer les tarifs des droits de voirie et d'occupation du domaine public communautaire relatifs à ses compétences.

Le bordereau communautaire permet de facturer tous travaux pour le compte des particuliers sur le domaine public communautaire. Il a été validé par le Conseil de Nantes Métropole en date du 12 Décembre 2008.

Il est composé notamment du bordereau voirie qui doit être complété par plusieurs tarifs relatifs :

- aux travaux d'asphalte, en tenant compte de l'actualisation du marché en cours,
- aux fournitures spécifiques d'éléments de voirie (bordures, pavés, caniveaux, bornes, miroirs...), en tenant compte de l'actualisation du marché de fournitures en cours,
- aux prestations comprenant des heures de personnel (réévaluation sur la base des coûts réels 2008, soit une actualisation de + 1,1 % pour le prix 500.005 technicien territorial, de + 1,8 % pour le prix 500.006 agent de maîtrise et de + 2,4 % pour le prix 500.007 adjoint technique de 2ème classe, 3% pour les autres articles)
- à la location de véhicules et matériel, en appliquant une augmentation de 3 %
- à la fourniture de panneaux de signalisation, en tenant compte de l'actualisation du marché en cours,
- aux travaux de marquage au sol, en appliquant une augmentation de 3 %

Le bordereau des prix des prestations de voirie complété est joint en annexe (en grisé les tarifs complémentaires).

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve les tarifs complémentaires du bordereau voirie concernant les prestations à l'usager en matière de voirie pour l'année 2009,

2. Autorise M. le Président ou M. le Vice-président Délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Bolzer présente les dossiers suivants :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

08 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DIVERS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Compte tenu des nécessités constatées de fonctionnement des services, il convient de procéder à des ajustements du tableau des effectifs.

1 / Création d'emplois :

Afin de répondre à l'évolution des besoins du service public, les créations d'emplois suivantes sont nécessaires.

Les prévisions des suppressions seront présentées pour avis au prochain comité technique paritaire, et pourront prendre effet après passage devant le conseil communautaire, suivant la dite instance paritaire.

Les créations pour motif d'ajustement répondant aux besoins du service, prendront effet le 1er avril 2009.

1.1 Budget principal

A la direction Générale Proximité et territoire

Au pôle Erdre et Cens

Filière technique :

Un poste d'agent de maîtrise afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'adjoint technique vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

Au pôle Chantenay Chézine

Filière technique :

Un poste d'agent de maîtrise afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste de contrôleur vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

A la direction générale des déplacements

Filière technique :

Deux postes de techniciens au service promotion de la mobilité durable afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Deux postes de rédacteur vous seront proposés en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

A la direction générale développement économique et attractivité internationale

Filière administrative :

Un adjoint administratif au service développement économique à l'international pour répondre aux besoins de gestion de l'organigramme. Un poste de rédacteur vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

Filière technique :

Un ingénieur au service développement économique à l'international pour répondre aux besoins de gestion de l'organigramme. Un poste d'attaché vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

2/ suppression d'emplois après avis du C.T.P. du 3 février 2009.

Ces propositions de suppressions ont été soumises à l'avis du Comité technique paritaire, du 3 février 2009, en application de l'article 97-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et doivent maintenant faire l'objet d'une délibération du conseil communautaire.

Il vous est proposé les suppressions de postes suivantes. Elles correspondent à l'évolution habituelle des emplois et aux besoins nouveaux des services communautaires.

2.1 Budget principal

Filière administrative :
- 2 rédacteurs

Filière technique :
- 1 ingénieur
- 2 techniciens
- 1 adjoint technique

2.2 Budget eau

Filière administrative :
- 1 adjoint administratif

Filière technique :
- 1 adjoint technique

2.3 Budget assainissement

Filière technique :
- 1 technicien

3- Création d'un poste de renfort

Nantes Métropole vient d'être élue à la présidence du Forum Culture d'Eurocities, réseau des 130 plus grandes villes européennes. Dans ce cadre, il est nécessaire de mettre en place l'animation de cette présidence sous notre responsabilité.

Afin de répondre au besoin de la Direction Générale développement économique et attractivité internationale pour accomplir cette mission occasionnelle, il convient aujourd'hui de créer provisoirement un poste du cadre d'emplois des rédacteurs à compter du 1er mars 2009 pour une durée d'un an et dix mois.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 - Approuve les créations d'emplois.

2 – Approuve les suppressions de postes.

3 - Approuve la création du poste de renfort

4 - Autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 12 DECEMBRE 2008	SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CTP	CREATIONS	EMPLOIS AU 6 FEVRIER 2009	PREVISION DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION						
* Directeur général des Services	1			1		1
* Directeur général adjoint	7			7		7
* Directeur général des Services Techniques	1			1		1
FILIERE ADMINISTRATIVE						
* Emploi d'Administrateur correspondant aux grades : - Administrateur hors classe - Administrateur 1ère classe - Administrateur 2ème classe	15			15		15
* Emploi d'Attaché correspondant aux grades : - Directeur - Attaché principal - Attaché	182			182	-1	181
* Emploi de Rédacteur correspondant aux grades : - Rédacteur chef - Rédacteur principal - Rédacteur	130	-2		128	-3	125
Emploi d'Adjoint administratif correspondant aux grades : - Adjoint administratif principal de 1ère classe - Adjoint administratif principal de 2ème classe - Adjoint administratif de 1ère classe - Adjoint administratif de 2ème classe	313	-1	1	313		313
Sous total (1)	644	-3	1	642	-4	638
FILIERE TECHNIQUE						
* Emploi d'Ingénieur en chef correspondant aux grades : - Ingénieur en chef de classe exceptionnelle - Ingénieur en chef de classe normale	29	-1	1	29		29
* Emploi d'Ingénieur correspondant aux grades : - Ingénieur pal - Ingénieur	210			210		210
* Emploi de Technicien correspondant aux grades : - Technicien chef - Technicien principal - Technicien	244	-3	2	243		243
* Emploi de Contrôleur correspondant aux grades : - Contrôleur de travaux en chef - Contrôleur principal de travaux - Contrôleur de travaux	62			62	-1	61
* Emploi d'Agent de maîtrise correspondant aux grades : - Agent de maîtrise principal - Agent de maîtrise qualifié - Agent de maîtrise	202		2	204		204
Emploi d'Adjoint technique correspondant aux grades : - Adjoint technique principal de 1ère - Adjoint technique principal de 2ème classe - Adjoint technique de 1ère classe - Adjoint technique de 2ème classe	1179	-2		1177	-1	1176
Sous total (2)	1942	-6	5	1941	-2	1939

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 12 DECEMBRE 2008	SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CTP	CREATIONS	EMPLOIS AU 6 FEVRIER 2009	PREVISION DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
SECTEUR MEDICO SOCIAL						
* Emploi de Médecin correspondant aux grades : - Médecin hors classe - Médecin 1ère classe - Médecin 2ème classe	1			1		1
* Emploi d'Infirmière correspondant aux grades : - Infirmière hors classe - Infirmière de classe supérieure - Infirmière de classe normale	1			1		1
* Emploi d'assistante socio-éducative correspondant aux grades : - Assistante socio-éducative - Assistante socio-éducative principal	1			1		1
Sous total (3)	3			3	0	3
FILIERE CULTURELLE						
* Emploi d'assistant qualifié de conservation Assistant qualifié de 2ème classe Assistant qualifié de 1ère classe Assistant qualifié hors classe	1			1		1
Sous total (4)	1			1		1
COLLABORATEURS DE GROUPES D'ELUS						
* Emploi d'Attaché correspondant aux grades : - Directeur - Attaché principal - Attaché	7			7		7
	dont 3 TNC			dont 3 TNC		dont 3 TNC
Emploi d'Adjoint administratif correspondant aux grades : - Adjoint administratif principal de 1ère classe - Adjoint administratif principal de 2ème classe - Adjoint administratif de 1ère classe - Adjoint administratif de 2ème classe	5			5		5
	Dont 1 TNC			Dont 1 TNC		Dont 1 TNC
* Emploi d'Ingénieur correspondant aux grades - Ingénieur en chef - Ingénieur pal - Ingénieur	2			2		2
	Dont 1 TNC			Dont 1 TNC		Dont 1 TNC
* Emploi de Technicien correspondant aux grades - Technicien chef - Technicien principal - Technicien	1			1		1
Sous total (5)	15			15		15
TOTAL GENERAL (emplois fonctionnels compris)	2605	-9	6	2602	-6	2596

09 - PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR AUX GARANTIES DE PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Vu l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 créé par la loi n°2007-148 du 2 février 2007, les employeurs publics ont désormais la possibilité de participer financièrement aux garanties de protection sociale complémentaire auxquelles leurs agents souscrivent. Cette participation est réservée aux contrats ou règlements qui garantissent la mise en œuvre des dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

C'est dans ce cadre juridique et après discussion avec les représentants du personnel que Nantes Métropole a souhaité mettre en place ce dispositif. L'objectif pour la communauté urbaine est d'amplifier son effort en faveur de la protection sociale de ses salariés et notamment dans le domaine de prévoyance santé. Aussi, il est proposé de la mise en place d'une aide financière portant sur la couverture prévoyance santé des agents.

La présente délibération a pour objet de déterminer le montant de l'aide financière ainsi accordée ainsi que la nature des contrats éligibles, le type de bénéficiaire et les conditions d'attribution.

Cette délibération vient compléter le système de régime indemnitaire mis en place par délibérations des 14 février et 19 septembre 2003.

1) Nature des contrats éligibles à la participation financière et montant

L'aide financière portera sur la couverture prévoyance santé des agents. Pour rappel, la prévoyance santé couvre principalement les risques suivants : incapacité temporaire de travail et invalidité (garantie de salaire en cas de passage à demi-traitement notamment) et décès.

Chaque agent pourra souscrire individuellement un contrat de prévoyance de l'organisme de son choix sous réserve que, celui-ci garantisse la mise en œuvre des dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

2) Montant de l'aide financière

L'aide versée par la collectivité sera d'un montant :

-pour les agents cotisant au régime général : 24,60 € bruts mensuels

-pour les agents cotisant à un régime particulier : 23,20 € bruts mensuels

Le montant de l'aide versée par la collectivité ne pourra excéder le montant de la cotisation payée par l'agent à l'organisme de prévoyance ou la mutuelle.

3) Bénéficiaires

Les agents de Nantes Métropole susceptibles de recevoir l'aide financière sont :

-les agents titulaires et stagiaires en position d'activité

-les agents non titulaires de droit public recrutés selon l'article 3 alinéas 4, 5, 7 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

-les agents non titulaires de droit public justifiant d'au minimum 1 an de services ininterrompus à la Communauté urbaine à la date de dépôt de la demande d'attribution de l'aide (recrutés selon l'article 3 alinéa 1 et 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

4) Conditions d'attribution

Le bénéfice de l'aide est conditionné par l'adhésion de l'agent à un contrat de prévoyance santé et sur présentation annuelle de justificatifs.

L'instruction des demandes et le versement de l'aide sont assurées par la Direction des Ressources Humaines.

M. Bolzer : « Ce dossier concerne la participation de l'employeur aux garanties de protection sociale des agents. Vous savez que la loi du 2 février 2007 permet maintenant aux collectivités territoriales d'apporter une aide financière portant sur la couverture prévoyance santé de ses salariés. Néanmoins, les décrets d'application ne sont pas encore parus. Toutefois, alors que les systèmes de protection sociale sont actuellement mis à mal, il nous semble important de faire en sorte que nous puissions, le plus rapidement possible, participer financièrement aux garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les employés de notre collectivité souscrivent.
Au cours du mandat précédent, nous avons négocié avec les organisations syndicales sur les priorités. Cette participation de l'employeur apparaissait comme une des principales priorités qui étaient développées par les organisations syndicales. J'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer, notamment avec les collègues présents au CTP ou en CAP, nous aurions vraisemblablement

présenté ce dossier plus rapidement au Conseil communautaire, notamment au cours du mandat précédent, si les décrets étaient parus. Nous sommes toujours en attente de cette parution. Nous vous proposons d'utiliser le biais du régime indemnitaire pour pouvoir couvrir, à partir du mois de mars, les employés de Nantes Métropole à hauteur de 20 € nets mensuels. Il nous a semblé qu'il était important de le faire parce qu'il y a dans nos collectivités, un certain nombre d'agents qui se trouvent en situation de difficulté, suite à une maladie ordinaire ou à une maladie grave. Seulement 60 % des employés de Nantes Métropole souscrivent à un régime complémentaire. L'objectif est bien entendu d'approcher ou d'atteindre les 100 %, ce qui mettra tout de même les employés de notre collectivité dans une bien meilleure situation en cas de maladie grave.
Certes, cela a un coût puisque ce dispositif représente 600 000 € par an pour la collectivité si 100 % des employés adhèrent à ce système de prévoyance, mais cela permet aussi, peut-être, d'améliorer très nettement les situations. Nous avons négocié avec les organisations syndicales. L'ensemble des organisations syndicales est favorable pour en faire une priorité. Ce sera bien sûr la seule action collective et forte d'augmentation pour ce début de mandat, mais je pense que c'est indispensable. D'autres communes d'ailleurs ont déjà pris des dispositions qui sont proches de celles que je vous propose, via le COS notamment. La Ville de Nantes a voté à l'unanimité, vendredi dernier, cette prestation et je souhaite que nous aussi, nous réussissions à le faire. »

M. Vrain : « Nous avons déjà adopté un dossier similaire pour la Ville de Nantes la semaine dernière. C'est une réponse, peut-être modeste, mais hautement symbolique, à l'entreprise de sabordage de protection sociale engagée par le pouvoir Sarkozy et Cie qui est une marque, vraiment, à déposer au plus vite. Les 50 000 personnes dans les rues de Nantes la semaine dernière l'ont largement clamé, il est vrai avec une liste de doléances beaucoup plus longue, mais sur ce point, il y a de quoi faire.
Nous connaissons les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes victimes d'une longue maladie et pour lesquelles la protection du système actuel reste insuffisante. La collectivité a le devoir d'assurer la sécurité sociale et la crise qui s'étend chaque jour un peu plus, avec son cortège de chômeurs et de laissés-pour-compte, ne le rend que plus impérieux. Nous ne pouvons accepter un système qui institutionnalise l'imprévoyance sociale, comme il a institutionnalisé l'imprévoyance financière. Je sais que cela vous fait crier, mais je sais aussi que vous en avez un peu assez d'avoir des surprises par les déclarations directes de la Présidence.
De ce point de vue, les dernières révélations d'hier soir de notre Président n'apportent pas, au-delà de l'opération de communication, la réponse correspondant à l'ampleur de la situation. »

Mme Jozan : « C'est hors sujet, Monsieur. »

M. Vrain : « Ce n'est pas tout à fait hors sujet, puisque l'on parle de protection sociale. Le dispositif qui nous est proposé dans cette délibération affirme les valeurs de solidarité entre agents et collectivité. C'est un contrepoint au mécanisme prôné par nos gouvernants qui n'ont eu de cesse de vanter les mérites des systèmes par capitalisation à l'anglo-saxonne, dirons-nous, qui ont abouti au résultat que nous connaissons toutes et tous, c'est-à-dire à la ruine de centaines de milliers d'épargnants américains qui ont vu leur retraite réduite à rien ou presque, suite à la faillite de ces prédateurs que sont les fonds de pension. De façon assez paradoxale, dans le discours actuel, on n'entend plus ce genre de promotion.
C'est dire si les dispositions proposées ici sont une vraie marque de solidarité. Bien sûr, il faut entendre les difficultés des autres communes souvent de taille modeste, qui peuvent avoir des problèmes pour faire bénéficier leurs propres agents des mêmes prestations. Nous souhaitons bien entendu qu'elles puissent le faire au plus vite. La mutualisation des services au niveau de la Communauté urbaine devrait logiquement limiter l'ampleur de la tâche. C'est là le principal avantage de la mise en commun des compétences au sein de Nantes Métropole. Ce dont nous avons besoin, c'est vraiment d'un bouclier social et non pas d'un bouclier fiscal. C'est donc avec une grande satisfaction que les élus de l'intergroupe Vert, Régionaliste et Solidaire voteront cette délibération. »

M. Lannuzel : « J'interviendrai brièvement, monsieur le Président, parce que mes collègues ont déjà largement développé le sujet. Bien entendu, les élus communistes approuvent cette délibération puisqu'elle concoure à une meilleure protection sociale des agents.
La protection sociale a des exigences. Le gouvernement ne veut pas y pourvoir. Il n'a que faire de l'équité et de la solidarité. Il assume la casse de toutes les protections sociales et la mise en place d'un système de santé à deux vitesses, caractérisé, entre autres, par un désengagement de la Sécurité sociale dans le remboursement des soins. Résultat, de nombreuses personnes, faute de moyens, ne se soignent plus.
Pour ce qui est des agents de Nantes Métropole, comme monsieur Bolzer l'a rappelé, près de 40 % d'entre eux ne bénéficient d'aucune couverture prévoyance. Ils sont donc plus que d'autres exposés aux risques sociaux.
Cette participation financière de notre collectivité nous paraît essentielle car il s'agit d'une aide supplémentaire qui sera bien utile aux agents de Nantes Métropole. Autorisée depuis la loi de 2007 (loi abrogée durant une quinzaine d'années), cette participation est assumée par les seules collectivités locales. A une échelle plus large, le risque est grand cependant d'observer des disparités en matière de couverture sociale, selon les collectivités et leurs moyens respectifs.

Pour autant, il nous paraît important que l'accompagnement social et solidaire des agents soit l'une des préoccupations principales de notre collectivité. »

M. Dejoie : « Monsieur le Président, manifestement, les membres de votre majorité ont dû mal dormir cette nuit. C'est sans doute à cause des propositions du Président de la République qui les mettent dans un tel état. Pourtant, un grand nombre d'entre elles sont innovantes et invitent au dialogue, notamment avec les partenaires sociaux, pour s'occuper de ceux qui ont le plus besoin de la solidarité de l'Etat en cette période de crise.
Ceci étant, sur cette délibération que nous approuvons, je voudrais faire un certain nombre de remarques. Nantes Métropole a décidé de participer financièrement et de manière non négligeable au paiement de cette mutuelle. Dans d'autres communes, le choix a été différent, notamment parce qu'elles n'ont pas toutes forcément les moyens de le faire. Il n'est d'ailleurs pas scandaleux en soi, comme le veut l'esprit de la mutuelle, que le salarié paye sa mutuelle, ce qui existe en beaucoup d'endroits. A côté de l'assurance maladie nationale qui est très importante dans notre pays et qui n'est absolument pas remise en cause comme on veut le dire, il n'est pas forcément anormal que chacun se responsabilise. Ceci étant, c'est ce choix qui a été fait.
Il est important de bien globaliser l'ensemble des divers aides, avantages et régimes indemnitaires qui sont faits au sein de Nantes Métropole. En effet, quand on veut maîtriser les dépenses de fonctionnement, il faut aussi faire ce calcul global. Il faut qu'il y ait peut-être aussi une certaine concertation entre communes parce qu'il peut y avoir ici ou là des agents qui réagissent par rapport au régime qui existe à Nantes Métropole. Vous savez très bien, comme l'a dit l'un de mes prédécesseurs, que chaque commune ne peut pas forcément assumer les mêmes efforts. Une certaine concertation pourrait donc être profitable.
Nous voterons ce dossier, mais que l'on arrête de dire, comme on le dit depuis quelques minutes ici, qu'aujourd'hui, l'Etat ne s'occupe pas des gens qui en ont besoin. Je crois me souvenir que ceux qui ont mis en place le Revenu de Solidarité Active, c'est bien le gouvernement actuel. »

M. Bolzer : « Monsieur Dejoie, nous ne payons pas, bien entendu, la totalité de la cotisation. Nous incitons, mais nous responsabilisons aussi, exactement dans l'esprit dont vous venez de parler. C'est ça la solidarité entre l'ensemble des employés de cette collectivité, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes. Nous avons fixé le montant de la participation à 20 € nets, notamment parce que nous avons constaté que dans les 40 % qui ne cotisent pas, il y a beaucoup de jeunes. En début de carrière, pour la catégorie C, le coût de la cotisation est compris entre 25 et 30 €. Le montant de 20 € est donc incitatif et devrait permettre à cette solidarité de s'exercer pleinement.
En ce qui concerne la concertation, je suis tout à fait d'accord pour qu'elle ait lieu avec les différentes communes. J'ai instauré, depuis le début de ce mandat, des réunions périodiques avec soit les maires, soit les adjoints au maire chargés du personnel, soit les DRH des différentes communes. Il y a déjà eu deux ou trois réunions et il y en aura d'autres. Au cours de la première réunion, j'avais évoqué cette situation de la prévoyance en expliquant que c'était l'une des priorités des organisations syndicales de Nantes Métropole. Les collègues qui siègent notamment avec moi au CTP ont aussi été tenus informés de l'évolution de ce dossier. »

M. le Président : « Je voudrais juste dire qu'il est important que dans une administration comme la nôtre, il y ait aussi un dialogue social qui porte sur des questions prioritaires. C'est ce dont il s'agit. C'est le résultat d'un dialogue social. Il est de notre devoir d'y participer, en fonction aussi de nos contraintes financières. Il ne s'agit pas de les nier. Il faut donc aussi parler un langage de vérité aux agents et aux organisations syndicales, ce que nous faisons. Nous avons, en accord avec les organisations syndicales, choisi un terrain qui est favorable aux agents et qui fait partie des priorités que l'on peut parfaitement comprendre.
De plus, comme c'est un forfait, les salariés de la catégorie C qui représentent 64 % du personnel de Nantes Métropole sont davantage aidés que ceux qui sont en catégorie A et qui représentent 10 % des effectifs. La spécificité de Nantes Métropole est d'avoir beaucoup de services techniques où le nombre de salariés en catégorie C est sans doute proportionnellement beaucoup plus élevé que dans d'autres administrations. Lors d'un dialogue social, il est important aussi de tenir compte de cette situation. C'est ce que je vous invite à voter. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE PAR 100 VOIX POUR ET 2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

1- approuve la mise en œuvre du dispositif de participation de l'employeur aux garanties de prévoyance santé des agents

2- les crédits correspondants sont inscrits au budget de Nantes Métropole,

3- Autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Fougerat présente les dossiers suivants :

MISSION CONTROLE DE GESTION

10 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

Conformément à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités sont tenues d'individualiser les attributions de subvention, par délibération distincte du vote du budget.

Pour 2008, il s'agit de diverses régularisations. Pour 2009, il s'agit ici d'acompte à destination de l'association Télénantes, dans l'attente du vote du budget.

AU TITRE DE L'EXERCICE 2008

Budget principal :

Subventions affectées aux associations :

se rapportant à la commission « Affaires Générales » : section de fonctionnement

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	Montant proposé
IFSA Ouest Institut Français des Sciences administratives	Soutien au programme « Cité électronique »	**- 3 500 € en lien avec la délibération du 17/12/2007**

se rapportant à la commission « Attractivité et Développement » : section de fonctionnement

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	Montant proposé
Jeune chambre économique de Rezé	Soutien à la création d'une structure d'aide à la création d'entreprises à Beyrouth / Liban	**- 900 € en lien avec la délibération du 17/10/2008**
Ouest Atlantique	Organisation de 4 buffets régionaux mettant en avant 4 jeunes chefs et 4 villes – Réception France pour la clôture du World Economic Forum à Davos	**- 4 000 € en lien avec la délibération du 27/06/2008**
Nantes Atlantique Place Financière	Participation de la 8ème édition de la manifestation « Sart West » : rencontres de porteurs de projets innovants et d'investisseurs les 13 & 14 mai 2008 à la Cité des Congrès de Nantes	**- 18 300 € en lien avec la délibération du 27/06/08**

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	Montant proposé
ECOLE DE DESIGN	Participation à la 4ème édition des Ateliers de la Recherche en design, organisé par l'association les 12 & 13 juin 2008 à Nantes	**- 245 € en lien avec la délibération du 27/06/08**
Fédération des amis de l'Erdre	Emploi tremplin	**- 1 486,89 € en lien avec les délibérations du 17/12/07 et 12/12/2008**
KENJA	Emploi tremplin	**- 744,28 € en lien avec la délibération du 17/10/2008**
Grandir d'un monde à l'autre	Emploi tremplin	**- 1 116 € en lien avec la délibération du 12/12/08**
La fabrique du libre	Emploi Tremplin	**- 1 116 € en lien avec la délibération du 17/10/08**
Les Ecossolies	Emploi Tremplin	**- 2 232 € en lien avec la délibération du 17/10/08**
Radio Fidélité	Emploi Tremplin	**- 1 116 € en lien avec la délibération du 12/12/08**
Trempolino	Emploi Tremplin	**- 2 232 € en lien avec la délibération du 12/12/08**

Subventions affectées aux autres tiers relevant de la section de fonctionnement :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	Montant proposé
Université de Nantes UFR Médecine	Symposium international nuclear medicine tomorrow : colloque du 30 mars au 2 avril 2008 à la Cité qui vise à valoriser la filière nucléaire	**- 3 000 € en lien avec la délibération du 08/02/2008**
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT	Emploi tremplin	**- 3 284, 83 €en lien avec la délibération du 27/06/08**
SUN FM	Emploi tremplin	**- 1 320,26 € en lien avec la délibération du 27/06/08**
Préfecture	Plan de mobilité entreprise	**- 15 150 € en lien avec la délibération du 17/12/2007**
Ecole des Mines	Journées francophones de programmation sous contraintes visant à renforcer la filière informatique de Nantes avec les industriels, du 4 au 6 juin 2008	**- 1 500 € en lien avec la délibération du 08/02/2008**
Ecole des Mines	Eclipse days, journées francophones de programmation par contraintes, en 2008 à l'école des Mines à Nantes	**- 1 500 € en lien avec la délibération du 27/06/2008**
ANPE	Convention de coopération visant à définir les actions complémentaires et conjointes de Nantes Métropole et l'ANPE en direction des entreprises et des demandeurs d'emploi de l'agglomération	**- 12 077,36 € en lien avec la délibération du 08/02/2008**
Graphisweet	Participation au film documentaire sur les Machines de l'Ile	**- 20 000 € en lien avec la délibération du 27/06/2008**
Ecole centrale de Nantes	Assises machines et usinage, en juin 2008 à l'Ecole centrale de Nantes	**- 1 000 € en lien avec la délibération du 27/06/2008**
MSH Ange Guepin (GIP)	Colloque à l'hôtel de région du 2 au 4 juillet 2008 « chiffres et territoires » sur la décentralisation et la production statistique dans le domaine des sciences humaines & sociales.	**- 1 500 € en lien avec la délibération du 08/02/2008**

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	Montant proposé
GIP MSH Ange Guépin	Programme des études avancées IEA	**- 4 266,47 € en lien avec les délibération des 17/12/2007 et 27/06/2008**
GIP MSH Paris	Programme des études avancées	**- 10 500 € en lien avec les délibérations du 17/12/2007 et du 27/06/2008**
Région Pays de la Loire	Soutien au programme de recherche	**- 100 000 € en lien avec la délibération du 17/12/2007**
GIP MSH Ange Guépin	Soutien d'une prestation de secrétariat général Centre National de Recherche Scientifique	**- 12 000 € en lien avec la délibération du 27/06/2008**
Université de Nantes	Soutien au Colloque "Simon Vouet - 1613-1627, le milieu d'un artiste" artiste peintre italien », se tenant du 4 au 6 décembre 2008 au musée beaux arts et archives départementales de Nantes	**- 1 000 € en lien avec la délibération du 17/10/08**
Université de Nantes – UFR de Médecine	Congrès liens et liaison en pédopsychiatrie : journées scientifiques des 23 et 24 mai 2008 à la fac de Médecine.	**- 400 € en lien avec la délibération du 08/02/2008**
Université de Nantes	Aide aux doctorants	**- 96 € en lien avec la délibération du 17/10/2008**
Université de Nantes	Cellule Europe	**- 22 874,79 € en lien avec la délibération du 17/12/2007**
Université de Nantes	Soutien à l'Université européenne et internationale d'Eté. Manifestation portant sur « l'économie du savoir : connaissance territoires - complexité, risques, décisions », du 1er au 4 septembre 2008 à l'UFR odontologie de Nantes	**- 2 000 € en lien avec la délibération du 17/10/2008**
UNION DEPARTEMENTALE DE LA CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES 44 (CSF)	Emploi tremplin	**- 4 400 € en lien avec la délibération du 27/06/08**

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	Montant proposé
CEDD Consommation et Développement Durable	Emploi tremplin	**- 1 116 € en lien avec la délibération du 17/10/08**
Ecole supérieure du bois	Aide au fonctionnement général	**- 2 000 € en lien avec la délibération du 17/12/2007**
Société du Canal de Provence	Solde de participation financière suite au Tsunami	**- 15 000 € en lien avec la délibération du 17/12/2007**

AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

Budget principal :

Subventions affectées aux associations :

se rapportant à la commission « Affaires Générales » : section de fonctionnement

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	Montant proposé
TELENANTES	Aide au fonctionnement général	**250 000 €**

M. Dejoie : « Monsieur le Président, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération, non pas sur le fond, parce qu'il s'agit d'abord de régularisations, mais simplement pour manifester le sentiment d'une certaine surprise. En effet, on arrive mal à comprendre la logique de ces subventions qui ont été versées en 2008. Tout cela est assez hétéroclite, pour ne pas dire plus. On va aider à créer une entreprise au Liban. Je vois aussi que l'on va aider à faire des buffets à Davos. Je ne sais pas si madame Chiron s'émeut ou pas que l'on puisse éventuellement nourrir le grand patronat dans cette station de sports d'hiver. En ce qui concerne les emplois tremplins, on ne voit pas non plus la logique qui relie l'ensemble des bénéficiaires. Voilà pourquoi nous souhaitons nous abstenir sur ce sujet. »

M. le Président : « Merci, monsieur Dejoie de cette information. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 87 VOIX POUR ET 22 ABSTENTIONS

1. Approuve les régularisations et les attributions de subventions selon les listes définies dans l'exposé.

2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

"Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8".

L'article L. 5211-36 du même Code précise que cette disposition s'applique aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Nantes Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

Débat d'orientation budgétaire 2009

Conseil du 06 février 2009

M. le Président : « Je vais donner la parole à Jean-Pierre Fougerat pour le débat d'orientation budgétaire. Auparavant, je voudrais vous dire quelques mots brefs. Je reviendrai plus tard dans le débat ; je suppose que je ne serai pas le seul à intervenir.
Il faut que l'on soit conscient du contexte dans lequel nous sommes. C'est un contexte de crise économique grave que chacun doit mesurer et qui impacte tout le monde, que l'on soit élu à la Communauté urbaine, dans sa commune, dans son département, dans sa région ou que l'on soit responsable d'entreprise ou d'association. La crise n'est pas derrière nous, elle est devant nous. Le rôle des collectivités locales est d'utiliser un maximum de leurs possibilités pour aider à maintenir un niveau d'activité suffisant, mais aussi de continuer à mettre en place tous les amortisseurs et toutes les solidarités nécessaires.
Protection et ambition sont indispensables. Garder le cap de l'ambition qui est la nôtre à Nantes Métropole me paraît nécessaire, mais ne pas tenir compte du contexte serait aussi faire preuve de peu de responsabilités. Avant de prendre telle et telle décision, il faut bien réfléchir. On sait déjà que l'impact économique de ce que nous allons décider en 2009 va être très important, contrairement à ce que je lis ici ou là. Ce sont souvent des informations erronées ou parfois orientées. Compte tenu des informations assez fiables dont nous disposons, puisque les budgets sont votés ou vont l'être, le niveau d'investissement de Nantes Métropole, cumulé avec celui des communes, s'élève à plus de 300 millions sur le territoire de Nantes Métropole. Il est donc d'un haut niveau, comparable à celui de l'année dernière, alors que la crise est là. Si j'ajoute ce qui va être voté par les autres agglomérations, les Départements, la Région des Pays de la Loire, l'impact économique de ce qui sera voté par ces collectivités, sans parler des petites communes, s'élève à 3Md€ en 2009. 3 Md€ sont injectés dans l'économie locale et régionale. C'est extrêmement important.
Cependant, je suis obligé de dire ici devant vous que la situation financière des collectivités locales en général et notamment de la nôtre, va, si ça continue, créer les conditions d'une crise des

finances publiques locales. On connaît déjà la crise des finances publiques nationales. Le déficit, la dette : la situation est préoccupante. En ce qui concerne les collectivités locales qui financent 73 % de l'investissement public, pourquoi leur faire le sort que le gouvernement a décidé depuis plusieurs années ? C'est quelque chose d'anachronique, d'irresponsable. On ne peut pas à la fois dire qu'il faut relancer et soutenir l'économie et parallèlement, enlever aux collectivités locales leurs ressources, en particulier leurs ressources dynamiques. Du côté de l'Etat, depuis 2003, les règles de la DGF ont été modifiées. Ce sont pratiquement 16 M€ en moins, en cumulé depuis 2003. Je tiens à le rappeler. Ce ne sont pas des chiffres que j'invente, vous les avez dans tous vos dossiers. De plus, la taxe professionnelle a été modifiée. Depuis 2003, elle est plafonnée. On ne nous en rembourse d'ailleurs qu'une petite partie puisque l'on nous rembourse 1 M€ d'un côté et de l'autre, on en perd presque 5.
Quand on cumule tout cela, pour la période 2003-2009, ce sont environ 30 M€ en moins décidés par le seul gouvernement, à travers les lois de finances votées par la majorité. Il y a de quoi être vraiment inquiet et nous ne sommes pas les seuls concernés. Beaucoup d'élus de droite disent aussi la même chose.
Comment ne pas être stupéfait et même indigné par ce qui s'est passé hier soir ? On l'a écouté, on s'est couché tard ; ce n'est pas le problème. Certains ont peut-être mal dormi. En tout cas, ce n'est pas l'enthousiasme après ce qui s'est passé hier soir. Pourquoi ? Parce qu'au-delà des promesses et du spectacle bien fait, la seule annonce concrète qui est faite à la télévision au moment où l'on a besoin de continuer à soutenir l'économie, est de supprimer la taxe professionnelle l'année prochaine. Est-ce que vous ne trouvez pas que c'est scandaleux ? Pour nous, savez-vous ce que cela représente ? 45 % de nos recettes, soit 225 M€. Est-ce que c'est responsable ? Est-ce que c'est conduire le pays intelligemment et dans la bonne direction ? Moi, je vous dis « non ». Avant d'entamer le débat d'orientation budgétaire, je voulais vous le dire parce qu'aujourd'hui, la colère monte chez les élus et pas seulement chez les élus de gauche, mais aussi chez les autres. J'en ai entendus ce matin à la radio et ils se demandaient où on allait aller maintenant. Certes, on va nous dire que l'on va remplacer la taxe professionnelle par autre chose, mais on ne sait pas par quoi. Il n'est pas étonnant que lorsque le Président de la République a terminé son intervention à l'Elysée, aussitôt le ministre des Finances, monsieur Wœrth, s'est éclipsé pour ne pas avoir à répondre aux questions pertinentes qui se posaient et que les journalistes n'auraient pas manqué de poser. Moi, je les pose aujourd'hui. Avant toutes les polémiques que certains ne manqueront pas de lancer, je vous dis la gravité de la situation dans laquelle nous sommes. C'est cette gravité qu'il faudra absolument combattre. Il faudra résister, il ne faut pas se laisser faire. Malheureusement, ce qui a été annoncé hier soir est un mauvais coup et je voulais le dire dès le début de cette séance. Monsieur Fougerat, vous avez la parole. »

M. Fougerat : « Mes chers collègues, le ton est donné. Merci, monsieur le Président. Dans le cadre d'une stratégie financière que nous sommes en train d'établir depuis septembre dernier, nous travaillons pour définir une programmation pluriannuelle pour les exercices 2009-2014. Ce débat d'orientation budgétaire vient s'inscrire dans ce processus. Dans un premier temps, je vais vous faire une très rapide analyse rétrospective de l'évolution des différentes masses financières. Comme l'a évoqué le Président, je vous parlerai ensuite du contexte, à la fois du contexte international et des conséquences des décisions prises par le gouvernement concernant les finances des collectivités locales. Je dirai enfin quelques mots sur cette programmation pluriannuelle, pour arriver au BP 2009. Comme vous le savez très bien, tout cela est étroitement lié.
Rapidement, je vous donne les grandes masses financières. »

I – LA SITUATION FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

1) Evolution des principaux postes budgétaires

Evolution comparée des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement

Comptes administratifs :	2003	2004	2005	2006	2007
DEPENSES (en milliers d'€)	363 280	381 170	393 070	371 186	393 279
VARIATION	6,36%	4,92%	3,12%	-5,57%	5,95%
RECETTES (en milliers d'€)	432 680	463 720	480 570	478 610	491 540
VARIATION	-1,33%	7,17%	3,63%	-0,41%	2,70%

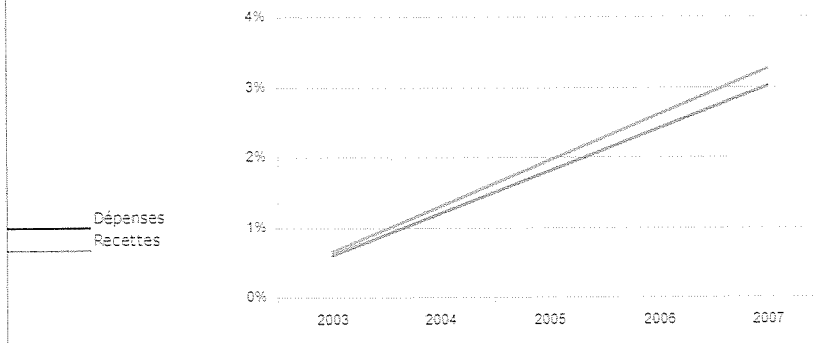

I – LA SITUATION FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

1) Evolution des principaux postes budgétaires

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

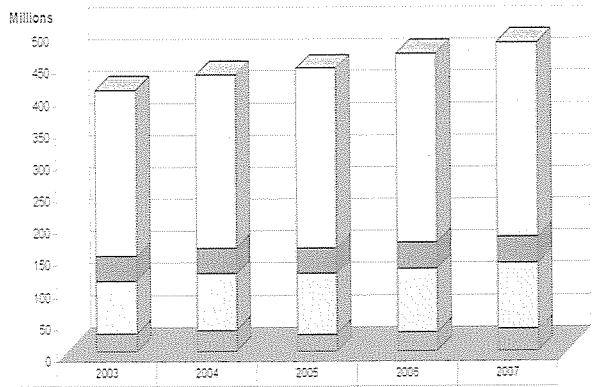

	2003	2004	2005	2006	2007
Taxe professionnelle (art.7311) + compensation (art.745)	258 970 000	271 920 000	280 210 000	294 090 000	303 180 000
Dotation d'intercommunalité (art.741)	39 450 000	39 840 000	40 320 000	41 010 000	41 640 000
Versement Transport (art.734)	81 300 000	88 940 000	95 250 000	99 780 000	103 400 000
Autres recettes	28 400 000	32 430 000	26 300 000	29 680 000	33 880 000

I – LA SITUATION FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

1) Evolution des principaux postes budgétaires

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

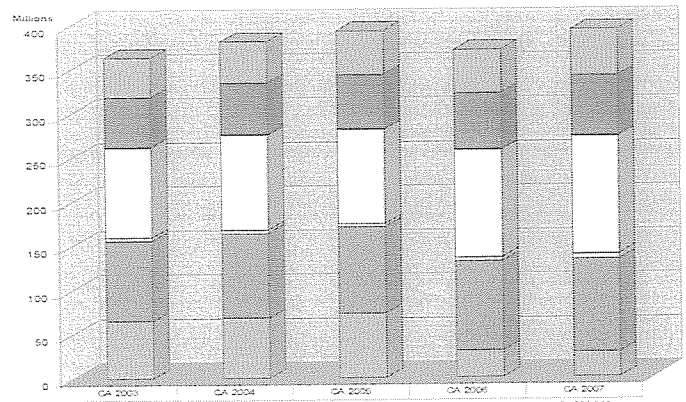

	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007
Charges à caractère général (chap. 011)	44 580 000	45 960 000	49 140 000	49 120 000	51 900 000
Charges de personnel (chap. 012)	56 530 000	59 520 000	62 620 000	64 400 000	68 600 000
Charges de gestion courante (chap. 65)	102 120 000	107 600 000	106 910 000	121 260 000	130 480 000
Charges exceptionnelles (chap. 67)	3 620 000	3 500 000	3 110 000	4 440 000	6 010 000
AC + DSC (chap. 014)	91 140 000	96 260 000	98 420 000	101 600 000	105 250 000
Autres dépenses	64 990 000	68 290 000	73 170 000	30 040 000	28 010 000

« ➢ Concernant les recettes, Jean-Marc Ayrault parlait de 225 M€ pour la taxe professionnelle. Je vous donne les chiffres 2008. En 2008, les recettes de taxe professionnelle s'élèvent à 225 M€, hors compensations, ce qui représente une évolution de 5 % depuis le début du mandat précédent. Cette évolution est fortement réduite depuis 2003-2004. La DGF s'élève à 128 M€, en progression seulement de 1 % par an. Elle représente quand même 26 % de nos recettes. Le Versement Transport s'élève à 109 M€, avec une progression de 6 % par an. Concernant le VT, nous sommes au taquet. Il représente 22 % de nos recettes. Ces trois recettes représentent 93 % de nos ressources. On reviendra sur la TP tout à l'heure. S'il n'y a pas de progression, étant donné que la DGF stagne et que s'agissant du VT, hormis l'évolution des bases, nous sommes au taquet, vous voyez d'emblée que les recettes ne vont pas progresser durant ce mandat.

➢ Concernant les dépenses, l'attribution de compensation est aujourd'hui de 82 M€, avec une progression de 1,3 % sous le mandat précédent. La Dotation de Solidarité Communautaire s'élève à 25 M€, avec une progression forte de 9 % par an. L'AC et la DSC représentent 27 % de nos dépenses. Je fais juste un point rapide sur la DSC. Tous ici réunis, nous sommes très heureux chaque année de percevoir cette DSC. Mais, vous savez qu'elle évolue en fonction de la croissance du produit net de TP mutualisée. C'est inquiétant.

➢ En ce qui concerne les ressources humaines, le personnel, l'évolution est très forte. Comme je le disais tout à l'heure, nous avons 2 400 salariés, dont 1 800 relevant du budget principal, ce qui correspond à 74 M€, avec une évolution des dépenses de personnel de l'ordre de 4,7 %. Le personnel représente 18 % de nos dépenses.

➢ La dotation transport qui est versée chaque année à la Semitan, s'élève à 81 M€, avec une évolution très forte tous les ans de 7,5 %. Elle représente 20 % de nos dépenses. Nous le verrons tout à l'heure, il y a peut-être un certain nombre de mesures à prendre.

➢ Concernant les contributions obligatoires, qui sont versées au SDIS, dans le cadre des DSP, ou aux syndicats mixtes, elles s'élèvent à 31 M€, soit 8 % de nos dépenses.

➢ Enfin, les charges générales et les frais financiers s'élèvent à 82 M€, ce qui représente 20 % de nos dépenses.

On constate donc une progression plus rapide des dépenses. Elles évoluent de plus de 5,2 %, alors que les recettes évoluent de 4,3 %. Vous voyez, en fonction de l'évolution et de ce que représente en pourcentage la part de ces dépenses ou de ces recettes, quels sont les leviers possibles en termes de prospective financière. »

I – LA SITUATION FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

2) Marges de manœuvre : le niveau d'épargne

	Objectifs fixés en juin 2004	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	*CA 2008*
Epargne brute	-	69 M€	83 M€	88 M€	107 M€	98 M€	*87 M€*
Epargne nette	30 M€	27 M€	36 M€	35 M€	46 M€	33 M€	*19 M€*
Encours de dette (hors dette des communes)	-	357 M€	444 M€	487 M€	523 M€	605 M€	*674 M€*
Capacité de désendettement	8 ans	5,1 ans	5,3 ans	5,5 ans	4,9 ans	6,2 ans	*7,7 ans*

I – LA SITUATION FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

3) Dépenses d'investissement et modes de financement

Le financement des investissements : point de vigilance

ENCOURS DE LA DETTE / POPULATION

Comptes administratifs :	2003	2004	2005	2006	2007	2008
ENCOURS DE LA DETTE (en milliers d'€)	498 035	568 139	594 927	615 320	683 183	738 386
Population INSEE (fiche DGF)	568 517	568 517	569 553	569 737	569 805	572 687
	876 €	999 €	1 045 €	1 080 €	1 199 €	1 289 €

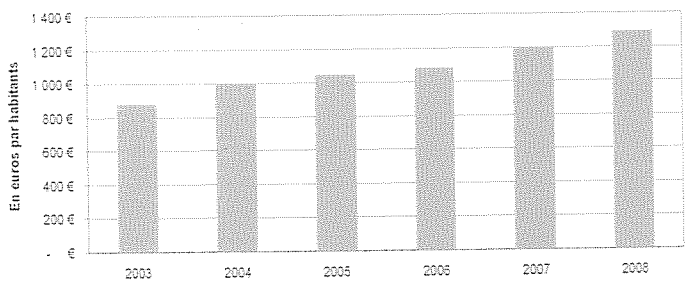

« Quel est le niveau d'épargne depuis 2003 ? L'épargne brute était de 69 M€ en 2003 et de 87 M€ en 2008, sachant que l'épargne brute est l'épargne de gestion moins les intérêts de la dette.
L'épargne nette était de 27 M€ en 2003. Vous voyez un pic en 2006 à 46 M€. Nous sommes aujourd'hui à 19 M€. C'est donc à surveiller, sachant que notre autofinancement doit être assuré.
Quant à l'encours de la dette, il était de 357 M€ au début du mandat précédent, ce qui est normal. Il est aujourd'hui de 674 M€, hors dette des communes.
En 2003, l'encours de la dette représentait 876 € par habitant et en 2008, 1 289 €.
En ce qui concerne notre capacité de désendettement, elle se situe aujourd'hui à 7,7 ans, soit pratiquement à 8 ans, en sachant que la moyenne des grandes agglomérations se situe de 8 à 10 ans.
Voilà donc les montants principaux de nos dépenses et de nos recettes, ainsi que la situation financière concernant l'encours de la dette.
Je vais parler maintenant du contexte. La crise financière a éclaté durant l'été 2007, avec les *subprimes* aux Etats-Unis. Cette crise est arrivée en France et en Europe à l'automne dernier et nous en subissons évidemment très fortement les conséquences, tant au niveau des ménages dont le pouvoir d'achat diminue fortement, qu'au niveau des entreprises pour lesquelles la situation n'est pas simple. Qui plus est, que ce soit pour les ménages ou que ce soit pour les entreprises, malgré la position du gouvernement à leur égard qui n'est pas forcément contestable, on peut

constater aujourd'hui une frilosité des banques qui est assez importante dans tous les secteurs d'activité. La crise des ménages est une crise de confiance. On constate surtout une augmentation vertigineuse des demandeurs d'emploi depuis ces six derniers mois. Cette situation va aussi avoir des conséquences sur nos budgets, que ce soit au niveau de la Communauté urbaine ou au niveau de nos communes.
En ce qui concerne les principales mesures prises par le gouvernement, je voudrais simplement rappeler que le dernier comité des finances locales qui s'est réunie cette semaine, le 3 février dernier, avait pour ordre du jour la répartition des dotations aux collectivités locales pour 2009. Ces dotations n'augmenteront en réalité que de 0,6 % ; soit à peine plus de 300 M€, mais dans le même temps, les collectivités locales devront reverser à l'Etat 765 M€ au titre du plafonnement de la taxe professionnelle. C'est donc encore une nouvelle baisse des dotations.
Quant à la politique budgétaire de relance, Jean-Marc Ayrault a évoqué tout à l'heure le plan de relance. J'y reviendrai par rapport au PPI, mais je crois que dans un premier temps, nous devons constater les mesures prises : en ce qui concerne la taxe professionnelle, c'est la cerise sur le gâteau. Si elle disparaît en 2010, la dynamique enregistrée sur ces dernières années n'existera plus et l'encouragement à l'investissement pour les collectivités sera diminué d'autant. Je ne reviens pas sur la DGF qui stagne depuis des années. Pour le FCTVA (le fonds de compensation), la suppression du retour sur investissement de l'année N-2 est une bonne mesure puisque sur l'exercice écoulé, le FCTVA va être remboursé immédiatement, dans le cadre du plan de relance. Ce n'est pas contestable. Le FCTVA est dans l'enveloppe normée et globalement, cela entraînera à nouveau une régression de nos dotations. Concernant la TP, nous pouvons déjà noter la fragilité actuelle de la taxe professionnelle. Je ne sais pas si elle sera supprimée en 2010. Ce sont des annonces. Sera-t-elle supprimée ? Cette décision sera-t-elle maintenue ? Je n'en sais rien. En termes de recettes supplémentaires, nous aurions pu néanmoins envisager d'augmenter la taxe professionnelle. En 2009, c'est très limité puisqu'il y a un lien entre la variation des taux des communes et de la Communauté urbaine. Le taux 2008 est de 21,63 % et en 2009, nous pouvons passer à 21,64 %. Il y a 0,01 point d'écart. Mais pour 2010, le taux pourrait atteindre 23,67 % compte tenu de l'augmentation des taux des communes en 2009. Cependant, la suppression de la majoration du taux de TP, envisagée puis supprimée dans le projet de loi de finances 2009, quand je parle de fragilité, limiterait à 23,00 %, le taux de TP de Nantes métropole. Un écart de 0,67 % de taxe professionnelle génère 89 M€ d'investissements en moins sur le mandat. Vous voyez bien que la situation est fragile. »

I – LA SITUATION FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

3) Dépenses d'investissement et modes de financement

Evolution des dépenses d'investissement du budget principal

Comptes administratifs :	2003	2004	2005	2006	2007
DEPENSES D'EQUIPEMENT (en milliers d'€)	180 789	190 801	181 396	196 820	204 396
VARIATION	40,9%	5,5%	-4,9%	8,4%	4,0%

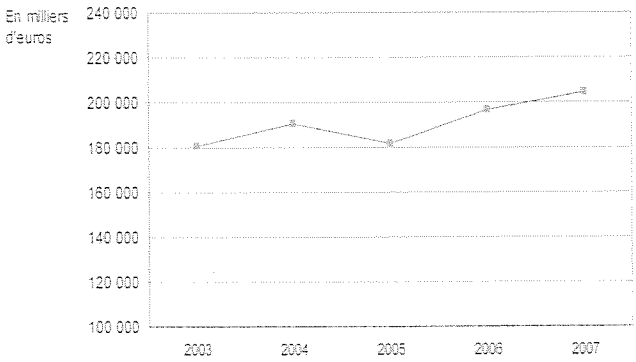

« J'en viens maintenant au plan de relance de l'Etat de 26 Md€. Comme Jean-Marc Ayrault l'a évoqué tout à l'heure, sous le mandat précédent, nous avions investi, depuis 2001, en partant de 105 M€, pour arriver à 205 M€ en 2008, 1,5 Md€ pour le budget principal. Quand on additionne sur le territoire français, les investissements des communes, des Départements, des Régions et des EPCI, ce sont des centaines de milliards d'euros qui sont injectés pour relancer l'économie locale, l'économie régionale et l'économie nationale. Nous le savons tous. Je crois que nous pouvons être inquiets aujourd'hui, vu la situation et les annonces d'hier soir. »

III – PERSPECTIVES POUR 2009

– 1) La stratégie communautaire : une PPI ambitieuse

- De 2001 à 2008, fort dynamisme communautaire
- Malgré différentes mesures gouvernementales

(plafonnement à la valeur ajoutée, diminutions des compensations de TP et de la DGF...)

- Face à des recettes en moindre rendement, Nantes métropole étudiera la possibilité d'actionner différents leviers

« En ce qui concerne notre Plan pluriannuel d'investissement, on a pu lire et entendre un certain nombre de choses. Je voudrais simplement vous rappeler qu'en décembre dernier, lors de la Conférence des maires, nous avons fait un point de situation sur la préparation du Plan pluriannuel d'investissement. Le travail effectué nous a permis notamment de revisiter l'ensemble des investissements, soit engagés juridiquement, soit des investissements que l'on qualifie de "récurrents", mais qui en réalité serviront à améliorer le patrimoine et le service public. En décembre, nous étions à 288 M€ d'investissements dits "récurrents", 233 M€ d'investissements juridiquement engagés et en fonction de la capacité de désendettement, nous parlions à l'époque d'une capacité de nouveaux investissements de 176 M€, ce qui représentait 700 M€ sans les budgets annexes. Il s'agissait d'un point d'étape. Or, j'ai pu voir ici et là ce montant de 700 M€ comme étant le maximum des investissements de la Communauté urbaine. Depuis, élus et services ont travaillé, avec la volonté de rechercher de l'épargne.
Puis, lors de la dernière Conférence des maires il y a quinze jours, nous avons présenté les chiffres suivants. Il s'agit pour le moment de propositions et il nous reste encore un travail important à réaliser pour les valider. Les chiffres qui ont été présentés étaient de 288 M€ d'investissements récurrents, 233 M€ d'investissements juridiquement engagés et nous étions à près de 600 M€ d'investissements nouveaux, ce qui représente pratiquement 1,1 Md€ d'investissements pour le mandat, sans compter les investissements des budgets annexes, à savoir 25 M€ pour les déchets, 143 M€ pour l'assainissement et 132 M€ pour l'eau. Ces chiffres nous rapprochent très fortement du 1,5 Md€. En réalité, le montant est de 1,420 Md€, pour la période 2009-2014. Le 1,5 Md€ investi sous le mandat précédent se situait sur sept ans, de 2001 à 2008.
Vous voyez donc qu'il y a une volonté très forte de reconduire des investissements d'un montant important, à la fois pour développer et entretenir l'économie locale et aussi pour répondre aux besoins de nos concitoyens. »

III – PERSPECTIVES POUR 2009

– 1) La stratégie communautaire : une PPI ambitieuse

- De 2009 à 2014, une capacité d'investissement à la hauteur des enjeux communautaires
- Soutien à l'attractivité et au développement économique du territoire communautaire
- Quatre axes:
  - Solidarité et cohésion sociale
  - Compétitivité
  - Dynamisme durable
  - Qualité de vie et de la ville

« Ces investissements relèvent de quatre axes principaux :
① Solidarité et cohésion sociale. C'est tout ce qui concerne le logement social, les quartiers, la politique de la Ville.
② La compétitivité avec le développement économique, l'enseignement supérieur et la recherche.
③ Le dynamisme durable concerne tout ce qui est lié aux déplacements, au Plan climat, aux modes doux, etc.
④ La qualité de vie et de la ville porte sur les espaces publics et l'environnement.
Vous voyez, mes chers collègues, l'ambition de Nantes Métropole de poursuivre des investissements à un montant au moins égal à celui du mandat précédent, avec, il est vrai, de nombreuses incertitudes et à plus forte raison encore ce matin.
Pour cela, il nous faut dégager de l'épargne. Vous avez vu tout à l'heure les chiffres concernant l'épargne brute et l'épargne nette en 2008. L'épargne nette s'élevait à 19 M€. Il faut donc se donner des moyens. Lors de la dernière Conférence des maires, un certain nombre de points ont été évoqués. On peut aller vers une capacité de désendettement un petit peu plus longue, ce qui dégagerait des capacités supplémentaires. On peut envisager, après réflexion, discussions, une évolution en termes de tarification. Concernant les transports par exemple, nous avons les tarifs les plus faibles des agglomérations en France. Nous pouvons prendre aussi un certain nombre de mesures, notamment liées à certains chantiers que l'on doit optimiser. Je vous donne un exemple. Quand on faisait un rond-point à 1 M€, on sera contraint de le réaliser pour 700 000 € ou 800 000 €. On devra garder sa fonctionnalité, mais diminuer peut-être la qualité des matériaux, etc. On peut revoir aussi un certain nombre de DSP. C'est un travail que nous menons actuellement collectivement pour arriver à dégager de l'épargne et pour pouvoir remplir les objectifs que nous nous sommes fixés en termes d'investissement. »

III – PERSPECTIVES POUR 2009

– 2) Orientations 2009 : 1ère étape du nouveau cycle de gestion

- Des recettes contraintes

(bases de TP évaluées à +2 %, taux de TP +0,05 %, VT évalué à+ 4 %, DGF +0,78 %)

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Des investissements à hauteur de 180 M€
- Une nouvelle programmation définie en juin 2009
- Une évolution de l'endettement limitée et équilibrée

« Pour revenir au BP 2009, 2009 est une année de transition. J'ai cru voir dans la presse que l'on annonçait environ 180 M€ d'investissements sur 2009, ce qui est exact, mais aussi, que nous étions réélus depuis un an et que depuis un an, rien n'avait été fait. Je voudrais simplement vous rappeler que nous avions voté le BP 2008 à hauteur de 235 M€ en termes d'investissement. Depuis, l'activité continue très fortement à Nantes Métropole et nous répondons à l'attente de nos concitoyens. Que nous nous soyons donnés le temps de revisiter l'ensemble des dossiers et de faire le point, je crois que c'est courageux et judicieux, plutôt que de prendre des décisions hâtives en cette période difficile. Nous nous donnons le temps nécessaire pour annoncer notre Plan pluriannuel plutôt que de faire des déclarations intempestives à tout bout de champ.
Ce BP 2009 se situerait en termes d'investissement à hauteur de 180 M€, avec des investissements concernant l'entretien du patrimoine pour améliorer le service public, ce que j'appelle des investissements "récurrents" et surtout, puisqu'il s'agit de la première année de ce mandat, avec des investissements juridiquement engagés. C'est une année de transition qui va nous permettre aussi de prendre un certain nombre de mesures.
La première des mesures est de maîtriser nos dépenses de fonctionnement. Que ce soit au niveau des ressources humaines, que ce soit au niveau de l'ensemble des dépenses, notamment liées au VT transport, un certain nombre de mesures seront prises. Rappelez-vous, la contribution transport à la SEMITAN s'élève à 81 M€, avec une évolution de 7,7 %, près de 8 %. On ne peut pas tenir comme cela. Il y a donc un certain nombre de mesures à prendre et nous devrons les prendre dès cette année. Pourquoi ? Afin de dégager de l'épargne pour préserver l'avenir et pour pouvoir investir durant les cinq années à suivre. Ce sont toujours des décisions difficiles à prendre, mais il faut le faire dès cette année. Qui plus est, que ce soit pour le budget 2009 ou que ce soit pour le Plan pluriannuel d'investissement, nous serons contraints de surveiller régulièrement l'évolution des dépenses et peut-être d'en remettre certaines en cause, s'il y avait des dépassements trop importants.
Je crois, mes chers collègues, que chacun d'entre vous se sent concerné par les mesures que nous prenons au sein de la Communauté urbaine et dans nos propres Communes, nous n'aurons pas le choix non plus. C'est pourquoi nous devrons être vigilants. C'est une situation difficile, mais nous sommes tenaces. Nous ne baisserons pas les bras. Le 20 mars prochain, le budget 2009 sera voté. Vous aurez bien évidemment le détail, mais il n'y aura pas de surprise sur ce budget 2009. Nous préparons l'avenir, nous dégageons des priorités, de façon à investir sur notre Plan pluriannuel jusqu'en 2014. Voilà, monsieur le Président, très rapidement, la présentation de ce débat d'orientation budgétaire. »

M. le Président : « Merci, monsieur Jean-Pierre Fougerat. On peut applaudir le rapporteur pour son excellent travail parce que c'est un travail qui demande un gros investissement personnel, avec les services que je remercie également. Je vais donner la parole dans quelques instants à ceux qui vont me la demander. J'inscris les noms. Monsieur Dejoie, vous avez la parole. »

M. Dejoie : « Monsieur le Président, mes chers collègues,
Le législateur a souhaité que les assemblées délibérantes de chaque collectivité puissent, lors d'un débat d'orientation budgétaire précédant le vote de leur budget, discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
Ce débat doit permettre l'information des élus sur la situation financière de la collectivité et au-delà d'eux, de la population. Il permet de discuter de la stratégie financière.

Vous ajoutez, monsieur le Président, dans le document qui nous a été adressé que ce débat est l'occasion de discuter la pertinence des lignes d'action proposées par l'équipe communautaire.
Le débat d'aujourd'hui est le premier du mandat 2008-2014 en cours. Cela devrait être l'occasion, au-delà de l'année 2009 déjà entamée, de débattre de la politique budgétaire du mandat tout entier, en s'appuyant sur une prospective financière prévisionnelle et une programmation pluriannuelle des investissements.
Force est de constater que ni les diverses réunions – Conférence des maires ou commissions, quand elles se sont réunies – ni les documents en notre possession n'ont apporté les éléments indispensables à une discussion sur vos lignes d'action. C'est déjà en soi ennuyeux, mais cela devient franchement préoccupant, alors que notre pays traverse une crise économique aussi soudaine qu'importante. Dans ces périodes incertaines, nos concitoyens sont en droit de savoir où l'on va et comment on y va. Cette exigence est d'autant plus légitime que cela fait presque une année que les élections ont eu lieu et que les instances communautaires sont en place.
Manifestement, vous avez souhaité, par votre introduction, transformer le débat d'orientation budgétaire de Nantes Métropole en un débat sur l'intervention du Président de la République, hier soir, ou sur les réactions qu'il faut avoir face à la crise. Il y a aujourd'hui un plan de relance qui est commencé. Effectivement, il y a les tenants de la relance par l'investissement et il y a les tenants de la relance par la consommation. Le choix a été fait de la relance par l'investissement, ce qui n'est absolument pas contradictoire avec tous les propos qui sont tenus sur l'importance de l'investissement en matière d'activité économique. Le Vice-président en charge des finances vient de le rappeler à plusieurs reprises. Tout le monde sait que toutes les tentatives visant à corriger les précédentes crises par la relance par la consommation, même si elles étaient peut-être moins graves, ont échoué. En effet, la relance par la consommation, soit va à l'épargne, soit souvent, encourage le déficit du commerce extérieur parce qu'elle se fait avec des produits qui viennent de l'extérieur. Ce plan de relance, actuellement en vigueur, n'a pas oublié les collectivités locales puisque comme le rappelait le Vice-président, le remboursement anticipé de la TVA sur l'année 2009 a été mis en place et un certain nombre de chantiers qui devaient intervenir plus tard sont accélérés.
Au-delà de ce plan de relance, il ne faut jamais oublier les fondamentaux de l'économie. Aujourd'hui, dans la crise financière qui s'est ensuite transformée en crise économique, il y a deux fondamentaux qu'il faut absolument sauver. C'est d'abord le fonctionnement du secteur bancaire. On peut ne pas aimer les banquiers ou trouver qu'ils gagnent trop d'argent, etc, mais quiconque est raisonnable ne peut imaginer qu'un pays et qu'une économie fonctionne sans banque. Les réactions qui ont eu lieu, notamment à l'initiative de la présidence française à l'Union européenne, ont quand même bien permis de faire résister et de sauver le système bancaire. Quiconque dirait le contraire serait de mauvaise foi.
Au-delà de la banque, il ne faut pas oublier que nous ne sommes pas des traders. L'économie n'est pas simplement virtuelle. Elle repose sur l'industrie. On voit bien aujourd'hui notamment que notre pays a su conserver une industrie importante. Rappelez-vous d'Alstom dont on a critiqué à une époque l'investissement de l'Etat qui a permis de reprendre des minorités et de maintenir l'entreprise qui était au bord de la fermeture ou du transfert à l'étranger. Nous sommes bien contents de trouver Alstom aujourd'hui. L'industrie est fondamentale. Il fallait bien sûr réfléchir à la taxe professionnelle. C'est quand même extraordinaire ! Les trois derniers Présidents de la République, François Mitterrand, Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy, disent tous que cet impôt n'est pas un bon impôt. Tous les fiscalistes savent que cet impôt est souvent contre-productif. On en a éliminé la base la plus scandaleuse, celle qui était assise sur les salaires et qui était absolument invraisemblable en matière de création d'emplois. Jusqu'à la fin 2009 ou 2010, la taxe professionnelle sur les investissements nouveaux est suspendue, mais il faut sans doute réfléchir et le dialogue dont le Président de la République parlait hier avec les associations d'élus locaux, peut peut-être permettre un impôt substitutif qui soit aussi assis sur le dynamisme économique, mais pas forcément sur l'investissement ou sur la création d'emplois. Vous avez aussi totalement oublié, monsieur le Président, de rappeler que cette suppression de la taxe professionnelle pour les entreprises aurait des contreparties, notamment en matière de délocalisations, comme les aides aux banques ont été suspendues au fait que les dirigeants devaient supprimer leurs bonus, ce qui a été fait. Vous avez également oublié de le dire, tout comme mes collègues tout à l'heure, quand ils critiquaient les dirigeants d'entreprise.
Pour en revenir aux orientations budgétaires de Nantes Métropole, vous comprendrez, mes chers collègues, que je m'interroge sur les méthodes et sur le calendrier de la préparation budgétaire, interrogations qui m'amènent au constat d'un certain désarroi quant à la politique budgétaire à mener pour les années à venir. Aussi, au nom de l'équilibre, de la démocratie et du groupe que je représente, je souhaite vous présenter un certain nombre d'orientations alternatives. Ce seront les trois points de mon intervention.
❶ Les méthodes et le calendrier de la préparation budgétaire
Cette préparation ne brille pas par la transparence, pour ne pas dire qu'elle est un peu opaque. Certes, notre Vice-président chargé des finances a rencontré les présidents de groupes, en décembre et lors de cette discussion informelle, sans aucun support écrit, j'ai compris que l'on avait beaucoup dépensé au cours du mandat précédent et que cela ne pouvait pas continuer. J'ai noté que le volume des investissements passerait de 1,5 Md€ à 1 Md€ tous budgets confondus, soit une réduction d'un tiers.

Certes, lors de la dernière Conférence des maires qui s'est déroulée le 23 janvier, vous nous avez projeté des documents, mais je regrette fermement une nouvelle fois que vous n'ayez pas accepté de nous les communiquer. Il y était question, de mémoire, d'un niveau d'investissement de 700 M€ pour la période 2009-2014. Budget principal ou tous budgets confondus, ce n'était pas précisé. Il y était question de dépenses récurrentes et de projets juridiquement engagés pour 524 M€, ce qui laisserait 176 M€ pour les projets nouveaux. Projets nouveaux pourtant évalués, après arbitrage entre Vice-présidents et services, à 595 M€, arbitrage dont les modalités et enjeux ne nous ont pas été précisés. Il en résulte un écart de 419 M€ qui entraînerait une épargne nette négative de 50 M€ et porterait la capacité de désendettement à 16 ans, soit le double du maximum recommandé ! Puis, cette projection de documents se termine en nous disant que l'on va peut-être quand même investir 1 Md€ pour le budget principal en actionnant certains leviers.
En dix mois de préparation, on n'a pas beaucoup avancé. Le calendrier est en effet surprenant. Habituellement voté en décembre, notre budget ne le sera qu'en mars. La stratégie budgétaire et les grands équilibres pour le mandat qui auraient dû être discutés en novembre ne le sont même pas aujourd'hui. La programmation pluriannuelle des investissements ne sera élaborée qu'en juin. En pleine crise économique, l'année 2009 est qualifiée d'année de transition. Est-ce le moment d'avoir une année blanche lorsque l'on veut mettre en avant le dynamisme ou l'attractivité de notre métropole ? »

M. le Président : « Monsieur Dejoie, est-ce que je peux vous demander une précision ? Que voulez-vous dire par année blanche ? Avec 190 M€, c'est une année blanche ? Il faut être précis. Ne dites pas que c'est une année blanche. Je ne sais pas comment vous faites dans votre commune, d'ailleurs, on le sait bien. Vous faites la même chose. Ne faites pas ce procès de dire qu'il s'agit d'une année blanche. »

M. Dejoie : « J'ai de nouveaux projets qui ont été votés au budget du mois de décembre 2008, monsieur le Président. »

M. le Président : « Vous ne faites pas des investissements comme le busway à la commune de Vertou, investissements dont vous bénéficiez. Ce sont des investissements lourds qui sont financés sur plusieurs années. Actuellement, il y a des ponts qui sont tout juste commencés et qu'il va falloir payer. Est-ce que l'on va arrêter ces investissements ? Je pense qu'il faut comparer ce qui est comparable. Vous dites que réaliser des ponts et les financer en 2009 correspond à une année blanche. Excusez-moi, mais quand ils seront mis en service, vous serez le premier à être près du ruban pour l'inauguration. Merci de m'avoir autorisé à vous interrompre. »

M. Dejoie : « Monsieur le Président, je n'ai pas souvenir de vous y avoir autorisé, mais ce n'est pas grave. Je suis quelqu'un qui respecte les autorités. Vous avez la présidence de la séance, il en va de votre conception de m'interrompre ou pas.
Pour répondre à ce que vous venez de dire, je voudrais simplement préciser que je n'ai jamais voulu comparer le budget de la Ville de Vertou à celui de Nantes Métropole, mais la Ville de Vertou a un budget tout à fait respectable, des élus tout à fait respectables et une activité d'investissement tout à fait respectable. S'il est moins important en euros, il n'y a pas lieu de le mépriser ou de dire qu'il est simple de le régler. Il nécessite également beaucoup de travail et il y a aussi des Vertaviens qui payent des impôts pour qu'il soit mis en oeuvre. Il ne faut pas l'oublier.
Lorsque les événements imposent la plus grande réactivité, est-il raisonnable d'attendre pour arrêter clairement nos choix ? Lorsque l'on connaît le temps qu'il faut pour concevoir et mettre au point certains projets, cet attentisme risque d'être préjudiciable aux investissements à venir.
Je n'imagine pas que cette méthode peu lisible ou ce calendrier surprenant soient volontaires, tant vous savez, ailleurs, être exigeant avec les responsables de l'Etat. Je n'imagine pas non plus que cette absence de décision vienne de la contradiction qu'il y aurait à annoncer ici une baisse de l'investissement, alors que vous préconisez ailleurs un quasi-doublement du plan de relance gouvernemental. Je crains en réalité que le retard que chacun constate à arrêter notre politique budgétaire, pour le mandat, ne traduise un certain désarroi.
Ce désarroi, il faut en chercher les causes dans la gestion du mandat précédent. L'effort d'investissement a été important. Personne ne peut le nier, personne ne le nie. Mais à quel prix ? L'endettement s'est considérablement accru, avec 413 € de plus par habitant entre 2003 et 2008, soit plus de 47 % d'augmentation. Notre capacité de désendettement est pratiquement de huit ans, soit le maximum recommandé.
Pendant le même temps, les dépenses de fonctionnement ont beaucoup augmenté, ne permettant pas d'atteindre les objectifs assignés pour l'épargne nette et ce, malgré des recettes de fonctionnement qui augmentaient. Cette augmentation des recettes de fonctionnement ne résultait malheureusement pas simplement de l'activité économique, mais aussi d'une fiscalité aujourd'hui à son maximum, qu'il s'agisse de la taxe professionnelle ou du versement transport.
La maîtrise des dépenses de gestion et le pilotage de la politique d'investissement que vous recommandez dans le document que vous nous avez adressé dans le dossier d'aujourd'hui, semblent des vertus récemment découvertes. Vous m'accorderez le crédit d'avoir tiré, lors du mandat précédent, des signaux d'alarme sur les dépenses de fonctionnement ou sur le pilotage des projets. Je me souviens m'être vu reproché un manque d'ambition lorsqu'avec d'autres collègues, nous recommandions de ne pas réaliser à la fois un Zénith et un stade d'athlétisme, mais qu'il

fallait opérer un choix. Heureusement, cette recommandation, pourtant critiquée à l'époque, s'est trouvée réalisée.
Nous aurions dû débattre aujourd'hui des grands équilibres du mandat. Les communes ont fourni en temps et en heure leurs projets. Ils excèdent sans doute nos capacités financières. Nous avons déjà procédé à des priorisations dans le cadre de la politique de cohérence territoriale. Les communes ont aussi bien compris que leurs projets devaient accompagner les politiques communautaires, comme celles du logement ou du transport. Nous savons bien et nos concitoyens aussi que le contexte financier impose des efforts et des choix, mais c'est aussi notre rôle et nous sommes prêts à l'assumer. Encore faut-il fixer des axes, des volumes budgétaires et surtout des méthodes d'arbitrage claires et transparentes. Si des leviers existent pour maintenir les niveaux d'investissement, que ceux-ci soient clairement exposés et discutés.
Parce qu'en temps de crise, le temps est précieux et l'action indispensable, je souhaite vous faire part au nom de notre groupe, d'orientations alternatives pour le mandat à venir.
© La première des orientations est celle de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Elle commande directement la constitution d'une épargne nette susceptible de nourrir l'investissement, mais cette maîtrise nécessite une mobilisation de tous, élus et services. Elle doit être comprise par la population. Pour y arriver, il faut peut-être reconnaître les errements passés et les expliquer. On peut ensuite mobiliser chacun autour de la rationalisation des moyens, responsabiliser tous les acteurs et notamment au sein des pôles de proximité. Vous devez avoir les outils pour se fixer des objectifs chiffrés en la matière.
La deuxième orientation doit porter sur les différents leviers évoqués lors de la Conférence des maires. Le niveau de l'emprunt, la capacité de désendettement et la fiscalité doivent être chiffrés, avec au besoin plusieurs scénarios. Bien entendu, ces scénarios devront chaque année être ajustés en fonction des évènements et de l'environnement économique. La tarification des services doit aussi être envisagée, surtout lorsqu'elle est en-dessous des moyennes constatées dans les autres métropoles. Je dis un mot à cet instant, de la tarification des transports puisque cela a été évoqué. Une augmentation peut être envisagée, mais elle devra être affectée à une augmentation de l'offre de transport, notamment dans les secteurs où le retard est criant. En aucun cas, cette augmentation ne doit combler d'autres postes budgétaires.
A partir de là, la troisième orientation doit viser à fixer un montant d'investissement, avec une priorité à ceux qui sont générateurs d'activités économiques et d'emplois. Comme vous le demandez aux communes pour l'espace public et la voirie, ces priorités doivent être fixées et chaque projet doit être mesuré à son impact sur la croissance de l'activité. Sans doute faut-il passer chacun des projets non encore commencés au crible de cet objectif. Encore une fois, gouverner, c'est faire des choix, les expliquer, les assumer.
Ce n'est pas le lieu de faire une revue de détails, mais je donne quelques exemples. En matière de transport public en site propre, on sait qu'il existe plusieurs projets : la liaison ligne 1-ligne 2, l'extension de la ligne 4, la future ligne 5, avec le choix entre le tramway et le busway qui a des incidences financières importantes ou la desserte du nord-est de l'agglomération qui aujourd'hui, n'est pas effectuée.
Tout ne pourra pas être fait, mais il est urgent de faire des choix et de les expliquer.
Les opérations sur l'espace public et sur la voirie doivent accompagner en priorité la politique du logement ; nous en sommes d'accord. Il faut rapidement les décider pour être prêt lorsque la crise de l'immobilier s'éloignera.
Même si cela vous ennuie, il faut peut-être accompagner les opérations du plan de relance, le pass foncier, les 300 000 logements que le gouvernement entend financer, le doublement des prêts à taux zéro et toutes les aides qui vont être données dans le cadre du Grenelle de l'environnement, notamment pour l'isolation et les dépenses énergétiques des logements parce que dans ce domaine, il n'est pas rien fait ni rien prévu. On ne peut pas dire le contraire.
En matière de développement durable, on voit aussi aujourd'hui le succès du tri. Il faut poursuivre en réhabilitant les déchetteries, en encourageant le compostage. Ce sont en plus des investissements qui doivent entraîner des économies dans le secteur de l'élimination des déchets. La aussi, un certain nombre de mesures gouvernementales du Grenelle doivent être relayées localement.
Enfin, pour terminer, l'investissement devra être réparti sur le territoire métropolitain. Je suggère que chaque pôle de proximité et les élus qui en sont membres imaginent et portent un projet pour leur territoire. Une opération « dix projets pour la métropole » contribuerait, par son aspect fédérateur, à la mobilisation de tous que j'évoquais tout à l'heure et à faire de la politique budgétaire du mandat un véritable projet partagé, projet partagé, monsieur le Président, mes chers collègues, que l'on ne retrouve pas aujourd'hui dans les orientations que vous nous proposez et qu'il n'a pourtant jamais été aussi urgent de mettre en place.»

M. Blineau : « Monsieur le Président,
Les collectivités locales ne doivent pas tout attendre de l'Etat. Nous devons compter le plus possible sur nous-mêmes et nos ressources propres. Nantes Métropole se retrouve donc face à ses responsabilités. On ne peut plus compter sur l'évolution de la taxe professionnelle. Le taux du versement transport est lui aussi à son maximum et vous prévoyez pour l'année 2009, 1 % d'augmentation de la dotation globale de fonctionnement. Or, la dette ne cesse de croître. Nantes Métropole n'a plus les moyens financiers de son ambition. Il faut économiser partout, resserrer et dépenser mieux, revenir sur certaines dépenses.

Comme nous l'avons affirmé depuis la mise en place de la Communauté urbaine, en particulier lors des débats d'orientation budgétaire précédents, des économies sont possibles. Néanmoins, nous devons maintenir nos investissements essentiels, afin d'assurer un haut niveau de service public et participer à la pérennité de l'emploi local, voire national, mais en les simplifiant et en écartant tout luxe inutile.
Dans une période où tous nos concitoyens vont devoir réaliser de gros efforts, voire se priver, nous ne pouvons continuer à toujours augmenter nos dépenses de fonctionnement. Nantes Métropole doit être exemplaire. Des économies sont réalisables et ce, dans de nombreux domaines.
A propos des technologies de l'information, nous devrions utiliser des logiciels libres de droits et ouverts, ce qui limiterait nos coûts de licences. Comme vous le savez, monsieur le Président, les postes de l'Assemblée nationale fonctionnent sur la suite bureautique Open Office et le système Linux, l'une et l'autre étant gratuits. Je vous rappelle ce qu'avait proposé notre groupe au Bureau du 20 septembre 2002. En moyenne, le coût annuel des licences Microsoft est d'environ 1 M€. Si, depuis 2003, nous en avions supprimé ne serait-ce que la moitié, nous aurions déjà économisé près de 3 M€. Cette somme correspond à certains projets aujourd'hui différés, comme par exemple l'acquisition des réserves foncières nécessaires au raccordement des lignes 1 et 2 de tramway. Nous nous tenons à votre disposition pour lister toutes les pistes d'économies réalisables dans ce secteur de l'informatique.
Autre piste à étudier, celle des salaires des responsables ou des directeurs de SEM et organismes divers. Aujourd'hui, nous constatons que certains de ces salaires sont plus de dix fois supérieurs au SMIC, sans parler des doublons, des primes de départ et avantages divers. Il faudrait revoir cette politique salariale, la ramener à de plus justes proportions et réduire les subventions aux SEM qui maintiennent ces pratiques.
Par ailleurs, nous devrons réfléchir à notre politique immobilière. Quatre sites à gérer avec la tour Bretagne, sans compter les dix pôles ! Est-ce raisonnable ? Quels sont les coûts de gestion et de fonctionnement et tous les frais induits (transports, délais supplémentaires) ? Ne pouvons-nous pas envisager un regroupement de toutes ces activités ? Une économie de bâtiments énergivores représenterait également de substantielles économies présentes et à venir.
La politique « transports » représente une part de plus en plus importante dans l'ensemble de notre budget. Nous vous avons déjà proposé de diversifier les tranches horaires pour répondre aux attentes des besoins de déplacement des habitants de la métropole.
Rappelons également que la traversée de la Loire par câble coûterait cinq fois moins cher qu'un pont et qu'un tramway pour seulement six mois de travaux.
A ce titre, qu'en est-il du projet européen interrégional concernant les modes de déplacements doux auquel vous avez été invité à participer ? Nous vous rappelons que ce projet bénéficie d'une subvention de 50 % de tous les frais d'investissement, de personnel, de coordination et autres.
Quant à votre politique évènementielle, que dire des projets comme Estuaire 2009 ? En cette année de crise, il faudrait peut-être penser à réduire la voilure, en profiter pour changer de cap. On ne peut aller contre le vent.
Autre déception : à la lecture de ce rapport, nous avons été très surpris de ne trouver aucune véritable référence à l'Agenda 21, au développement durable. N'auriez-vous donc pas de politique affirmée dans ce domaine ?
Autre inquiétude en cette année 2009, période de transition, vous nous annoncez le report, voire l'arrêt de certains investissements. Que vont devenir alors les experts et cadres de haut niveau qui y sont attachés ? Nous vous proposons de leur confier, à effectif et budget constants, des missions propres à améliorer le fonctionnement de la métropole, tout en étant sources d'économies. Ainsi, nous pourrions les charger de :
- réaliser des audits internes dans tous les domaines, notamment pour traquer et supprimer les dépenses inutiles, fixer des objectifs à chaque service afin de dégager des possibilités supplémentaires d'investissement,
- évaluer la pertinence de tous les projets dans leur globalité, en maîtrisant tous les aspects, ainsi que leur transversalité, afin de ne plus générer autant d'avenants et donc de surcoûts,
- faire le point des réserves foncières pour revendre rapidement, en particulier aux bailleurs sociaux, celles qui correspondent à des projets.
- rechercher également des solutions innovantes, notamment dans les énergies renouvelables, comme intégrer le photovoltaïque, plutôt que de faire installer des panneaux.

Enfin, une bonne nouvelle. Les ODAC permettront une PPI grâce au remboursement du FCTVA pour payer l'IEA, grâce à la DGF, à la TPU et au VT. Quant à la nouvelle TGAP, elle participe au développement du Tri Sac. Et que dire du SPIC ?
Mes propos vous paraissent incohérents ? Le rapport que vous nous avez transmis devrait pouvoir être compréhensible par tous les citoyens. Or, ce n'est pas le cas. Un lexique annexé à tout document fourni serait le bienvenu dans l'avenir.
Pour conclure, monsieur le Président, nous devons donc maîtriser nos dépenses et simplifier nos structures. Nos trois grandes priorités devront être le logement, l'emploi et les déplacements, dans un principe fondamental de développement durable.
Le groupe « Centre, Démocratie et Progrès » demande que Nantes Métropole s'engage fermement sur des économies de fonctionnement, nécessaire réponse aux difficultés qui nous attendent. Dans ces conditions, comme toujours, nous serons prêts à vous aider à surmonter cette crise car nous sommes, comme vous, monsieur le Président, très attachés à la réalisation d'une grande métropole européenne, centrée sur la Loire estuarienne. »

M. de Rugy : « Je voulais dire quelques mots dans ce débat d'orientation budgétaire sur la question de la taxe professionnelle et sur sa suppression qui a été annoncée hier soir par le Président de la République. Je pense que c'est un élément extrêmement fort pour nos budgets et il mérite que l'on s'y attarde quelques instants.
Je voudrais d'abord dire un mot sur les motivations qui nous ont été exposées et sur les chiffres qui nous ont été fournis. Le Président de la République prenant l'exemple de l'automobile a dit qu'il y avait une différence de 1 000 € entre un véhicule construit en France et un véhicule fabriqué dans un pays d'Europe de l'est. Il a dit que la taxe professionnelle représentait 350 €, soit le tiers de ces 1 000 €. On peut être un peu étonné. Je ne sais pas d'où sort ce chiffre et comment il a été calculé. A l'Assemblée nationale, il y a quelques semaines, le Secrétaire d'Etat à l'industrie dont on peut penser qu'il connaît bien son sujet, avait quant à lui parlé de 150 € pour un véhicule coûtant 20 000 €. Je pense qu'il serait bon que l'on s'attarde quelques instants sur ces motivations qui montrent qu'en réalité, ce n'est pas très sérieux. On ne peut pas aborder la politique industrielle de la France de cette façon. On ne peut pas aborder un sujet aussi grave que celui des délocalisations de cette façon.
Il se trouve que je rencontrais hier des salariés de Trelleborg. Franchement, je pense qu'ils ont dû avoir mal au cœur en voyant comment était traitée la question de l'automobile ou la question des délocalisations par le Président de la République, à travers cette histoire de taxe professionnelle. Une entreprise comme Trelleborg par exemple n'a jamais invoqué la question de la taxe professionnelle pour délocaliser ses activités. Son principe est simplement de produire à moindres coûts dans d'autres pays. C'est un groupe mondialisé qui promène ses sites de production au gré des coûts de fabrication. C'est sur ce point qu'il faut s'interroger plutôt que sur la taxe professionnelle. On sait bien que dans les coûts de production, il y a la question de la protection sociale et la question du droit du travail. Soit on y est attaché et on les défend ; soit on n'y est pas attaché et on considère qu'il faut tout tirer vers le bas. J'imagine que les industriels qui sont venus voir le Président de la République pour lui parler de ces 350 € qu'il a invoqués vont lui dire demain qu'il leur manque encore 650 € pour être équivalent à la Roumanie ou à un autre pays à bas coûts de main d'œuvre. Cela ne s'arrêtera jamais. En réalité, c'est tout le système que l'on veut tirer vers le bas. En tout cas, c'est ce qu'il faut regarder.
Quant à rendre la taxe professionnelle responsable des difficultés du secteur automobile, je pense que cette question doit être aussi traitée avec un peu plus de sérieux. Les difficultés du secteur automobile se posent dans le monde entier. Aux Etats-Unis, la taxe professionnelle n'existe pas et les constructeurs automobiles sont dans une situation bien pire que ceux de France et d'Europe. Il faut le dire franchement, je pense que ces prétextes cachent mal le fait que la seule annonce qui a été faite hier concerne les entreprises. Comme l'a dit un dirigeant syndical ce matin à la radio, 8 Md€ pour les entreprises et zéro pour les salariés. Voilà le résumé de l'intervention du Président de la République hier.
C'est très inquiétant pour nos collectivités. J'y viens parce qu'il faut dire clairement que la suppression de la taxe professionnelle est une mauvaise idée. Il n'y a aucune raison de ne pas argumenter sur le sujet. D'ailleurs, j'ai entendu le président de la Confédération générale des PME il y a quelques jours à la radio, le dire très clairement dans une interview, en réponse à un journaliste qui lui demandait s'il fallait baisser les impôts et taxes. Il a répondu négativement en disant qu'il savait bien que ce n'était pas possible, qu'il y avait suffisamment de choses à financer dans notre pays - les investissements et une protection sociale - et que pour les financer, il fallait bien qu'il y ait des ressources.
Il a été dit et redit, mais il faut en tirer les conséquences concrètes, que 75 % des investissements publics en France sont réalisés par les collectivités locales. Peut-on accepter de leur supprimer la principale ressource dynamique ? Il faut reconnaître que le ministre du Budget a un peu de suite dans les idées parce qu'il y a quelques mois, avant la crise, il disait que les collectivités locales investissaient trop. Il disait que l'on devait, par la réduction de la dotation globale de fonctionnement, obliger les collectivités locales à investir moins. Evidemment, maintenant que la crise est venue, ce discours n'est plus tenable. Monsieur Bainvel, vous pouvez lire les comptes-rendus de l'Assemblée nationale ; ils sont publics, ils sont sur le site de l'Assemblée nationale. Vous verrez ce que disait monsieur Woerth lors des débats d'orientation budgétaire pour 2008. C'était extrêmement clair. Evidemment, pour 2009, il a dû réviser un peu son discours au vu de la situation.
Je voudrais quand même redire qu'il est sain qu'il y ait un lien entre les collectivités locales et les entreprises. On peut prendre des exemples très concrets. Quand il y a eu un investissement public de notre Communauté urbaine sur la route de Vannes, cela a généré ensuite des investissements privés. Chacun peut le constater. D'ailleurs, d'autres sont en attente par rapport à la deuxième tranche qui n'est pas encore réalisée. C'est un exemple concret du cercle vertueux qui peut exister entre l'investissement public et l'investissement privé. Le fait qu'il y ait des recettes pour les collectivités locales qui ont réalisé ces investissements, c'est quand même bien le moins que l'on puisse avoir. Puis, il faut être concret sur la question du remplacement. Quand on entend le Président de la République dire qu'une taxe carbone remplacera la taxe professionnelle, il faut être sérieux. Dans le Grenelle de l'environnement, quand on a posé le problème de la taxe carbone, la seule phrase qui a été inscrite dans le projet de loi, est que l'on mettra à l'étude la réalisation d'une taxe carbone au niveau européen. Est-ce cela qui va remplacer la taxe professionnelle ? Il y a de quoi s'inquiéter très lourdement.

Je voudrais finir en disant qu'il faut être clair avec nos concitoyens. C'est l'occasion de le dire dans un débat local. On sait comment cela va se finir. Cela va se finir par une hausse des impôts sur les ménages et sur les familles. Cela a déjà commencé. Le désengagement de l'Etat au niveau national a entraîné la hausse des impôts locaux. Certains d'ailleurs le justifient. Je termine en disant que plusieurs taxes ont déjà été créées ces 18 derniers mois et elles ont toutes concerné les ménages. On oublie de le rappeler. Il s'agit des franchises médicales, de la taxe sur l'épargne populaire pour financer le RSA, la taxe sur les cotisations de mutuelle et enfin, comme on vient de le voir, la taxe pour compenser la suppression de la publicité sur France Télévision. Il faut dire clairement que si l'on supprime la taxe professionnelle, ce sont les ménages qui paieront la facture à la fin, quand on devra faire les comptes. »

M. Vince : « Monsieur le Président, Cher(e)s collègues,
Il est évidemment impossible d'aborder les enjeux du budget 2009 sans tenir compte du contexte politique particulier dans lequel nous nous trouvons.
C'est d'abord celui d'une nouvelle mandature qui doit conforter la dynamique enclenchée en 2001 pour notre métropole, à savoir maintenir le cap de l'innovation et de la solidarité. Nous devons ne pas perdre de vue la feuille de route que nous nous sommes fixés, notamment en matière de solidarité et de justice sociale, tout en préservant des capacités financières pour notre métropole.
C'est ensuite un contexte de crise aux conséquences indéniables sur nos villes et sur la vie des habitants. Cette crise a d'abord des conséquences financières pour ce qui concerne ce budget, en particulier sur le volet des recettes – j'y reviendrai – et ce, dans un contexte de désengagement de l'Etat qui pèse déjà sur les finances des collectivités. Cette crise est aussi lourde de conséquences sociales pour les habitants de notre agglomération, avec le chômage, la précarité, les difficultés de pouvoir d'achat qui grandissent. Nous étions d'ailleurs avec nombre d'entre eux dans la rue le 29 janvier dernier pour rappeler qu'ils ne sont pour rien dans cette crise. Ces conséquences montrent les efforts que nous devons déployer pour amortir les effets de la crise sur la population. Dans ce contexte, nous considérons que Nantes Métropole doit contribuer à la mise en place d'un véritable bouclier social. J'y reviendrai également.
S'agissant des moyens, les perspectives 2009 pour les recettes restent plombées par une baisse des dotations de l'Etat, qualifiée « d'handicap majeur pour les années à venir » dans le document d'orientation. Nous partageons cette analyse et condamnons cette rigueur imposée par l'Etat, alors qu'il trouve, après le bouclier fiscal, plus de 428 Md€ pour sauver les banques, assurances et autres organismes financiers, sans aucune exigence quant à l'utilisation de cet argent.
Monsieur Dejoie évoque le plan de relance gouvernemental. De qui se moque-t-on ? A qui profite le plan de relance ? Total va distribuer 5 Md€ à ses actionnaires, Mittal va verser la même chose à ses actionnaires tout en supprimant 6 000 emplois. En quatre ans, BNP-Paribas a versé à ses actionnaires la moitié des 16,5 Md€ de bénéfices et elle vient de recevoir 2,5 Md€ de la part de l'Etat. Renault annonce 4 000 suppressions d'emplois et distribuent 850 M€ à ses actionnaires et dans le même temps, va recevoir 600 M€ de la part de l'Etat, dans le cadre du plan de relance, comme l'a annoncé François Fillon l'autre jour à Châteaubriant.
Alors, oui, de qui se moque-t-on ? Les conséquences dans notre agglomération ne sont pas moindres non plus. L'élu rezéen que je suis ne reste pas insensible à la disparition d'une entreprise comme MSP Industries, avec 60 licenciements, entreprise qui travaille dans le secteur de l'automobile.
On a évoqué ici à juste raison les investissements produits par les collectivités locales qui ne sont pas sans effet sur l'économie de notre agglomération. 73 %, soit près des trois quarts de l'investissement public revient aux collectivités locales qui jouent donc un rôle indispensable qui risque d'être remis en cause si la taxe professionnelle est supprimée.
Dans ce contexte de crise, il y a besoin d'un véritable bouclier social. Bien sûr, une collectivité comme la nôtre ne peut pas tout faire, mais ce que nous devons décider pour 2009 devra avoir des effets positifs pour la population de notre métropole. Je pense d'abord au droit au logement. Le plan de relance du gouvernement en matière de logement ne compensant même pas le désengagement de l'Etat pour 2009, nous amène à maintenir un niveau d'engagement important pour le logement social. Gilles Retière a évoqué tout à l'heure le travail que nous engageons s'agissant du nouveau Programme Local de l'Habitat. Le seuil des 20 % doit être atteint partout. Nous réitérons ici notre demande d'une modulation de la dotation de solidarité communautaire versée aux communes en fonction des responsabilités prises ou non par celles-ci au regard des objectifs du PLH.
Je pense également au droit à l'emploi. Nous apprécions qu'une vraie priorité soit accordée à l'attractivité, à l'innovation et au dynamisme économique du territoire métropolitain, mais nous souhaitons que des actions spécifiques soient menées dans les quartiers politiques de la ville où non seulement il s'agit d'accompagner les chômeurs à trouver un emploi, mais aussi à veiller à l'implantation d'activités qualifiantes. Il faut parier et agir pour un véritable développement économique dans ces quartiers. Il est vital d'y développer des services, mais aussi des PME/PMI en capacité de créer des emplois en nombre significatif pour les populations.
Il faut parer à l'urgence donc, mais aussi contribuer à préparer l'avenir. Nantes Métropole doit contribuer à promouvoir un type de développement qui fait le choix de maintenir un haut niveau d'équipements et des services publics de qualité. Il en est ainsi de l'extension de l'offre du réseau tram et bus, évoquée par la presse cette semaine. Or, nous savons que ce n'est pas du côté de l'Etat qu'il faut s'attendre à des aides significatives en la matière.

Vous l'aurez compris, vous pouvez compter, monsieur le Président, cher(e)s collègues, sur la détermination des élus communistes, sur leur combativité, sur leur volonté de réaliser nos engagements communs. »

M. Galliot : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Nous débattons des premières orientations budgétaires de ce nouveau mandat, certes, pour le budget 2009, mais qui déjà nous projette sur l'ensemble du mandat. Notre encore jeune Communauté urbaine a bien changé depuis 2001. Pour répondre aux attentes, pour tenir nos engagements, pour mettre en œuvre une véritable solidarité communautaire, nous avons réalisé des infrastructures, assumé de nouvelles compétences et aujourd'hui, personne ne nie la plus-value de Nantes Métropole. La Communauté urbaine est à la fois un bâtisseur de territoire, un outil pour développer la cohésion sociale, un village agglomération. Les transports collectifs se sont renforcés, le PLH a permis de construire des logements de manière soutenue, le Plan climat a été adopté. Nous avons même transféré la compétence "Energie" à l'agglomération nantaise. 1,4 Md€ ont été investis entre 2001 et 2008.
Tout cela aurait pu continuer dans des jeux politiques, économiques et sociaux traditionnels, mais deux crises se sont aggravées en quelques mois. Elles nous obligent à repenser nos politiques publiques. Nous sommes en crise économique mondiale, nous sommes également dans une crise climatique et énergétique sans précédent.
La crise économique prend le devant, elle est en partie le résultat de la financiarisation de l'économie. Il est temps d'exploiter d'autres approches économiques. L'économie sociale et solidaire nous offre la possibilité, par ses performances de solidarité, de dynamiser le secteur économique et l'emploi. La logique libérale et productiviste a montré ses limites. Elle oublie trop souvent que nous n'avons pas de planète de rechange. Elle oublie également que ce sont les hommes et les femmes qui vivent dans ce monde.
La crise écologique est là. La surexploitation des ressources naturelles de la planète, l'émission de gaz à effet de serre, l'explosion des maladies liées aux dégradations environnementales font partie de notre quotidien.
La crise sociale, avec l'augmentation des inégalités, tant entre états que dans notre pays, est profonde. La baisse du pouvoir d'achat se traduit par une paupérisation des habitants, avec des incidences sur le logement, sur le transport, sur la consommation en général. Rappelons qu'un ménage nantais sur quatre vit avec moins de 1 200 € par mois. Les quatre piliers du développement durable sont plus que jamais d'actualité. Il nous faut à la fois tenir un développement environnemental, un développement social, un développement économique et un développement démocratique.
Face aux deux crises aggravées, c'est la question de la gouvernance mondiale qui est interrogée.
Dans ce contexte, le gouvernement fait le gros dos et ne tire aucun enseignement de la crise dans laquelle nous sommes et qui va durer. Les collectivités locales sont les premiers acteurs de l'activité. Le gouvernement devrait accentuer ses aides aux collectivités locales et aux EPCI pour soutenir notamment l'emploi local. Ce soutien serait vertueux et fabriquerait davantage l'avenir qu'un soutien au système bancaire, à la construction d'un deuxième EPR, au financement d'infrastructures inutiles ou à une industrie automobile dont l'avenir est conditionné par ses capacités à intégrer les contraintes environnementales.
Nos recettes fiscales – taxe professionnelle et versement transport pour l'instant – dépendent fortement de la politique gouvernementale. Aujourd'hui, nous n'avons plus de visibilité. Nous avons même entendu dire hier que certaines seraient supprimées. Or, leur évolution, près de 20 % en six ans nous permet un certain dynamisme. Nous devons garder une attractivité suffisante pour accueillir, sur notre territoire, de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois pour demain. Les dotations de l'Etat sont gelées à 1 % par an. Cela réduit d'autant nos capacités d'autofinancement en réduisant notre épargne nette. Nous pouvons craindre d'ailleurs que ce qui va remplacer la TP suivra cette faible évolution. Les dépenses de fonctionnement sont certes à encadrer, mais nos moindres investissements doivent nous donner les moyens de mieux accompagner les animations du territoire et les actions pour soutenir une cohésion sociale (maison de l'emploi et accompagnement de la recherche...).
N'oublions pas le personnel de Nantes Métropole qui est la cheville ouvrière de la mise en œuvre de nos politiques.
La PPI doit être actualisée en fonction de ces nouvelles contraintes, sans alourdir la dette. Les arbitrages doivent être collectifs pour être partagés et cohérents avec notre Plan climat. Notre réseau Transport est envié. Nous sommes dans le peloton de tête. Cette place ne peut durer sans des choix forts, confirmés demain par un Plan de Déplacements Urbains ambitieux et un schéma de transport en commun qui voit loin.
En matière de logements, notre nouveau PLH doit confirmer notre volonté de construire en nombre des logements neufs, avec une priorité aux logements dits sociaux et aux logements abordables.
Parallèlement, notre action doit être déterminée pour que des budgets importants soient destinés à la réhabilitation du parc ancien, gros émetteur de gaz à effet de serre. Il s'agit donc de penser des mesures de type PTZ énergie pour mettre en œuvre ces objectifs.
Nous devons enfin informer les citoyens de nos réflexions et de nos choix. Le Conseil de développement peut nous aider à mieux faire entendre les attentes de nos concitoyens. »

M. Bolo : « Monsieur le Président, Mes chers collègues,
De quoi s'agit-il finalement ? Il s'agit de la capacité de notre Communauté urbaine, plus globalement de la capacité de notre Métropole, à continuer à agir par ses politiques publiques et par ses investissements, sur les conditions qui fondent l'attractivité économique de nos territoires tout en permettant la cohésion sociale. Pour permettre ce développement à la fois durable, équilibré et solidaire, il faut une articulation entre les fonctions, le rôle de l'Etat et des différentes collectivités et il faut également des recettes. Je crois que nous sommes face à deux types de conception.
Il y a une conception qui a été, il faut le rappeler, portée par la gauche et qui a été celle de la décentralisation. Elle a permis de créer de vraies régions, des régions fortes. Elle a permis – Olivier Guichard n'y est pas pour rien non plus – la création et la conception de métropoles importantes qui irriguent leur territoire lorsqu'elles arrivent à se développer. Parmi ces mesures qui ont été prises, ces grandes lois qui ont été votées, il y a celles qui ont justement permis la création de la communauté urbaine de Nantes et ont eu un effet levier sur le développement dont tout le monde se félicite aujourd'hui, comme cela a été rappelé tout à l'heure.
Il y a une deuxième conception à laquelle nous nous trouvons confrontés. Elle consiste à confier à monsieur Balladur une réflexion sur la réforme des collectivités, réflexion qui d'ailleurs peut être tout à fait respectable, notamment eu égard à la dimension et à la qualité des personnes qui la mènent. Comment procède-t-on ? Par des auditions ? Par des débats ? Par une réflexion de fond ? Non. On procède par des annonces visiblement intempestives car non préparées, de suppression de la taxe professionnelle pour l'année suivante.
Pour ma part, je suis d'accord avec la question que posait monsieur Dejoie tout à l'heure. Où va-t-on ? Si l'on veut que les collectivités et leurs politiques publiques soient des outils d'aménagement équilibré des territoires, il faut qu'elles aient de la visibilité. Quelle visibilité peut-on avoir lorsque pendant que l'on réfléchit à l'organisation des collectivités territoriales en France, on prend une mesure brutale d'interruption immédiate d'une des recettes qui avait encore un peu de dynamisme, d'une des recettes qui permettaient aux collectivités de trouver la compensation et le retour de leurs investissements d'attractivité ? Où va être aujourd'hui le cercle vertueux qui a permis le développement de notre territoire entre des politiques publiques d'investissement qui génèrent de la croissance économique, permettent l'installation des entreprises, entraînent la création d'emploi et permettent la cohésion sociale ? C'est ce cercle vertueux que la décision de suppression de la taxe professionnelle est en train d'interrompre. On a parlé du plan de relance, j'ai lu la liste des investissements qui pourraient être faits. Il n'y a rien d'autres que la confirmation de ce à quoi l'Etat s'était déjà engagé. C'est quand même bien la moindre des choses. Ce n'est un plan de relance ni par l'investissement ni par la consommation. C'est un plan de relance par l'étranglement des capacités des collectivités.
Effectivement, il y a lieu d'être extrêmement inquiet pour l'avenir. Je crois que cela nécessite une coordination renforcée entre l'association des communautés urbaines, l'association des régions de France, l'association des départements de France, pour que l'ensemble des collectivités et l'ensemble des élus, et il a été dit que les clivages politiques sont largement transcendés en la matière, se tournent vers l'Etat en disant qu'il n'est pas possible de continuer ainsi. Si l'on veut pouvoir avoir une visibilité, si l'on veut faire une prospective financière qui est d'autant plus indispensable dans la situation de crise où nous nous trouvons, il n'est pas possible que l'Etat traite ainsi les collectivités, leur imposant notamment des suppressions de recettes. Nous avons vu les tableaux que nous a présentés Jean-Pierre Fougerat. Comment va-t-on compenser la perte de la taxe professionnelle ? Surtout, comment peut-on se projeter dans l'avenir pour mettre en œuvre des décisions et une politique qui soit équilibrée et ambitieuse pour notre territoire ? Il se trouve que nous, nous avons un cap, un projet politique pour notre métropole. Il est mis en œuvre depuis plusieurs années. Il faut que nous continuions à le mettre en œuvre. Ce cap, nous l'avons, nous devons le maintenir, mais nous devons agir fortement pour que l'Etat cesse de faire des collectivités locales la variable d'ajustement de ses propres errements. »

M. Gautier : « Monsieur le Président, lorsqu'au début de ce mandat et au début du mandat précédent, vous m'aviez, avec l'ensemble des collègues, demandé de présider une délégation du développement économique, je l'ai accepté avec beaucoup d'enthousiasme parce que je trouvais extrêmement important et original – j'en étais fier – de pouvoir aider les entreprises sur notre territoire qui voulait se développer, de pouvoir en faire venir d'autres et de pouvoir contribuer à cette croissance qui crée des emplois, distribue donc un pouvoir d'achat et fait rentrer dans la communauté une recette qui est la taxe professionnelle, laquelle recette permet de justifier aujourd'hui notre rendez-vous, à savoir de débattre de la façon dont les finances seront utilisées et organisées pour l'année. Je ne m'attendais pas à ce que depuis hier soir, la taxe professionnelle soit ainsi stigmatisée et ceux qui la mettent en place soient montrés du doigt comme étant les responsables principaux de la crise existante et à venir, dans les proportions qui ont ainsi été faites.
Je voudrais pour ma part témoigner de mon expérience et des rapports que j'ai pu avoir, depuis maintenant un certain nombre d'années, avec les chefs d'entreprise, sur ce sujet précis de la taxe professionnelle. Qu'est-ce qui motive des entreprises à venir s'installer, lorsqu'elles ne le sont pas déjà, sur notre agglomération ? Quels sont les moteurs sur lesquels nous agissons à travers les différentes instances que nous avons mises en place pour ce faire ?

➲ La première raison de la venue des entreprises, me disent-elles, et tout le monde peut y croire, c'est l'existence d'un marché sur la production qui est la leur.
➲ La deuxième raison, c'est le fait qu'elles savent qu'en venant ici, elles trouveront un bassin d'emploi compétent et disponible afin de pouvoir mener à bien leur projet.
➲ La troisième raison, ce sont toutes les discussions préalables à leur implantation. C'est pour cela qu'au niveau de la Communauté urbaine, nous avons une politique hardie en termes de développement de zones d'activité, pour trouver de bonnes localisations, tant au centre qu'en périphérie, et pour pouvoir leur apporter un aménagement de qualité. Ce sont sur ces sujets que nous débattons le plus.
➲ Puis, il y a un autre paramètre extrêmement important, mais qui nous échappe, c'est celui du financement et de leurs relations avec le système bancaire.
Très rarement, mais cela arrive, in fine généralement, au moment où la chose va se faire ou ne pas se faire – c'est une sorte de petit jeu, "de fraise sur le gâteau" – il est discuté du prix. Lorsque les entreprises viennent dans une zone d'activité, cette question peut se poser parfois, mais de moins en moins parce que les chefs d'entreprise savent que nous avons normalisé les choses et que s'il y avait une faille en la matière, c'est tout le système qui devrait ainsi basculer. Généralement, cela ne dure pas très longtemps. Je peux témoigner que jamais, il n'est question de taxe professionnelle. Ce n'est pas le critère qui préside à l'implantation d'une entreprise ou non. J'en entendais un peu plus parler avant la création de la Communauté urbaine et avant que la recette soit mutualisée au sein de Nantes Métropole parce qu'à ce moment-là, on jouait un peu sur l'implantation par rapport à une limite de communes, si l'on était un peu plus au nord ou un peu plus au sud, on disait « Vous voyez, là, il y a une différence », cependant, cela ne jouait pas.
J'ai vécu à titre personnel une expérience que je veux vous livrer. Un soir de débat public sur la taxe professionnelle, j'avais avec moi une quarantaine de chefs d'entreprise. La soirée se terminait par un dîner et un plan de table avait été établi. Au lieu que le nom du chef d'entreprise soit écrit sur les petits chevalets, était inscrit un chiffre qui était le montant de la taxe professionnelle de l'entreprise en question. Je vous demande de me faire confiance. Aucun n'a trouvé sa place parce qu'aucun ne connaissait le montant de sa taxe professionnelle qui avait pourtant fait l'objet d'un débat très riche ce soir-là. Bien sûr, elle était vilipendée par principe, mais personne ne savait en fait exactement ce qu'il payait, alors que chacun sait très bien ce qu'il a en retour de la collectivité. Tous les investissements dont vous avez parlé sont bien sûr portés par la richesse de la Communauté urbaine, cette richesse venant pour grande partie de la taxe professionnelle.
Vous comprenez qu'il va y avoir, dans les jours qui viennent, une énorme inquiétude de l'ensemble des institutions. Dans le monde économique, la relance est souvent fondée sur la confiance. Or, voilà une zone d'incertitude forte qui va être ainsi lancée dans l'ensemble du monde institutionnel. De deux chose l'une : soit cette taxe professionnelle une fois disparue est remplacée à égalité ; personne ne le croit, mais certains oseront peut-être le dire. Si elle est remplacée à égalité, la question qui se posera sera de savoir qui paiera le nouvel impôt. Si ce sont les entreprises, cela voudra dire que la taxe professionnelle aura changé de nom, mais existera toujours. Si ce ne sont pas les entreprises, ce seront les contribuables. Ceux qui ont vu l'émission d'hier soir doivent commencer déjà à s'inquiéter. Si la taxe professionnelle n'est pas remplacée à égalité, mais en partie ou en nullité, tout est possible, et dès lors, monsieur le Président, vous avez eu parfaitement raison de tirer la sonnette d'alarme, ce sont les collectivités qui étaient les investisseurs puissants de notre pays qui seront ainsi mis à mal dans leurs projets. Nous rentrerons encore davantage dans le marasme. Voilà ce que je voulais vous dire en fondant mon expérience sur la délégation que vous avez bien voulu me donner. »

M. Rolland : « Je voulais réagir sur le débat de la taxe professionnelle et plus généralement sur l'intervention du Président de la République, hier. Mes chers collègues, nous sommes face à une crise qui va être très grave et il faut faire attention de ne pas monter les Français les uns contre les autres. Il faut quand même respecter le Président de la République de la France.
En ce qui concerne les débats sur la TP, que ce soit monsieur de Rugy ou monsieur Gautier, je pense que dans le meeting ou le séminaire qui avait été organisé, les chefs d'entreprise qui avaient délocalisé pour des problèmes de compétitivité ne devaient pas être présents. Effectivement, en tant que chef d'entreprise, je ne sais pas vous dire le montant de la TP que je paye, par contre, je suis en permanence en train de travailler sur la compétitivité de mon entreprise. Surtout, ce qui n'est pas trop mon cas, j'en ai la chance, mais lorsque que l'on est en concurrence avec des entreprises qui sont situées dans des pays avec une main d'œuvre pas chère, c'est l'ensemble des charges et des coûts qui pèsent. Je n'ai pas compris la démonstration de monsieur de Rugy parce que comme l'a rappelé monsieur Dejoie, tous les Présidents de la République, ainsi que monsieur Jospin, savaient que la TP était un élément défavorable. Je suis surpris que vous soyez surpris que cette décision soit prise parce que cela fait dix ans qu'elle nous pend au nez. Il a eu le courage de le faire. J'invite les présidents des collectivités locales à se mettre au travail pour trouver une solution alternative. On n'a pas parlé de supprimer des recettes, on a parlé d'en changer. Dans le cahier des charges, il faudra que cette recette ne pénalise pas la création d'emploi, ne pénalise pas l'investissement. Il faudra travailler sur la charge que représente le millefeuille des collectivités locales. Nous sommes au pied du mur, il va falloir y passer. Il faudra probablement que cette recette soit basée effectivement sur la pollution. Voilà ce que je voulais vous dire. »

M. le Président « Juste un mot, monsieur Raimbourg parce que nous arrivons à la conclusion de notre débat. Il faut que Jean-Pierre Fougerat puisse répondre. J'ai aussi quelques mots à dire, soyez bref. »

M. Raimbourg : « Un très bref mot. Réformer la taxe professionnelle, c'est une chose ; annoncer du jour au lendemain sa suppression avec application en 2010, c'en est une autre. »

M. le Président : « Sans solution de remplacement. »

M. Fougerat : « Je voulais juste répondre à monsieur Rolland à propos de la taxe professionnelle. Regardez un peu ce que la Communauté urbaine a investi sur le plan financier pour permettre à la fois l'installation des entreprises : les parcs d'activité, les hôtels d'entreprises ou les pépinières, financés par la Communauté urbaine. Vous ne pouvez pas avoir le discours que vous venez de tenir à l'instant.
Je vais être très court. Bon nombre d'entre vous se sont exprimés. Monsieur Dejoie, vous êtes terrible. Il est vrai que vous nous avez alertés à maintes reprises sous le mandat précédant en nous disant qu'il fallait faire attention, qu'il ne fallait pas que l'on dépense trop. Toutefois, vous n'étiez pas le dernier, au passage, à prendre 45 % d'augmentation d'espaces publics et de voiries au cours du mandat précédent, mais vous n'êtes pas le seul. J'ai les chiffres. On ne peut pas dire : « faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais ».

M. Dejoie : « Votre histoire n'a pas plus d'intérêt que d'amuser la galerie. »

M. Fougerat : « Vous n'étiez pas tout seul, mais comme vous êtes intervenu, je vous réponds. »

M. Le Président : « Effectivement, vous n'étiez pas seul dans cette situation que vient d'évoquer Jean-Pierre Fougerat.
Justement, je voudrais dire que nous abordons une nouvelle étape de l'histoire de la Communauté urbaine. Il est de la responsabilité de tous les élus ici, d'en être conscients, et donc de prendre le temps nécessaire pour mettre les choses à plat. Monsieur Dejoie a dit que l'année 2009 était une année blanche. Non, ce n'est pas une année blanche, c'est une année de transition. C'est la formule employée par Jean-Pierre Fougerat et je crois que c'est la bonne.
Il faut effectivement mettre cette période à profit pour avoir une idée exacte de la situation, de l'action que nous pouvons mener sur la durée du mandat, et ce travail est absolument nécessaire.
Lorsque nous avons créé la Communauté urbaine en 2001, nous avons, pendant toutes ces années, sur cette brève période, qui a quand même duré un peu plus de sept ans, rattrapé un retard important en matière d'équipements, d'investissement, dont tout le monde a bénéficié : la Métropole en tant que projet de développement, mais aussi les communes qui ont d'ailleurs vu, pour beaucoup d'entre elles, leur situation financière s'améliorer. Je dis pour beaucoup d'entre elles, car pour certaines, malheureusement, je pense aux nouveaux maires, l'héritage n'est pas toujours facile à assumer. Mais, globalement, c'est ce qui s'est passé. Je crois que personne n'a à le regretter. Nous avions du retard à rattraper parce que d'autres communautés urbaines qui existent aujourd'hui en France, ont près de trente ans d'existence. Nous avons effectivement fait un effort démultiplié et je pense que cela a été un plus pour la dynamique économique de notre territoire. Je rappelle que pendant cette période, un peu plus même, puisque nous avions déjà commencé avec le District, il y a eu, à peu près, la création de 6 000 emplois privés par an pendant dix ans. L'investissement public, l'aménagement, la qualité de vie, le développement des infrastructures, des services, des transports, tout cela contribue à une attractivité économique forte. C'est important de le considérer comme un acquis, même si aujourd'hui, évidemment, les chiffres de création d'emplois ne sont plus à l'ordre du jour. Il faut tout faire pour éviter la perte d'emplois. Malheureusement, les chiffres du chômage qui tombent tous les mois montrent que l'on est déjà rentré dans une logique de perte d'emplois, même si notre territoire de Nantes Métropole résiste un peu mieux.
Hier, j'étais avec Jacques Auxiette sur Technocampus, à côté d'Airbus où vient de s'implanter l'entreprise Daher. C'est une bonne nouvelle, malgré le contexte difficile et c'est aussi le fruit des investissements que nous avons faits toutes ces années : investissements dans les laboratoires de recherche, pour l'école centrale, Polytech', l'école des Mines qui nous a coûté cher, à l'époque, ce n'était d'ailleurs pas la Communauté urbaine, seuls finançaient la Ville de Nantes, le Département et la Région. Nous avons aussi développé ce projet de Technocampus. Nantes Métropole est partenaire et malgré la crise, bien que certaines entreprises ne soient pas venues comme Latécoère, Daher vient pour conforter le site d'Airbus qui va maintenant devenir le pôle très important, en France, du composite de la construction aéronautique. Ce sont donc des investissements qui sont productifs et c'est notre politique.
Alors, nous avons effectué ce rattrapage pendant la période du mandat précédent. Aujourd'hui, la Communauté urbaine rentre dans une période de maturité, de rythme, qui sera différent. Mais est-ce que pour autant, alors que je l'ai lu, entendu même, peut-être propagé ici, nous allons baisser notre garde en matière d'investissement ? Nous ferons moins, bien sûr que dans cette période antérieure, mais ferons-nous beaucoup moins ? Je vous dis à l'évidence : non, puisque nous serons, Jean-Pierre Fougerat l'a rappelé, autour de 1,4 Md€, non pas sur sept ans, mais sur six ans

d'investissement. C'est donc un investissement élevé. Maintenant, il y a deux conditions pour pouvoir financer cet investissement.
Il y a la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement : une jeune Communauté urbaine dont il a fallu revoir en partie l'organisation, la création de pôles qui parfois a pu conduire à des dépenses un peu inflationnistes, Jean-Pierre Fougerat vient de le rappeler. Il faut reprendre tout cela, bien le maîtriser. Mais, pour ma part, je suis d'accord avec le principe suivant : discutons, en responsabilité, en transparence et pour cela, il faut avoir tous les éléments, et ensuite, faire des choix, les expliquer, les assumer. Je suis d'accord avec la formule, mais quelles priorités ? »

M. Bainvel : « Lesquelles ? »

M. Le Président : « Monsieur Bainvel, ne soyez pas désagréable, je vais répondre moi-même, sans que vous me poussiez avec votre leçon permanente.
Je voudrais vous dire avant que la maîtrise des dépenses de fonctionnement n'est pas seulement une question budgétaire, c'est aussi une question de management, d'organisation et si effectivement, cette période est une période de transition, c'est parce que c'était nécessaire. Nous avons pris une décision très importante qui a peut-être surpris, mais qui va dans le sens de l'histoire, à savoir mettre en place une direction unique de la Ville de Nantes et de la Communauté urbaine, engager un programme de mutualisation auquel j'appelle les communes à réfléchir et à faire des propositions. Il ne suffit pas de parler de millefeuille, Monsieur Rolland, il faut donner l'exemple, ici, nous le pouvons, sans attendre une éventuelle réforme "Balladur" ou autre. Je ne sais pas ce qu'elle sera, mais en tout cas, ce qui est sûr, pour avoir été devant la commission "Balladur" il y a quelques jours, c'est que nous allons dans le sens de la création de grandes métropoles, c'est le sens de l'histoire et sans doute, je l'espère, avec une élection au suffrage universel, en 2014, ce qui serait plus démocratique, mais avec, vraissemblablement, des évolutions de compétences, de manières de gérer, etc.
Donc, au fond, nous anticipons. Nous anticipons, mais nous ne nous contentons pas d'avoir une direction unique, d'aller vers la mutualisation, et les communes peuvent y trouver leur compte, là, il y a des économies d'échelle, nous avons un objectif, c'est l'efficacité du service public pour tout le monde.
Je pense que nous devons aussi regarder nos procédures budgétaires. Parfois, nous avions tendance à voter une dépense en budget primitif, et nous rajoutions en décision modificative, des projets qui n'avaient pas été retenus initialement, il faut qu'à chaque fois, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, on sache exactement où l'on va. Il y a donc des améliorations à apporter. Il faut peut-être rééquilibrer la logique des pôles, je crois que c'est nécessaire. Tout cela est en cours, tout cela est en marche et je souhaite que tous les élus participent, soient acteurs de cette démarche en se disant que c'est pour mieux maîtriser, mieux agir pour atteindre nos priorités.
La seconde condition pour atteindre notre ambition d'investissement, c'est que l'on ne change pas en permanence les règles financières du jeu venant de l'Etat. L'incertitude, et ce qui nous conduit d'ailleurs à prendre des précautions dans cette période et heureusement que nous les prenons, c'est d'avoir des réponses sur ce que sera la taxe professionnelle. On annonce qu'elle va être supprimée, mais par quoi va-t-elle être remplacée ? On parle d'une écotaxe, je ne sais pas de quoi il s'agit. Je rappelle quand même que l'exercice est très difficile, car il faut trouver huit Md€. Franchement, je souhaite, s'il ne s'agit plus de la taxe professionnelle, que ce soit un impôt dynamique qui soit accroché à la dynamique économique, car il y a quelque chose de paradoxal, au-delà même de la diminution de la DGF en euros constants et même en euros courants, il est clair que ce n'est pas normal que nous investissions pour mieux faire fonctionner cette agglomération, le levier de l'investissement public qui permet de créer des emplois, d'augmenter la richesse économique globale, j'allais dire le PIB local et que nous n'ayons aucun retour sur cela. Donc, il arrive bien un moment où nous sommes dans le mur. C'est illogique. Il devrait y avoir un intéressement, en quelque sorte, à l'investissement public qui crée un environnement favorable au développement économique pour que l'on puisse continuer. Vous savez ce qui se passera, Charles Gautier y faisait allusion, un jour viendra où les communes ou les intercommunalités se diront qu'il n'y a plus besoin de s'occuper de développement économique car on n'est pas capable de le financer. Je dis que c'est une erreur politique, stratégique extrêmement grave. J'ai évoqué Technocampus, mais nous parlerons d'autres projets.
Quelles sont nos priorités, puisque l'on feint de ne pas les connaître. Mais ces priorités, mes chers collègues, nous les avons présentées pendant la campagne électorale. Ce sont les nôtres, Pascal Bolo en a rappelé une partie : l'attractivité économique durable créant des emplois, mais aussi capable de soutenir, je l'ai dit, la recherche, qui prépare l'avenir. Dans quelques jours, nous allons inaugurer l'Institut d'Etudes Avancées, c'est Nantes Métropole qui l'a principalement financé, qui a été moteur et qui va accueillir des chercheurs du monde entier. C'est cela, la préparation de l'avenir. Mais il y aura d'autres dossiers de cette nature sur lesquels je vous inviterai à vous engager, comme il faut aussi soutenir l'innovation.
Mais le second volet de notre politique, ce sont la cohésion sociale et la politique de solidarité. Elles ont été évoquées aujourd'hui. Il ne s'agit pas de baisser la garde dans cette direction : c'est l'accès au logement et en particulier au logement social qui est une priorité.
Et enfin, il y a la troisième priorité. Elles sont d'ailleurs liées. C'est le développement durable, le Plan climat. Plusieurs d'entre vous ont évoqué des exemples de ce que nous pouvions faire dans le

logement, notamment avec les économies d'énergie, et la poursuite de ce qui est fait pour le tri sélectif.
Ce sont les trois axes. Après, je donne trois priorités. Il faudra faire des choix. Il y a des choses que l'on pourra peut-être étaler ou abandonner car elles nous paraîtront moins prioritaires. Mais, ça, c'est le débat. Va-t-on le faire à la va-vite ? Non. Nous ne pouvions pas le faire à la va-vite, d'autant plus que nous avons un budget 2009 qui lui est bien plein, pour permettre de réaliser les opérations que nous avons déjà décidées pour 2008-2009 et c'est normal.
Je ne reprends pas les opérations importantes que j'ai citées. Mais on ne les décide pas comme cela ! Ce n'est pas la construction d'une salle polyvalente. C'est quand même beaucoup plus lourd. Nous devons y voir clair pour faire nos choix. Je prends l'exemple des investissements en matière de transports publics. Je vous rappelle que nous avions décidé de remettre à plat le Plan de Déplacements Urbains et d'adopter un Schéma directeur des transports. Cela ne se prépare pas en huit jours ! Ce travail est en cours. Il y a eu les conférences territoriales au niveau de l'agglomération pour connaître aussi les besoins et les priorités des élus dans leur commune et sur leur territoire. Ce processus est en marche, comme le Plan Local de l'Habitat fait l'objet, avec un cabinet spécialisé, d'un état des lieux qui vous sera présenté pour réorienter éventuellement notre politique de logements et peut-être aussi, remettre à plat, le prêt à taux zéro, cela a été dit tout à l'heure. Mais cela fait partie des choix que nous n'improvisons pas. Et d'ailleurs, je vous rappelle que sur le précédent mandat, il nous a fallu du temps pour avancer sur cette programmation pluriannuelle. Vous savez combien de temps il nous a fallu : dix-huit mois après l'élection. Nous sommes dans les mêmes délais.
Il n'y a donc pas besoin de s'énerver. Mais je vais vous dire quelque chose : en un an, il s'est passé quelque chose, car qui imaginait, quand vous étiez les uns et les autres comme moi, candidats aux élections municipales, que nous aurions à faire face à cette crise ? Qui l'imaginait ? Il y a peut-être des "Cassandre", mais ils étaient bien discrets à l'époque. Aujourd'hui, il est clair que le monde a changé, avec brutalité, mais encore une fois, il y a des impondérables, il y a des choses qui ne dépendent pas que de nous. J'ai parlé des politiques publiques de l'Etat, je le rappelle quand même, car quand on parle du plan de relance, ce ne sont que des projets qui étaient engagés, pour lesquels l'Etat ne fait qu'honorer sa signature, je le rappelle, j'ai la liste, ce n'est pas une mesure nouvelle. Si, il y a six millions de plus pour le port. J'ai demandé à Monsieur Marendet, c'est exact, soyons honnêtes, il faut reconnaître les choses. Mais pour le reste, ce sont des projets engagés et pour lesquels l'Etat disait qu'il allait payer, mais qu'il n'avait pas d'argent. Mais c'est quand même le respect de l'engagement de l'Etat. Si l'on veut avoir confiance, et la confiance aujourd'hui, c'est quand même une question centrale, l'Etat doit d'abord donner l'exemple.
Sur le logement, par exemple, on dit qu'il y a des aides pour racheter des logements, mais nous avons dit que nous étions prêts. Nous avons d'ailleurs commencé à négocier, Gilles Retière me l'a confirmé, mais pour aider des organismes HLM à racheter des logements construits par des promoteurs pour faire du logement social, au prix qui doit être celui des organismes HLM. Nous n'allons pas financer des opérations de promotions immobilières. Pas de cadeaux aux promoteurs ! C'est clair ! Néanmoins, on nous demande de payer et donc ce sont les conditions que nous mettons pour faire du logement social au prix que les bailleurs paient quand ils construisent eux-mêmes. Mais ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que l'Etat, là encore, met un euro et nous en demande trois en plus. Alors, le fait-on ou pas ? Je réponds oui, nous jouons le jeu. Mais il ne faut pas considérer que cela se fait par un coup de baguette magique et que l'on n'a plus qu'à dire merci Monsieur. Non, ce n'est pas cela, c'est parce ce que nous décidons de le faire et que nous y mettons l'argent. Il faut que vous en soyez conscients. C'est cela la crise.
Alors voilà, moi, je vous dis que l'ambition doit demeurer. N'ayons pas peur de nos forces, de nos capacités. Nous avons connu des périodes difficiles ici à Nantes. Je le disais il y a quelques jours encore, lorsque l'on évoquait la fermeture des chantiers navals de Nantes, il y a vingt deux ans, qui avait provoqué un vrai traumatisme, un désespoir, mais en même temps, dans la communauté que nous représentons, il y a des ressources, des talents, des capacités. Nous avons su collectivement les remobiliser. Nous en sommes là aujourd'hui. Et si nous en sommes là, c'est parce que cette capacité existe, cette intelligence collective, ces talents, ces hommes et ces femmes qui sont capables d'entreprendre, d'innover, de prendre des risques et nous, nous devons les aider, les accompagner et veiller, dans tout ce que nous ferons, à conserver cette attractivité.
Pour ma part, je suis frappé, le week-end dernier, dans ces lieux, par la manifestation "la Folle journée". C'est à la fois un moment de communion, de fraternité, mais c'est aussi - et tout ceux que j'ai vu, qui venaient parfois de loin - une image pour la qualité de vie, pour l'attractivité de notre territoire et donc, ne baissons jamais cette ambition. Car si nous baissons l'ambition, nous ne serons pas capables d'assurer la solidarité et la cohésion sociale. Nous ne serons pas capables de réussir nos priorités de politiques publiques. Et nous devons continuer de le faire. Ce n'est pas parce que les temps sont difficiles que l'on doit se recroqueviller. Au contraire. Mais, être lucides, bien informés, prendre les décisions avec les précautions nécessaires, c'est aussi le devoir de quelqu'un qui dirige et donc d'élus qui décident. Oui, gouverner, c'est faire des choix, mais des choix basés sur des priorités et nous les ferons ensemble. En tout cas, moi, je vous le dis, si vous le voulez tous, ici, la main est tendue à l'égard de tout le monde. Mais chacun devra prendre ses responsabilités et ce débat d'orientation budgétaire a permis d'apporter un éclairage, malgré ce que certains ont dit. C'était un moment important. Je crois que vous l'avez considéré comme cela. Je vous remercie d'y avoir participé car nous n'avons pas à voter. Le Conseil a donc débattu des orientations budgétaires et je vous remercie encore. Bon travail. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,

1. Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

2. Autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 13h00

Le secrétaire de séance

Monsieur Jean-Pierre LEMASLE

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

Nom	Prénom	Délib N°9
AFFILE	Bertrand	
AUGIER	André	1
AUMON	Yves	1
AUNETTE	Bernard	1
AYRAULT	Jean-Marc	1
BAINVEL	Julien	1
BARAU	Patrick	1
BASSAL	Aïcha	1
BLINEAU	Benoît	1
BOCHER	Jean-Yves	1
BOCHER	Rachel	1
BODINIER	Christian	1
BOLO	Pascal	1
BOLZER	Bernard	1
BONTEMPS	Gilles	1
BOUE	Maurice	1
BOUFFENIE	Delphine	1
BRISSET	Christian	1
BUQUEN	Eric	1
CESTOR	Octave	1
CHESNEAU	Bernard	1
CHIRON	Pascale	1
CHOQUET	Catherine	1
CLERGEAU	Christophe	1
CLERGEAU	Marie-Françoise	1
COTREL	Patrick	
COUTURIER	Christian	1
COYAC	Gisèle	1
DANIEL	Karine	1
DANTEC	Ronan	1
DE RUGY	François	1
DEJOIE	Laurent	1
DEMANGEAU	Valérie	
ESNEE	Catherine	4
EVEN	Pierre	1
FEVRIER	Florence	1
FOUGERAT	Jean-Pierre	1
GACHET	Emmanuel	1
GALLIOT	Gilbert	1
GARCON	Pierre	1
GARNIER	Laurence	1
GARNIER	Nicolas	1
GARREAU	Jacques	1
GAUTIER	Charles	1
GEMIEUX	Béatrice	1
GERARD	Véronique	1
GESSANT	Marie-Cécile	1
GILLAIZEAU	Jacques	1
GRESSUS	Michèle	
GUERRIAU	Joël	1
GUILLET	Claude	1
GUIN	Yannick	
GUIST'HAU	Elisabeth	1
HAGIMONT	Jean-Marc	1
HAKEM	Abbassia	1
HEBRARD	Claire	
HIERNARD	Hugues	1
JOSSIC	Jean-Louis	1

1 : Pour 2 : Contre 3 : Abstention 4 : Ne prend pas part au vote

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

JOZAN	Sophie	1
JUNIQUE	Stéphane	1
LANNUZEL	Raymond	1
LE BRUN	Pierre-Yves	1
LE DRENN	Jean-Luc	1
LE POMELLEC	Marie-Laure	1
LE STER	Michèle	1
LEBRETON	Hervé	1
LEFRANC	Elisabeth	1
LEGENDRE	Jean-Pierre	1
LEMASLE	Jean-Pierre	1
LEMASSON	Jean-Claude	1
LUCAS	Michel Joseph	1
MAGNEN	Jean-Philippe	1
MAISONNEUVE	Monique	1
MARTINEAU	David	1
MAZZORANA-KREMER	Alexandre	
MERAND	Isabelle	1
MEREL	Dominique	
MEUNIER	Michelle	1
MEYER	Christine	1
MONTAGNON	Christian	1
MOREAU	Jean-Jacques	1
NAEL	Myriam	1
NEDELEC	Marie-Hélène	1
NICOLAS	Gilles	1
OLIVE	Gérard	4
PADOVANI	Fabienne	
PARPAILLON	Joseph	1
PIAU	Catherine	1
PLANTIVE	Liliane	1
PLAZE	Michel	1
PRAS	Pascal	1
RABILLE	Marie-Christine	1
RAIMBOURG	Dominique	1
REBOUH	Ali	
RETIERE	Gilles	
RETIERE	Jean-François	1
RICA	Michel	1
RICHEUX-DONOT	Mireille	1
RIMBERT	Patrick	1
RIOUX	Philippe	1
ROBERT	Alain	1
ROLLAND	Johanna	1
ROLLAND	Yann	1
ROUSSEL	Fabrice	1
SEILLIER	Philippe	1
SIMONET	Loïc	1
TOUCHEFEU	Catherine	1
TREGUIER	Pierre	1
VAN GOETHEM	Sophie	1
VEY	Alain	1
VINCE	Yann	1
VOUZELLAUD	François	1
VRAIN	Bertrand	1

113

1 : Pour 2 : Contre 3 : Abstention 4 : Ne prend pas part au vote

Nantes Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

Conseil du 06 février 2009

Compte-rendu de délégations

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte :

- des décisions prises par le Président et les Vice-Présidents dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Communautaire par délibérations du 11 avril 2008 et du 12 décembre 2008.

I - DECISIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

N°	Signataires	Date	Objet de la décision
2008-679	J.P. Fougerat	18/08/2008	Acquisition de la parcelle cadastrée section D n° 1817 d'une superficie de 110 m², appartenant à Monsieur FLEURY Olivier demeurant 68, rue du Stade 44640 SAINT-JEAN-DE-BOISEAU, au prix de 8 200 €, en vue de réaliser un aménagement de voirie. Les frais résultant de cette acquisition sont à la charge de Nantes Métropole.
2008-810	P. Rimbert	04/11/2008	Convention ayant pour objet définir les modalités techniques et financières du renforcement du caniveau de la canalisation Haute Pression - Haute Température du réseau de chaleur située sur les boulevards de Sarrebruck et de Berlin à Nantes pour accueillir l'atterrage du nouveau pont sur la Loire, avec les sociétés Valoréna et Elyo, pour une durée allant jusqu'au paiement intégral des sommes dues par Nantes Métropole qui versera aux sociétés Valoréna et Elyo 69 563 euros nets de taxes.
2008-828	Y. Guin	11/12/2008	Avenant n°1 au marché 2008-2811 relatif à une mission de diagnostic technique et de faisabilité pour la réhabilitation des facultés de médecine et de pharmacie à Nantes conclu avec le groupement ARIA / SOCOTEC ayant pour objet la réalisation d'un diagnostic complémentaire d'amiante au niveau des menuiseries extérieures. Le montant de l'avenant ° 1 s'élève à 600 € HT soit 717,60 € TTC portant le montant du marché initial de 57 000 € HT à 57 600 € HT, soit 68 889,60 € TTC (augmentation de 1,05%).
2008-849	G. Retière	05/12/2008	Convention en vue d'attribuer à l'association le Centre Régional d'Etudes pour l'Habitat de l'Ouest, dénommé "C.R.E.H.A. Ouest" pour le fonctionnement du fichier commun de la demande locative sociale de Loire-Atlantique, une subvention pour l'année 2008, d'un montant de 40 000 euros. La convention financière définit les modalités de versement de l'aide de Nantes Métropole et les obligations du bénéficiaire en matière d'administration informatique du réseau et de gestion du fichier.
2008-852	Y. Guin	20/11/2008	Convention avec l'Université de Nantes relative à l'attribution d'une aide aux doctorants pour leur participation à des colloques scientifiques en 2008 pour un montant de 25 000 €.
2008-865	J.Gillaizeau	14/11/2008	Convention avec ERDF ayant pour objet de définir l'intervention de chaque partie dans la prise en charge des travaux d'effacement des réseaux basse tension situés quai du Docteur Provost sur la commune du Pellerin. ERDF s'engage à prendre en charge pour ce chantier une participation financière de 11 375 € HT, en contrepartie, Nantes Métropole versera à ERDF la somme estimative (travaux et frais généraux) de 25 736,10 € HT. Après exécution des travaux, Nantes Métropole procédera au paiement de la facture définitive établie par ERDF sur la base du coût réel de l'opération. La présente convention prend effet à compter de sa date de notification après signature par les parties contractantes, elle prendra fin à la date du paiement intégral des sommes dues par Nantes Métropole.
2008-866	J.P. Fougerat	15/12/2008	Convention avec l'association pour l'Emploi et l'Insertion de la Communauté Urbaine de Nantes, définissant les modalités de versement de la subvention de 37 000 € destinée à financer le projet d'école de la 2ème chance sur la métropole.
2008-877	J. C. Lemasson	21/11/2008	Convention ayant pour objet de définir les modalités d'intervention concernant le reboisement de la Commune de Saint-Herblain au titre de l'opération « Agir à la racine » dans le cadre du partenariat ONF / IKEA, avec l'Office national des forêts (ONF) et la Commune de Saint-Herblain, à compter de sa date de notification après signature de la convention par la dernière des parties jusqu'au 25 novembre 2013. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.

2008-878	M. Gressus	18/11/2008	Convention avec la Société GRANDJOUAN SACO, exploitant de la déchèterie de Saint-Herblain ayant pour objet le versement d'une subvention d'équipement de 2 775 € net de taxes à l'exploitant, maître d'ouvrage des travaux relatifs à la réalisation d'une dalle de béton permettant d'équiper ladite déchèterie de conteneurs maritimes, afin d'en sécuriser l'assise pour faire face aux problèmes de vandalisme et de récupération.
2008-882	J.P. Fougerat	21/11/2008	Convention ayant pour objet l'utilisation gratuite par la société Traffic First des données de trafic routier produites par Nantes Métropole, pour une durée de 3 ans à compter de la date de sa notification.
2008-885	B. Chesneau	19/11/2008	Avenant à la convention initiale n° 16 190 0316 du 25 septembre 2007 relative à l'autorisation donnée par le Port autonome à Nantes Métropole pour occuper une surface du Domaine Public Portuaire d'une superficie de 1 184m² (pontons principaux et ponton d'accueil des rampes) sise Bras de la Madeleine à Nantes, acceptant les nouvelles conditions d'indexation des tarifs domaniaux impliquant qu'à compter du 1er janvier 2008 la redevance de l'autorisation d'occupation susmentionnée sera indexée chaque année sur la base de l'Indice de Référence des Loyers (l'indice retenu est celui du 2e trimestre de l'année précédent celle de la révision), et selon les dispositions prévues à l'article 2-1 du cahier des charges. Toutefois, en raison de la durée des titres, le tarif susmentionné pourra être révisé, par période de neuf ans, afin d'être recalé, en cas de différence, sur le tarif correspondant figurant au barème domanial en vigueur.
2008-886	G. Retière	25/11/2008	Convention en vue d'attribuer à Nantes Habitat, pour l'opération de construction de 4 logements locatifs sociaux, opération «Champollion» située sur la commune de Nantes, une subvention de 40 000 €.
2008-887	G. Retière	25/11/2008	Rezé - Opération Le Domaine de Rezé - Rue du Moulin des Barres - Rue Léon Millot - Agrément et subvention de 28 000 € pour la construction de 6 logements locatifs sociaux dont 5 PLUS et 1 PLA-I. Bénéficiaire : CIF Coopérative.
2008-888	G. Retière	25/11/2008	Nantes. Opération "Champollion" - Agrément et subvention pour la réalisation de 4 logements locatifs sociaux PLUS. Bénéficiaire : Nantes Habitat.
2008-889	G. Retière	25/11/2008	Rezé. Opération "Domaine de Rezé" - Agrément et subvention pour l'acquisition en VEFA de 6 logements locatifs sociaux dont 5 PLUS et 1 PLA I Ressources. Bénéficiaire : CIF Coopérative.
2008-891	C. Couturier	27/11/2008	Convention pour une durée de trois ans renouvelable deux fois par tacite reconduction avec la société MHS Electronics située sur la commune de Nantes, définissant les conditions de déversement des eaux usées autres que domestiques de cet établissement dans le réseau public d'assainissement.
2008-902	P. Rimbert	02/12/2008	Convention ayant pour objet la constitution d'un groupement de commandes concernant une mission de programmation urbaine pour le quartier du Sillon de Bretagne à Saint-Herblain avec la Ville de Saint-Herblain et Harmonie-Habitat pour une durée de cinq ans à compter de sa notification et prévoyant le versement par Nantes Métropole d'une participation d'un montant de 82 219 € HT soit 98 334 €TTC pour toute la durée du marché. Cette participation s'entend comme un maximum pour toute la durée du marché et est répartie comme suit : 32 219 € HT soit 38 534 € TTC pour les études de programmation urbaine et 50 000 € HT soit 59 800 € TC pour les études d'espaces publics. La Ville de Saint-Herblain est le coordonnateur du groupement.
2008-904	J.P. Fougerat	18/11/2008	Avenant n°1 au marché n° 2008-720 « Support Premier Microsoft » avec la société Microsoft France ayant pour objet de clarifier la date de début d'exécution du marché ainsi que le montant du contrat de service applicable pour la première période du marché qui reste inchangé et s'applique quelque soit la durée d'exécution de la première période du marché.

2008-906	B. Bolzer	24/11/2008	Marché à bons de commande selon la procédure adaptée afin de procéder à la mise en place de formations relatives à des habilitations électriques pour les agents de Nantes Métropole pour une durée de 1 an, à compter de la date de sa notification, et renouvelable trois fois, avec la société SOCOTEC pour le lot 1 (habilitations pour les électriciens et non électriciens intervenant en basse et haute tension hors zones dites « sous tension »), et la société NORISKO pour le lot 2 (habilitations pour les électriciens intervenant dans les zones « sous tension »). Le montant du marché à bons de commande est fixé à : - Lot 1 : 1 000 € HT minimum annuel et 15 000 € HT maximum annuel et - Lot 2 : 4 000 € HT minimum annuel et 10 000 € HT maximum annuel .
2008-907	B. Bolzer	24/11/2008	Marché à bons de commande selon la procédure adaptée afin de procéder à la mise en place de formations de signalisation temporaire de chantier pour les agents de Nantes Métropole, avec la Société DIAXENS, pour une durée de 1 an, à compter de la date de sa notification, et renouvelable trois fois. Le montant du marché à bons de commande est fixé à un minimum annuel de 5 000 € HT et à un maximum annuel de 25 000 € HT.
2008-908	R. Lannuzel	10/11/2008	Convention à titre gratuit avec CAMUS IMMOBILIER ayant pour objet la constitution d'une servitude de passage d'une canalisation publique sur la parcelle cadastrée section WS 133, située à Nantes, propriété de CAMUS IMMOBILIER. Cette servitude consiste en la pose d'une canalisation d'eau potable de diamètre 150 mm. Cette servitude est établie pour la durée de fonctionnement de la canalisation.
2008-909	R. Lannuzel	10/11/2008	Convention à titre gratuit avec SCCV Eole Europe III ayant pour objet la constitution d'une servitude de passage d'une canalisation publique sur la parcelle cadastrée section WS 134, située à Nantes, propriété de SCCV Eole Europe III. Cette servitude consiste en la pose d'une canalisation d'eau potable de diamètre 150 mm. Cette servitude est établie pour la durée de fonctionnement de la canalisation.
2008-910	C. Couturier	23/12/2008	Convention pour une durée de trois ans renouvelable deux fois par tacite reconduction avec la société Réel S.A.S. située sur la commune de Nantes, définissant les conditions de déversement des eaux usées autres que domestiques de cet établissement dans le réseau public d'assainissement.
2008-912	J.P. Fougerat	24/11/2008	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par M. Florent Lardic, conseiller technique au cabinet du Président à l'occasion de son déplacement à La Haye du 26 novembre au 29 novembre 2008 dans le cadre de la conférence Eurocities.
2008-913	J.P. Fougerat	01/12/2008	Avenant n°1 au marché n° 2004-6320 relatif au lot n° 1 de «Téléphonie fixe : abts et communications entrantes, communications sortantes vers les numéros spéciaux» et avenant n°3 au marché n°2004-6340 relatif au lot n°3 de «liaison de données, Services Internet» conclus avec la société ORANGE BUSINESS SERVICES pour prolonger la durée des marché de 6 mois à compter du 01/01/2009 jusqu'au 30 juin 2009 en attendant la mise en œuvre des nouveaux marchés de service de télécommunications, plus longue que prévu du fait principalement de la construction de nouvelles lignes nécessaires au dégroupage (lot 1) et à la mise en place des accès Internet asymétrique (lot 3). Les montants minimums et maximums de ces marchés demeurent inchangés.
2008-914	J.P. Fougerat	17/11/2008	Transfert vers le budget Principal à la date du 1er Décembre 2008 de deux contrats DEXIA et d'un contrat Crédit Agricole du Budget annexe assainissement permettant de bénéficier de 20 M€ à un taux préférentiel sur le budget Assainissement.
2008-915	R. Lannuzel	05/11/2008	Marché selon la procédure adaptée relatif à la fourniture, l'installation et le paramétrage d'un analyseur de micropolluants à l'amont de l'usine de l'eau de Nantes Métropole, avec la société HOCER, à compter de la date fixée par l'ordre de service. Le montant du marché est fixé à 56 200 € H.T. soit 67 215,20 € T.T.C.

2008-916	J.P. Fougerat	14/11/2008	Déclassement du domaine public d'un délaissé de voirie situé route de l'Halbrandière à Saint-Aignan-de-Grandlieu, cadastré section AM n°491 d'une contenance de 101 m². Cession de ladite parcelle au profit de Monsieur et Madame AMIAUD Olivier demeurant 4, route du Port de l'Halbrandière 44860 SAINT-AIGNAN-DE-GRANDLIEU moyennant la somme de 1 515, 00 euros.
2008-917	J.P. Fougerat	01/12/2008	Avenant n°1 au marché n° 2004-6360 relatif à l'acquisition d'éléments de connectiques réseau, matériels actifs, appareils de métrologie, logiciels et services associés avec la société TELINDUS pour prolonger la durée du marché à compter du 20/12/2008 jusqu'au 28/02/2009. La prolongation du marché s'opère aux mêmes conditions financières que celles prévues au marché initial. Les montants minimums et maximums restent inchangés jusqu'à l'expiration de la prolongation du marché.
2008-918	J.P. Fougerat	01/12/2008	Avenant n°1 au marché n° 2006-2280 de maintenance et d'extension du parc d'autocommutateur de Nantes Métropole conclu avec la société NEXTIRAONE pour prolonger la durée du marché de 2 mois à compter du 31/12/2008 jusqu'au 28 février 2009. La prolongation du marché entraîne une revalorisation du montant maximum du marché de 200.000 € HT à 206.000 € HT, soit une augmentation de 3%.
2008-919	J.P. Fougerat	24/11/2008	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par trois agents de Nantes Métropole (Madame Candice VALDENAIRE, Conseillère technique, Madame Nacéra ARNAULD DES LIONS, Attachée de presse et Madame Carole PAQUELET, journaliste territoriale) dans le cadre de leur déplacement à Lyon du 26/10/2008 au 27/10/2008 à l'occasion de la Déclaration d'Eurocities sur le changement climatique.
2008-920	R. Dantec	05/01/2009	Avenant n°1 à la convention de partenariat avec le Conseil Général de Loire Atlantique conclue au titre de la politique départementale des espaces naturels sensibles relative au soutien financier apporté par ce dernier aux différents programmes de Nantes Métropole pour la restauration des cours d'eau, l'aménagement de promenades, ainsi que la protection de milieux, d'habitats ou d'espèces sensibles. Cet avenant a pour objet la prolongation de deux ans de la durée de la convention, soit jusqu'au 5 octobre 2010 et possibilité de versements à Nantes Métropole en fonction de l'état d'avancement des travaux (deux au plus par année de convention) compte tenu du décalage constaté dans la réalisation de certaines opérations.
2008-921	G. Retière	25/11/2008	Rezé. Opération de travaux d'accessibilité sur un logement, situé 18 rue Julien Douillard. Décision de clôture. Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations
2008-922	G. Retière	25/11/2008	Rezé. Opération "Résidence Le Domus - 10 boulevard Le Corbusier". Amélioration d'un logement social PALULOS : Bénéficiaire La SAMO.
2008-923	G. Retière	25/11/2008	Sautron. Opération "Orée du Bourg". Décision d'annulation de l'agrément et de la subvention d'équipement pour la réalisation de 7 logements PLUS - Décision 2006-935. Bénéficiaire : SAMO.
2008-924	G. Retière	25/11/2008	Rezé. Opération "Rue Maurice Jouaud" à Rezé. Agrément et subvention pour la construction d'un logement locatif social PLUS. Bénéficiaire : Aiguillon Construction.
2008-925	G. Retière	25/11/2008	Convention en vue d'attribuer à Aiguillon Construction, pour l'opération de construction d'un logement locatif social, opération « Rue Maurice Jouaud » située sur la commune de Rezé, une subvention de 8 000 €.
2008-926	J.P. Fougerat	21/11/2008	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration engagées par Monsieur Camille Durand, à l'occasion de son déplacement à Maroua et à Dschang (Cameroun) du 18 octobre au 28 octobre 2008, dans le cadre de sa mission confiée par Nantes Métropole pour une intervention au Cameroun afin de réaliser un point sur la situation du Centre des Métiers de la Ville et apprécier l'état d'avancement des actions pilotes développées à Maroua et à Dschang.
2008-927	G. Retière	09/12/2008	Rezé. Opération de travaux d'accessibilité sur un logement "Résideence Victor Hugo". Décision de clôture. Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations.
2008-928	G. Retière	09/12/2008	Orvault. Opération "La Frébaudière" - Rue Robert Ricolais - Agrément pour un logement PLS - Madame Fabienne Lormand.

2008-930	J.P. Fougerat	19/11/2008	Acquisition, à titre gratuit, des parcelles en nature de voirie sises à Bouguenais, cadastrées section AL n° 170, 327 et 329 d'une surface respective de 44 m², 268 m² et 318 m² appartenant à la société FRANCE TERRE. La valeur vénale de ces parcelles est inférieure à 20 000 € HT. les frais de notaire sont à la charge de la société FRANCE TERRE.
2008-931	Y. Guin	24/11/2008	Convention avec la Fondation IEA de Nantes ayant pour objet la mise à disposition temporaire, à titre gratuit, des locaux situés 5 allée Jacques Berque à Nantes, propriété de Nantes Métropole, pour une durée qui court de la date de notification de la convention de mise à disposition «temporaire» jusqu'à la date de notification de la convention d'occupation «définitive» qui devrait intervenir au début de l'année 2009.
2008-932	J.P. Fougerat	25/11/2008	Avenant N° 2 à la convention de mise à disposition précaire au profit de Monsieur Jean-Marc Muller d'une maison située 486, route de Clisson à Vertou, propriété de Nantes Métropole pour en prolonger la durée de 8 mois à compter du 1er décembre 2008. Toutes les autres clauses de la convention demeureront inchangées.
2008-933	C. Couturier	01/12/2008	Marché selon la procédure adaptée en vue de la réhabilitation du collecteur et des branchements de la rue Harrouys à Nantes, avec l'entreprise Eurovia atlantique, pour une durée de 8 semaines, à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux. Le montant du marché est fixé à 69 593,80 € HT soit 83 221,26 € TTC.
2008-934	Y. Guin	24/11/2008	Convention avec le GIP MSH Ange Guépin ayant pour objet la mise à disposition temporaire, à titre gratuit, des locaux situés 5 allée Jacques Berque à Nantes, propriété de Nantes Métropole pour une durée qui court de la date de notification de la convention de mise à disposition «temporaire» jusqu'à la date de notification de la convention d'occupation «définitive» qui devrait intervenir au début de l'année 2009.
2008-935	P. Rimbert	10/12/2008	Convention entre la Nantaise d'Habitations, la Ville de Nantes et Nantes Métropole ayant pour objet de préciser les modalités d'intervention des différents partenaires associés à la gestion urbaine de proximité sur le patrimoine de la Nantaise d'Habitations sur le quartier de la Halvêque à Nantes, pour une durée de 5 ans à compter de sa date de notification après signature par les parties contractantes, pour un montant estimatif inférieur à 90 000 € HT sur la durée totale de la convention.
2008-936	J.P. Fougerat	01/12/2008	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition au profit de la commune de Rezé par Nantes Métropole d'une propriété sise 2, rue Codet à Rezé afin de prolonger la durée de cette convention d'une année supplémentaire à compter à compter du 7 février 2009 avec possibilité de reconduction tacite à 5 reprises par d'égale période d'un an. Toutes les autres clauses de la convention initiale demeurent inchangées.
2008-937	J.P. Fougerat	01/12/2008	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition, au profit de la commune de Rezé par Nantes Métropole, d'une propriété sise rue du Genetais à Rezé, afin de prolonger la durée de cette convention d'une année supplémentaire à compter du 1er janvier 2009 avec possibilité de reconduction tacite à 5 reprises par d'égale période d'un an. Toutes les autres clauses de la convention initiale demeurent inchangées.
2008-938	J.P. Fougerat	26/11/2008	Prise en charge des frais occasionnés pour l'hébergement de Mesdames Vanda Knowles et Julie Hervé, expertes en économie de la culture et chargée du Forum Culture au Bureau de Bruxelles à l'occasion de leurs venues à Nantes dans le cadre du forum Culture, pour un montant total de 388,55 € euros.
2008-939	J.P. Fougerat	19/12/2008	Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées BV 420 sise dans l'axe du futur boulevard de l'Europe sur la commune de Couëron.
2008-940	J.P. Fougerat	01/12/2008	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée BT 286 sise rue Georges Brassens sur la commune de Couëron.
2008-941	J.P. Fougerat	01/12/2008	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée DM 258 sise rue des Sternes sur la commune de Couëron.
2008-942	J.P. Fougerat	01/12/2008	Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées DV 180 et 124 sises allée du Clos des Ruaux sur la commune de Saint-Herblain.

2008-943	J.F. Retière	02/12/2008	Convention technique et financière d'une durée de 2 ans à compter du 23 décembre 2008, définissant les modalités du soutien de Nantes Métropole à GTB CONSTRUCTION permettant le versement d'une subvention plafonnée à 25 000 € TTC, pouvant atteindre 50% du coût des prestations confiées à des cabinets spécialisés, pour la réalisation de l'étude préalable de son plan de mobilité.
2008-944	B. Aunette	21/11/2008	Exercice du droit de préemption sur l'immeuble bâti, cadastré IV n° 602 – IV n° 600 – IV n°110 (et au droit dudit immeuble, la moitié d'un passage commun, cadastré section IV n° 139 pour 2 a 10 ca ; quote-part indéterminée pour le présent immeuble, en biens non délimités) pour une superficie de 452 m², situé en zone UB à Nantes, 13 rue du Bois Hardy, appartenant à Mademoiselle Séverine BUISAN, en vue de la constitution d'une réserve foncière destinée à la réalisation d'une future opération en faveur de l'habitat, à moyen et long terme, sur le secteur du Bas-Chantenay, opération qui répond à un intérêt général et à un des objets de l'article L. 300-1 ainsi qu'aux objectifs de la fiche action n° 5 du PLH, en ce qu'elle permet de disposer de foncier dévolu à la réalisation d'une telle opération sur l'ensemble de l'ilot du Bois Hardy, aux prix et conditions figurant dans la demande d'acquisition à savoir 105 000 € + les frais de négociation d'un montant de 8 490 €.
2008-945	C. Couturier	02/12/2008	Convention pour une durée de trois ans renouvelable deux fois par tacite reconduction avec la société Tipiak située sur la commune de Saint Aignan-de-Grand-Lieu, définissant les conditions de déversement des eaux usées autres que domestiques de cet établissement dans le réseau public d'assainissement.
2008-946	J.P. Fougerat	01/12/2008	Prise en charge des frais d'hébergement occasionnés par Monsieur Antoni Galiano et Madame Sonia Armaynoes, dans le cadre de leur participation au forum « R2EI » Rencontres Europe Emploi Insertion, qui s'est déroulé à Nantes du 17 au 18 novembre 2008, en qualité d'expert en règlementation sociale et environnementale pour un montant total de 447,40 €.
2008-947	G. Retière	09/12/2008	Nantes. Opération "Coraly 2" - Décision de financement - Agrément pour la construction de 6 logements PLS – Bénéficiaire : Bouygues Immobilier
2008-948	G. Retière	09/12/2008	Rezé. Opération "13 rue du Smyrne". Décision de subvention - Amélioration d'un logement locatif social PALULOS. Bénéficiaire : La SAMO.
2008-949	G. Retière	09/12/2008	Nantes. Opération "Les Etoiles de Loire" - Décision de financement - Agrément pour la construction d'un logements PLS - Bénéficiaire: M. et Mme MAYTIE Brice.
2008-950	G. Retière	09/12/2008	Nantes. Opération "Les Etoiles de Loire" - Décision de financement - Agrément pour la construction d'un logements PLS - Bénéficiaire: M. et Mme PAGEOT Gilles.
2008-951	J.P. Fougerat	26/11/2008	Convention à titre gratuit avec la société Métro ayant pour objet la mise à disposition au profit de Nantes Métropole, d'emplacements de stationnement pour que les véhicules de service dépendant du pôle de l'Aubinière soient garés dans un lieu sécurisé afin d'éviter les vols dont ce service a déjà été victime. La convention est conclue pour une durée de trois mois, renouvelable une fois.
2008-952	J.P. Fougerat	02/12/2008	Acquisition auprès de Monsieur Alain NARBONNE, domicilié 11 rue des Rosiers, 31450 Labastide Beauvoir, de Monsieur Daniel NARBONNE, domicilié 5 rue Jean Terrien, 56600 Lanester et de Monsieur Bernard NARBONNE, domicilié 14 rue Félix Tableau, 44400 Rezé, de la parcelle cadastrée section D n° 2950, d'une contenance de 407 m², sise au carrefour formé par les rues du Cellier et de la Fontaine Bruno à Mauves-sur-Loire et nécessaire à l'aménagement dudit carrefour. Prix d'acquisition : de 6 000 €, frais de géomètre, frais et honoraires résultant de l'acte authentique en sus.
2008-953	G. Retière	15/12/2008	La Chapelle-sur-Erdre. Opération "ZAC des Perrières" - Décision de financement - Agrément et subvention pour la construction de 4 logements locatifs sociaux PLUS. Bénéficiaire : Logi-Ouest.
2008-954	G. Retière	12/12/2008	Thouaré-sur-Loire. Opération "La Papelière" - Décision de financement - Agrément et subvention pour la construction de 3 logements locatifs sociaux PLUS et un logement locatif social PLA I Ressources. Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations.

2008-955	G. Retière	09/12/2008	Nantes. Opération "Les Primevères" - Décision de financement - Agrément et subvention pour la construction de 2 logements locatifs sociaux PLA I. Bénéficiaire : Association Espérance 44.
2008-956	G. Retière	09/12/2008	Thouaré-sur-Loire. Opération "6 avenue de Parc des Sports". Décision de subvention - Amélioration d'un logement locatif social PALULOS. Bénéficiaire : La SAMO.
2008-957	G. Retière	12/12/2008	Convention en vue d'attribuer à La Nantaise d'Habitations, pour l'opération de construction de quatre logements locatifs sociaux, opération « La Papelière » située sur la commune de Thouaré-sur-Loire, une subvention de 28 000 €.
2008-958	G. Retière	15/12/2008	Convention en vue d'attribuer à Logi-Ouest, pour l'opération de construction de quatre logements locatifs sociaux, opération « ZAC des Perrières » située sur la commune de La Chapelle-sur-Erdre, une subvention de 16 000 €.
2008-959	J.P. Fougerat	01/12/2008	Marché selon la procédure adaptée avec la société SAGELEC en vue d'installer deux blocs sanitaires automatiques - variante n°2 « module régional + module urbain » – l'un place des Garennes, l'autre place René Bouhier à Nantes. Les prestations seront exécutées dans un délai maximum de six semaines à compter de la date de réception du bon de commande prescrivant le commencement de l'exécution des prestations. Le montant du marché est fixé à 72.133,00 € euros HT soit 86.271,06 euros TTC.
2008-961	J.P. Fougerat	05/12/2008	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition par la ville de Rezé de locaux dans le centre technique municipal, sis, 1, avenue Willy Brandt à Rezé, au profit de Nantes Métropole afin de prolonger la durée de cette convention de 3 années à compter du 1er octobre 2008 avec possibilité de reconduction tacite d'égale période d'un an jusqu'à la construction du centre technique du Pôle Loire et Sèvre de Nantes Métropole. Toutes les autres clauses de la convention initiale demeurent inchangées.
2008-962	G. Retière	09/12/2008	Convention en vue d'attribuer à Monsieur Pierre-Yves Merleau, pour la réhabilitation d'un logement locatif privé conventionné, situé sur la commune de Brains, 6 rue de Bel Air, une subvention totale de 5 000 €.
2008-963	G. Retière	09/12/2008	Convention en vue d'attribuer à Madame Odile Thomas, pour la réhabilitation d'un logement locatif privé conventionné, situé sur la commune de Nantes, 9 rue Alain Barbe, une subvention totale de 5 000 €.
2008-964	M. Gressus	21/11/2008	Avenants n° 1 aux marchés n° 2005-4880 (lot n° 1 : secteur ouest de Nantes) et n° 2005-4890 (lot n° 2 : secteur est de Nantes), relatifs aux prestations de tri, conditionnement et revente des papiers-cartons de la Ville de Nantes, avec la société GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT, ayant pour objet l'augmentation des quantités de chaque marché initial, à compter de la date de sa notification. Le montant de ces avenants s'élève à 12 000 € HT pour le lot n° 1 et à 11 000 € HT pour le lot n° 2, soit une augmentation respective de 4,80 % et 4,77 %, portant le marché initial de 249 600 € HT (montant réalisé) à 261 600 € HT, pour le lot n° 1 et de 230 400 € HT (montant réalisé) à 241 400 € HT pour le lot n° 2.
2008-965	J. P. Fougerat	09/12/2008	Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées CE 363-291-294-302-296-269-271-304-254-361-278-353-283-298-73 et 289 sises rues Virginia Woolf, Mère Térésa et Suzanne Lenglen, impasses Christiane Moreau et Annie Fratellini et place du Cap Sizun sur la commune de Saint-Herblain.
2008-966	J. P. Fougerat	01/12/2008	Avenant n° 1 avec les sociétés Nature Environnement et ISS Espaces Verts ayant pour objet le transfert du marché de travaux n° 2006-2680 relatif à la requalification du Bd Becquerel à la Chapelle/Erdre et de la rue Dreyfus à Nantes à la société ISS Espaces Verts à compter de la date de notification de l'avenant.
2008-967	C. Couturier	12/12/2008	Marché selon la procédure adaptée en vue de procéder à la construction d'un chemin d'exploitation le long du Gesvres à Nantes, avec la société BRETHOMÉ, pour une durée de 6 semaines, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux. Le montant du marché est fixé à 110 683,20 euros HT soit 132 377,11 euros TTC.

2008-968	J.P. Fougerat	05/12/2008	Convention précaire entre Nantes Métropole et l'association des Restaurants du Cœur, portant sur la mise à disposition d'une propriété, appartenant à Nantes Métropole, sise 16 rue de l'Eraudière à Nantes au profit du cette association. La convention prendra effet le 15 décembre 2008 et est conclue pour une durée de 23 mois. Le montant du loyer annuel du loyer est fixé à 1 200 €.
2008-969	B. Bolzer	05/12/2008	Retrait de la décision n°2008-793 relative à l'autorisation de conclure un protocole transactionnel avec monsieur Yves ESTEVE, agent contractuel de Nantes Métropole suite à son licenciement intervenu le 25 septembre 2008 dans lequel il était convenu que la Communauté urbaine verserait à monsieur Yves ESTEVE une indemnité transactionnelle nette de CSG et CRDS d'un montant de 43 680 euros au titre du préjudice subi. Monsieur Yves ESTEVE ayant dans le cadre de la négociation transactionnelle volontairement occulté son recrutement à la Communauté Urbaine de Lyon qu'il savait effectif comme l'atteste la lettre de recrutement du 29 septembre 2008.
2008-970	L. Plantive	02/12/2008	Avenant à la convention avec l'association la Concorde - section Concord' Ane relative au versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 46 760 €, pour la construction d'un lieu d'animation et l'aménagement des locaux nécessaires au développement de l'activité Concord' Ane à Couëron, ayant pour objet la modification des modalités de versement du solde de la subvention qui lui a été accordée par convention du 15 décembre 2006, par le paiement d'un acompte de 11 690 € fin 2008 et du solde de 11 690 € en 2009, en raison du report de la date d'achèvement des travaux.
2008-971	R. Dantec	02/12/2008	Convention de partenariat avec l'Ecole Nationale Vétérinaire dans le cadre du programme de recherche intitulé « Abeille mellifère sentinelle de la pollution de l'environnement », développé par l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes et permettant d'évaluer l'exposition des abeilles à certains polluants et ainsi de développer un outil d'appréciation de la qualité du milieu. La Communauté urbaine versera à l'Ecole Nationale Vétérinaire la somme de 22 500 € figurant dans la délibération n°2008-161 du 17 octobre 2008 relative à l'attribution de subventions aux tiers. Cette convention prendra effet à compter de la date de sa notification jusqu'au 31 décembre 2010.
2008-972	J.P. Fougerat	04/12/2008	Convention fixant les règles d'établissement du versement transport de la SNCF. Cette convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2009.
2008-973	R. Lannuzel	27/11/2008	Avenant n°1 au marché n° 2008-10341, relatif à des travaux de construction du stockage et de la distribution du chlorure ferrique à l'usine de production d'eau potable de Nantes avec la société Degrémont Services SAS, ayant pour objet de substituer 4 pompes doseuses et 4 capteurs de niveau à ultrason classiques initialement prévus, par des systèmes plus performants, à compter de la date de sa notification. Le montant de l'avenant s'élève à 16 469 € HT, soit une augmentation de 2,61%, portant le nouveau montant du marché à 647 724,37 € HT, soit 774 678,34 €TTC.
2008-974	J. Gillaizeau	04/12/2008	Accords-cadres, selon la procédure adaptée, en vue d'une mission de conseil organisationnel, juridique et financier dans le cadre de la réalisation du projet d'aéroport Notre Dame des Landes avec Le cabinet d'avocats Matharan-Pintat-Raymundie en groupement avec KPMG, Ernst & Young et Finance Consult en groupement avec Taj, Jonction Etudes Conseil et UP2M, pour une durée de un an à compter de la date de notification avec possibilité de reconduction, deux fois, pour un durée de un an. Les marchés subséquents fixeront le montant des prestations qui ne dépassera pas 206 000 HT sur la durée totale des accords-cadres.
2008-975	Y. Guin	09/12/2008	Avenant à la convention avec le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Nantes définissant les nouvelles modalités de versement de la participation de Nantes Métropole au financement des travaux de réhabilitation des locaux de recherches du CHRU de Nantes, approuvée par délibération n° 2007-227 du conseil communautaire du 26 octobre 2007.

2008-976	J.P. Fougerat	01/12/2008	Acquisition à titre gratuit des parcelles sises à Saint Jean de Boiseau, cadastrées section D n° 1646-1647-1644-1645-1707-1691-1708-326-1706-1704-1705, appartenant à l'Association Syndicale libre du lotissement « l'Orée du Bois », en vue de leur classement dans le domaine public, en sus des parcelles désignées dans la décision n° 2008-670 du 06 août 2008. La valeur vénale de l'opération est inférieure à 20 000 €.
2008-977	J.P. Fougerat	09/12/2008	Abrogation de la décision n°2008-57 du 25 janvier 2008 qui comportait une erreur sur les désignations cadastrales de parcelles à échanger entre Nantes Métropole et les époux GARINO. Déclassement partiel du domaine public communautaire, de deux parcelles situées chemin du Hasard sur la commune de Nantes et nouvellement cadastrées section VT n°167 pour 10 m² et VT n°168 pour 9 m². Acquisition auprès de Monsieur et Madame Jean - Hubert GARINO, par voie d'échange avec soulte, d'une parcelle située chemin du Hasard à Nantes et cadastrée section VT n°165 pour 9 m. Cession en contrepartie, aux époux GARINO, par voie d'échange avec soulte, de deux parcelles sises chemin du Hasard à Nantes et cadastrées section VT n°167 pour 10 m² et VT n°168 pour 9 m². Le montant de la soulte (correspondant à la différence des superficies échangées soit 10 m²), due par les époux GARINO à Nantes Métropole, s'élèvera à 700, 00 €. Les frais afférents à la réalisation du document d'arpentage ainsi que les frais d'acte notarié seront à la charge de Monsieur et Madame Jean - Hubert GARINO.
2008-978	J.P. Fougerat	04/12/2008	Emprunt obligataire groupée et cotée, co-arrangée par les Banques HSBC et Natixis dont les principales conditions sont décrites ci-après : Cotation : Eurolist d'Euronext Paris S.A. Montant global de l'émission 120 000 000 euros. Montant brut quote part : 10 400 000 euros. Montant net quote part : 10 366 378,53 euros. Marge ré-offerte aux investisseurs : Euribor 12 mois + 100 bps. Durée : 20 ans. Périodicité : Annuelle. Taux d'intérêt variable : Euribor 12 mois. Base de calcul : Exact / 360. Date de règlement : 19 Décembre 2008. Date de la 1ère échéance : 19 Décembre 2009. Commission forfaitaire en % : 0,1688 %.
2008-979	J.P. Fougerat	15/12/2008	Classement dans le domaine public des parcelles sises rues des Millepertuis et des Camélias (parcelle BH 759), rue des Pivoines (parcelle BH 516) et rue du Drillet (parcelle BH 518) sur la commune de Couëron.
2008-980	P. Rimbert	11/12/2008	Avenant n° 1 afin de prolonger la durée des quatre conventions ayant pour objet de définir les engagements réciproques ainsi que les modalités d'attribution et le versement d'une subvention par Réseau Ferré de France, la SNCF, la Région Pays de Loire et le Département de Loire Atlantique à Nantes Métropole pour la réalisation de l'étude de programmation urbaine, ferroviaire et intermodale du secteur de la gare de Nantes jusqu'au 31 décembre 2009, l'avancement de l'étude ne permettant pas un achèvement en 2008.
2008-981	C. Couturier	10/12/2008	Modification de la décision n°2007-1042 relative à la conclusion de l'avenant n°1 au marché n° 2006-282 avec la société SCE dont la durée de la prolongation du délai d'exécution dudit marché était de 10 mois au lieu de 8, comme indiqué par erreur dans l'article 1. Avenant n°2 avec la société SCE ayant pour objet la prolongation du délai d'exécution du marché n° 2006-282 relatif à la réalisation d'études diagnostiques, pour une durée de 2 mois à compter du 15 décembre 2008, sans incidence financière sur le montant du marché.
2008-982	R. Lannuzel	02/12/2008	Modification de la décision n°2008-771 qui comporte une erreur matérielle sur le nom de la société attributaire du marché relatif à l'achat de cartes électroniques pour les ozoneurs de l'usine de la Roche de Nantes Métropole. Il s'agit de la société Degrémont Technologies Ozonia et non de la société Degrémont Technologies inscrit par erreur. Les autres clauses de la décision demeurent inchangées.
2008-983	G. Retière	05/12/2008	Convention en vue d'attribuer à l'Association Départementale d'Information sur le Logement de la Loire Atlantique dénommée "ADIL de Loire Atlantique" pour le fonctionnement de l'Espace Habitat Social une subvention pour l'année 2008, d'un montant de 53 540 euros qui figure dans la délibération du 17 octobre 2008 relative à l'attribution de subventions aux tiers.

2008-984	J.P. Fougerat	09/12/2008	Prise en charge des frais occasionnés pour l'hébergement, le transport et la restauration de Monsieur Jean-Louis Doppler, expert sur les dispositifs de la commande publique et chargé du Forum R2EI à Strasbourg, à l'occasion de sa venue à Nantes dans le cadre du forum R2EI, pour un montant total de 483,60 € euros.
2008-985	J.F. Retière	17/12/2008	Autorisation donnée à la SEMITAN agissant en qualité de mandataire de Nantes Métropole à signer l'avenant n°3 au marché n° 06M67/053 « charpente métallique - levage - couverture - bardage » pour le terminal technique du Bêle avec l'Entreprise VILQUIN. Le montant de cet avenant n°3 s'élève à 33 713 € HT soit 40 320,75 € TTC portant le montant du marché à 4 455 648,64 € TTC, soit une augmentation de 4,49 % (avenants 1 et 2 compris).
2008-986	J.F. Retière	17/12/2008	Autorisation donnée à la SEMITAN agissant en qualité de mandataire de Nantes Métropole à signer l'avenant n°1 au marché n° 06M67/503 « terrassements - voirie - revêtements » pour le prolongement de la ligne 3 à Saint-Herblain et la modification du dépôt des Lions conclu avec le groupement SCREG OUEST / SODILEC TP. Le montant de cet avenant n°1 s'élève à 113 412,34 € HT soit 135 641,16 € TTC portant le montant du marché à 2 923 964,39 € TTC €, soit une augmentation de 4,86 %.
2008-987	J.P. Fougerat	17/12/2008	Avenant n°1 au marché n°2006-1500 de maintenance du parc de serveurs de technologie INTEL attribué à la société AIS OUEST ayant pour objet la prolongation de la durée du marché du 31/12/2008 au 31/03/2009. La prolongation du marché s'opère aux mêmes conditions financières que celles prévues au marché initial. Le montant maximum autorisé de 210.000 € HT sur la durée totale du marché reste inchangé jusqu'à l'expiration de la prolongation du marché.
2008-988	J.P. Fougerat	19/12/2008	Echange sans soulte d'une partie de la parcelle cadastrée BV 424 pour 87 m² appartenant à Nantes Métropole contre une bande de terrain le long de la rue de Pologne d'une surface d'environ 180 m² appartenant à la SAMO, sur la commune de Couëron, en vue de l'élargissement de la rue de Pologne. Nantes Métropole prendra à sa charge les différents frais d'actes et de document d'arpentage afférents à cet échange. La valeur vénale des parcelles à échanger est inférieure à 20.000 €.
2008-989	B. Aunette	10/12/2008	Convention avec la commune de Nantes en vue de la gestion de l'immeuble cadastré section AV N° 345 et situé 85 rue Jean Jacques Audubon à Nantes dont Nantes Métropole s'est portée acquéreur, au titre des réserves foncières du « Programme Action Foncière - Habitat », pour une durée de 10 ans, à compter de la date du transfert de propriété et fixant les modalités financières de la gestion et de la cession de l'immeuble mis en réserve foncière.
2008-990	B. Aunette	10/12/2008	Convention avec la commune de Nantes en vue de la gestion de l'immeuble cadastré section KS 235 et situé 38 rue du Jamet à Nantes dont Nantes Métropole s'est portée acquéreur, au titre des réserves foncières du « Programme Action Foncière - Habitat », pour une durée de 10 ans, à compter de la date du transfert de propriété et fixant les modalités financières de la gestion et de la cession de l'immeuble mis en réserve foncière.
2008-991	P. Chiron	08/12/2008	Contrat de recherche et développement relatif à l'élaboration de méthodes d'évaluation des performances énergétiques des bâtiments conclu avec le CETE de l'Ouest. En effet, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et, a fortiori, son évaluation, sont des objectifs de la politique énergétique développée par Nantes Métropole au travers de ses programmes d'action tels que le Plan Climat Territorial et le Plan Pluriannuel d'Actions pour l'Energie ainsi que son engagement dans le projet européen Concerto-act2. La durée de ce contrat est de 9 mois à compter de sa notification. La participation de Nantes Métropole à ce programme de recherche et de développement s'élèvera à 30 240 € nets de taxes.

2008-992	B. Aunette	10/12/2008	Echange de terrains avec la SELA, avec une soulte en faveur de Nantes Métropole d'un montant de 2 668 €, pour la continuité de l'aménagement de la ZAC Moulin des Landes 2 à Sainte Luce sur Loire. Nantes Métropole cède à la SELA les parcelles AS n°s 193, 230, 240, pour 408 m², à usage de Voirie et d'une valeur de 3 110 €. Nantes Métropole acquiert auprès de la SELA les parcelles AS n°s 220, 237 pour 58 m², à incorporer au Centre Techniques des Garennes, d'une valeur de 442 €. Les frais d'acte notarié seront partagés entre Nantes Métropole et La SELA.
2008-993	C. Gautier	11/12/2008	Avenant n°4 au marché 2007-3020 relatif à la réalisation des travaux de remise à niveau du grand palais de La Beaujoire, lot n°4 (bardage – étanchéité) conclu avec la société AXIMA, ayant pour objet la réalisation de travaux modificatifs pour un montant de 4 923,26 € HT, portant le marché initial de 732 641 € HT à 726 312,78 € HT (avenants 1, 2, 3 et 4 compris), soit une évolution de - 0,86%.
2008-994	P. Rimbert	15/12/2008	Convention avec l'association Pilote la Vie, définissant les modalités de participation de Nantes Métropole pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 27 000 € au titre de l'année 2008 qui figure dans la délibération n° 2008-126 du 27/06/2008 relative à l'attribution de subventions aux tiers. Cette association favorise la réinsertion sociale, familiale et professionnelle des jeunes en difficultés, les aide à « se gérer » et à « devenir autonome » au niveau des activités sociales, culturelles et sportives.
2008-995	J.P. Fougerat	08/12/2008	Marché selon la procédure adaptée en vue de réaliser la fabrication de cuvettes syphoïdes, cadres, plaques d'avaloirs et de profils de signalisation avec la société S.F.C.M.M. La durée d'exécution est fixée à 1 an à compter de la notification du marché, reconduit par périodes successives de un an, portant la durée totale du marché à 4 ans. Il s'agit d'un marché à bons de commande dont les montants minimum et maximum annuels sont fixés respectivement à 15 000 € HT et à 45 000 € HT.
2008-997	J.P. Legendre	17/12/2008	Convention ayant pour objet de définir les opérations retenues au titre du programme général d'actions 2008 « pour le développement d'une agriculture innovante dans l'agglomération nantaise ", dont la maîtrise d'œuvre est assurée par la Chambre Départementale d'Agriculture. Elle détermine également les conditions techniques et financières de leur mise en œuvre. La convention est conclue pour une durée s'étendant de la date de sa notification jusqu'au 31 décembre 2008. La Communauté urbaine versera à la Chambre d'Agriculture la somme de 24 900 €.
2008-998	J.P. Fougerat	17/12/2008	Avenant n°1 aux marchés n° 2006-3790 d'expertise à la mise en œuvre de Powerbuilder, PHP, Business Objects et Cobol et n° 2006-3800 d'expertise et assistance en environnement JAVA utilisés par les services de Nantes Métropole, attribués à la société ODIMA, ayant pour objet le transfert de ces marchés au profit de la société ODIMA GROUPE ONE POINT à compter de la date de notification de l'avenant correspondant, suite à la reprise des activités de la société ODIMA par la société ODIMA GROUPE ONE POINT.
2008-999	P. Rimbert	05/01/2009	Avenant n°1 au marché n°2008-120, relatif à la réalisation d'un pont sur le bras de Pirmil – Commune de Nantes et de Sébastien-sur-Loire, avec le groupement QUILLE/ZWALHEN/MAYR, ayant pour objet de prendre en compte la modification de la répartition de la clef de paiement pour le prix forfaitaire 2.1.4 », figurant au bordereau des prix unitaires « Transport, Assemblage, Montage sur site et réglages de la charpente métallique » à la charge de l'entreprise ZM, et de rémunérer ce prix mensuellement, au fur et à mesure de l'avancement de la prestation et non en une seule fois après mise en place de la structure complète, comme prévu initialement. Cet avenant est sans effet financier pour Nantes Métropole. Le montant figurant à l'acte d'engagement reste inchangé.

2008-1000	J.P. Fougerat	18/12/2008	Retrait de la décision n°2008-926. Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration engagées par Monsieur Camille Durand, à l'occasion de son déplacement à Yaoundé, Maroua et à Dschang (Cameroun) du 18 octobre au 31 octobre 2008, dans le cadre de sa mission confiée par Nantes Métropole pour une intervention au Cameroun du 18 au 28 octobre 2008 afin de réaliser un point sur la situation du Centre des Métiers de la Ville et apprécier l'état d'avancement des actions pilotes développées à Yaoundé, Maroua et à Dschang.
2008-1002	C. Couturier	23/12/2008	Convention tri-partite avec la commune de Sucé-sur-Erde et la SAUR afin de définir les conditions techniques et financières aux termes desquelles Nantes Métropole assure le transfert et le traitement des eaux usées de la commune de Sucé sur Erdre, pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2009. En contrepartie, Nantes Métropole percevra chaque année des usagers de la commune de Sucé sur Erdre une redevance dont le montant représentera 58 % de la redevance appliquée aux usagers de Nantes Métropole.
2008-1003	J.P. Fougerat	18/12/2008	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par Madame Candice VALDENAIRE lors de son déplacement à Poznan (Pologne) du 07/12/2008 au 12/12/2008 2008 à l'occasion de la Conférence de l'ONU sur le changement climatique.
2008-1004	R. Lannuzel	04/12/2008	Convention d'occupation du domaine public avec Bouygues Télécom et La Compagnie de l'Eau et de l'Ozone ayant pour objet de définir les conditions financières et techniques dans lesquelles la communauté urbaine de Nantes et la CEO autorisent Bouygues Télécom à implanter des équipements techniques nécessaires à l'exploitation de systèmes de radiocommunications avec les mobiles sur le château d'eau des épinettes situé impasse Boileau à Couëron, pour une durée de 5 ans à compter de sa date de notification après signature par les parties contractantes. En contrepartie, Bouygues Télécom versera à Nantes Métropole la somme annuelle de 7 374,29 € qui sera réévaluée chaque année par délibération du conseil de Nantes Métropole.
2008-1005	J.P. Fougerat	09/12/2008	Acquisition à titre gracieux, des parcelles cadastrées AR 238p et AR 129p pour environ 74 m² d'emprise situées 5 et 7 passage de la Plée sur la commune de Basse-Goulaine, appartenant aux consorts MARCHAIS, nécessaire à l'élargissement de la voie, en concordance avec les alignements déjà données sur les propriétés adjacentes. La valeur vénale de ces parcelles est inférieure à 20 000 euros HT. Les frais de géomètre et d'acte notarié seront supportés par Nantes Métropole.
2008-1006	G. Retière	12/12/2008	Nantes. Opération "Les Etoiles de Loire" - Décision de financement - Agrément pour la construction d'un logements PLS – Bénéficiaire : M. et Mme BEAUVAIS Gérard.
2008-1007	G. Retière	12/12/2008	Nantes. Opération "Les Etoiles de Loire" - Décision de financement - Agrément pour la construction d'un logements PLS – Bénéficiaire : M. et Mme ROUE Yves Marie.
2008-1008	G. Retière	12/12/2008	Saint-Herblain. Opération d'acquisition-amélioration d'un logement locatif social, situé 12 Place des Thébaudières. Décision de clôture. Bénéficiaire : Atlantique Habitations
2008-1009	G. Retière	12/12/2008	Rezé. Opération de travaux d'accessibilité sur un logement, situé à La Houssais. Décision de clôture. Bénéficiaire : Habitat 44.
2008-1010	J.P. Fougerat	09/12/2008	Acquisition à titre gratuit auprès de Madame Renée BRION, domiciliés route de la haie à Sainte-Luce-sur-Loire, de la parcelle cadastrée section AZ n° 61, d'une contenance de 83 m², constituant une partie de la route de la Haie à Sainte-Luce-sur-Loire en vue de son classement dans le domaine public. Nantes Métropole supportera les frais résultant de l'acte authentique.

2008-1012	V. Demangeau	17/12/2008	Convention avec la SEM Culture et Patrimoine définissant les modalités de la mise à disposition de l'espace dit « rue des nefs » situé dans le bâtiment des nefs rue León Bureau à Nantes, pour une durée de 1 an, à compter de la date de notification de la convention, afin que le délégataire puisse louer ce site à des fins évènementielles. La présente convention est consentie moyennant le paiement d'un pourcentage lié à l'activité évènementielle de Nantes Culture et Patrimoine sur ce site. Le prix fixe de la location de la rue étant de 500 €, il est décidé d'appliquer sur chaque location, un pourcentage de 8%, qui revient à Nantes Métropole, le propriétaire. Une facturation globale sera réalisée annuellement d'après la liste des locations.
2008-1013	B. Aunette	11/12/2008	Convention avec la commune de SAINT LEGER LES VIGNES en vue de la gestion de l'immeuble cadastré section ZB n° 56 pour une superficie de 3 123 m² et situé à SAINT LEGER LES VIGNES, au lieudit « Les Galochets » dont Nantes Métropole s'est portée acquéreur, au titre des réserves foncières du « Programme Action Foncière – Habitat », pour une durée de 10 ans, à compter de la date du transfert de propriété et fixant les modalités financières de la gestion et de la cession de l'immeuble mis en réserve foncière.
2008-1014	B. Aunette	17/12/2008	Convention avec la commune de VERTOU en vue de la gestion de l'immeuble cadastré section AE n° 243 et situé à VERTOU, 135B, route de Nantes dont Nantes Métropole s'est portée acquéreur, au titre des réserves foncières du « Programme Action Foncière – Habitat », pour une durée de 10 ans, à compter de la date du transfert de propriété et fixant les modalités financières de la gestion et de la cession de l'immeuble mis en réserve foncière.
2008-1015	J.P. Fougerat	09/12/2008	Acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées BK 6 et BK 7 pour 752 m² d'emprise située chemin du Houssin sur la commune de Les Sorinières appartenant à Monsieur et Madame BILLON Noël en vue de leur classement dans le domaine public communautaire. La valeur vénale de ces parcelles est inférieure à 20 000 euros HT. Les frais d'acte notarié sont supportés par Nantes Métropole.
2008-1016	B. Aunette	11/12/2008	Convention avec la commune du PELLERIN en vue de la gestion de l'immeuble cadastré section AC n° 1 pour une superficie de 6 500 m² et situé au PELLERIN, au lieudit « l'Ouche Pissouse » dont Nantes Métropole s'est portée acquéreur, au titre des réserves foncières du « Programme Action Foncière – Habitat », pour une durée de 10 ans, à compter de la date du transfert de propriété et fixant les modalités financières de la gestion et de la cession de l'immeuble mis en réserve foncière.
2008-1017	C. Gautier	29/12/2008	Convention avec CIF Coopérative ayant pour objet le versement d'une subvention d'un montant de 7 228 € qui figure dans la délibération n° 2008-161 du conseil du 17 octobre 2008 relative à l'attribution de subventions aux tiers, pour l'opération suivante : - La Chapelle sur Erdre, ZAC des Perrières, Les Terrasses et le Hameau, (15 logements neufs), dans le cadre de la politique de Nantes Métropole en faveur de la performance énergétique dans le logement social (installation de capteurs solaires pour la production d'eau chaude sanitaire).
2008-1018	C. Gautier	29/12/2008	Convention avec Logi Ouest ayant pour objet le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € qui figure dans la délibération n°2008-161 du conseil du 17 octobre 2008 relative à l'attribution de subventions aux tiers pour les opérations suivantes : - La Chapelle sur Erdre, ZAC des Perrières (47 logements neufs), - Nantes, ZAC Erdre et Porterie (25 logements neufs) dans le cadre de la politique de Nantes Métropole en faveur de la performance énergétique dans le logement social (installation de capteurs solaires pour la production d'eau chaude sanitaire).

2008-1019	C. Gautier	29/12/2008	Convention avec la Nantaise d'Habitations ayant pour objet le versement d'une subvention d'un montant de 87 600 € qui figure dans la délibération n°2008-161 du conseil du 17 octobre 2008 relative à l'attribution de subventions aux tiers pour les opérations suivantes : - Vertou, Les Maraichers (16 logements neufs), Le Pellerin, Ex-gendarmerie (13 logements neufs), Le Pellerin, Ex-gendarmerie (9 logements existants), Nantes, La Haute-Mitrie (39 logements existants), Nantes, Bonnefoy (28 logements existants), Nantes, ZAC Bottière-Chesnais, ANFJT Bottière (83 logements neufs) dans le cadre de la politique de Nantes Métropole en faveur de la performance énergétique dans le logement social (installation de capteurs solaires pour la production d'eau chaude sanitaire).
2008-1020	C. Gautier	29/12/2008	Convention avec HABITAT 44 ayant pour objet le versement d'une subvention d'un montant de 36 222 € qui figure dans la délibération n°2008-161 du conseil du 17 octobre 2008 relative à l'attribution de subventions aux tiers pour les opérations suivantes : - Rezé, Château de Rezé (340 logements existants), Saint Sébastien sur Loire, La Malnoue (72 logements existants), Couëron, ZAC Ouest centre ville (18 logements neufs), Couëron, ZAC de la Métairie (26 logements neufs), Le Pellerin, Les Jonquilles (30 logements neufs), Saint Herblain, Les Tilleuls, 1&2 (23 logements neufs), Nantes, rue Adolphe Moitié (15 logements neufs), Nantes, rue des Roses (7 logements neufs), La Chapelle sur Erdre, ZAC des Perrières (34 logements neufs) dans le cadre de la politique de Nantes Métropole en faveur de la performance énergétique dans le logement social (installation de capteurs solaires pour la production d'eau chaude sanitaire).
2008-1021	C. Gautier	29/12/2008	Convention avec le groupe SNI SAMO ayant pour objet le versement d'une subvention d'un montant de 83 500 € qui figure dans la délibération n°2008-161 du conseil du 17 octobre 2008 relative à l'attribution de subventions aux tiers pour les opérations suivantes : - La Chapelle sur Erdre, ZAC des Perrières, Foyer ADAPEI (24 logements neufs), Nantes, Le Vallon des Dervallières (18 logements neufs), Carquefou, ZAC du Souchais / 4 (42 logements neufs), Nantes, Ile de Nantes, Terrain des gendarmes (43 logements neufs) dans le cadre de la politique de Nantes Métropole en faveur de la performance énergétique dans le logement social (installation de capteurs solaires pour la production d'eau chaude sanitaire).
2008-1022	J. F. Retière	18/12/2008	Convention ayant pour objet de régir la répartition des différentes responsabilités entre les partenaires du projet européen European Bus System of the Future (EBSF), projet de recherche à grande échelle, d'une durée de 4 ans (2008-2012), dont l'objectif est de définir le système de bus du futur afin d'accroître l'attractivité et d'améliorer l'image des systèmes de bus dans les aires urbaines ; ce projet, qui rassemble 51 partenaires européens, est coordonné par l'UITP (Union Internationale des Transports Publics). En tant qu'autorité organisatrice des transports, le rôle de Nantes Métropole dans le projet sera d'une part, d'apporter son expérience pour définir les conditions optimales d'exploitation, les différents concepts de services de transport par bus pour le futur ainsi que les infrastructures, équipements, matériel roulant, etc. et d'autre part, Nantes Métropole va jouer le rôle d'interface entre les partenaires du consortium et le Comité des autorités organisatrices de l'UITP. En contrepartie de son engagement dans le projet, Nantes Métropole percevra de la Commission Européenne, par l'intermédiaire de l'UITP, chef de file du projet, une subvention d'un montant maximal de 24 889,00€ TTC.

2008-1023	J. F. Retière	18/12/2008	Convention ayant pour objet de régir la répartition des différentes responsabilités entre les partenaires du projet européen BAPTS, dont l'objectif est d'encourager les actions innovantes dans les transports publics (BAPTS est l'acronyme de « Boosting Advanced Public Transport Systems », ce qui signifie « Encourager les systèmes de pointe des transports publics »). Le projet BAPTS entend atteindre cet objectif grâce au cofinancement de la Commission européenne et à la mise en réseau de villes de l'Europe du Nord-Ouest, dans le cadre du programme Interreg IVB ; Nantes Métropole a ainsi intégré un consortium de 9 villes comprenant le partenaire « leader » Bielefeld (Allemagne) mais aussi Darlington (Royaume-Uni), Dublin (Irlande), Eindhoven (Pays-Bas), Francfort (Allemagne), Liège (Belgique), Lille Métropole (France) et Southend-on-Sea (Royaume-Uni). En contrepartie de son engagement dans le projet, Nantes Métropole percevra du Secrétariat Technique Conjoint du programme Interreg IVB NWE, par l'intermédiaire de la ville de Bielefeld, chef de file du projet, une subvention maximale de 882 157,50€ TTC.
2008-1024	B. Aunette	11/12/2008	Convention avec la commune de REZE en vue de la gestion de l'immeuble cadastré section CM n°s 132, 464, 466 + moitié indivise de la CM 425 et situé à REZE rue Joseph et Lucien LECLERC dont Nantes Métropole s'est portée acquéreur, au titre des réserves foncières du « Programme Action Foncière – Habitat », pour une durée de 10 ans, à compter de la date du transfert de propriété et fixant les modalités financières de la gestion et de la cession de l'immeuble mis en réserve foncière.
2008-1025	B. Aunette	11/12/2008	Convention avec la commune de REZE en vue de la gestion de l'immeuble cadastré section CM 129 (lots 1, 4, 9) et situé à REZE 2, rue Joseph et Lucien LECLERC dont Nantes Métropole s'est portée acquéreur, au titre des réserves foncières du « Programme Action Foncière – Habitat », pour une durée de 10 ans, à compter de la date du transfert de propriété et fixant les modalités financières de la gestion et de la cession de l'immeuble mis en réserve foncière.
2008-1026	B. Aunette	11/12/2008	Convention avec la commune de REZE en vue de la gestion de l'immeuble cadastré section CM n° 130 (lot 1 de 50 m²19 et 3 de 100 m²) et situé 6, impasse des Trois Moulins dont Nantes Métropole s'est portée acquéreur, au titre des réserves foncières du « Programme Action Foncière – Habitat », pour une durée de 10 ans, à compter de la date du transfert de propriété et fixant les modalités financières de la gestion et de la cession de l'immeuble mis en réserve foncière.
2008-1027	B. Aunette	11/12/2008	Convention avec la commune de REZE en vue de la gestion de l'immeuble cadastré section AW n° 130 et situé 62 rue Emile Blandin dont Nantes Métropole s'est portée acquéreur, au titre des réserves foncières du « Programme Action Foncière – Habitat », pour une durée de 10 ans, à compter de la date du transfert de propriété et fixant les modalités financières de la gestion et de la cession de l'immeuble mis en réserve foncière.
2008-1028	B. Aunette	11/12/2008	Convention avec la commune de BRAINS en vue de la gestion de l'immeuble cadastré section B n° 1921p pour une superficie de 1 000 m² environ et situé à BRAINS, au 16 rue du Vieux Moulin dont Nantes Métropole s'est portée acquéreur, au titre des réserves foncières du « Programme Action Foncière – Habitat », pour une durée de 10 ans, à compter de la date du transfert de propriété et fixant les modalités financières de la gestion et de la cession de l'immeuble mis en réserve foncière.
2008-1029	B. Aunette	11/12/2008	Déclassement de la parcelle de terrain nu d'une contenance de 74 m² située à Nantes Bd Emile Gabory. Echange de parcelles entre Nantes Métropole et Nantes Aménagement. Cession par Nantes Métropole de parcelles de terrain cadastrées CZ n°s 271p, 273p, 277p et 275p, d'une superficie totale de 148 m² situées à Nantes rue Bonne Garde pour un montant de 13 320 € et d'une bande de terrain de 74 m² située Bd Emile Gabory au prix de 666 €, soit un montant total de 13 986 €. Acquisition par Nantes Métropole de la parcelle cadastrée CZ n°38p d'une superficie de 53 m² située à Nantes rue Bonne Garde pour un montant de 4 770 €. L'échange s'effectuera moyennant une soulte à la charge de Nantes Aménagement d'un montant de 9 216 €. Les frais de géomètre et d'acte notarié seront pris en charge par Nantes Aménagement.

2008-1030	P. Rimbert	12/12/2008	Convention de partenariat avec SID Développement définissant les modalités d'organisation de l'événement et de promotion de l'image de Nantes Métropole, partenaire officiel du Salon des Entrepreneurs du Grand Ouest édition 2008 à Nantes. En contrepartie des engagements pris par SID, Nantes Métropole s'engage à verser la somme de 55 000 € HT soit 65 780 € TTC.
2008-1031	J.P. Fougerat	16/12/2008	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition par Nantes Métropole, au profit de la ville de St Sébastien sur Loire, d'une maison, sise, 11 rue du 8 Mai 1945 à St Sébastien sur Loire avec cette commune, afin de prolonger la durée de cette convention d'une année supplémentaire à compter du 1er juillet 2008 avec possibilité de reconduction tacite à 5 reprises par d'égale période d'un an.
2008-1032	J.P. Fougerat	16/12/2008	Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de maisons sises à Rezé appartenant à Nantes Métropole, au profit de la commune de Rezé, afin de prolonger la durée de la convention d'une année supplémentaire à compter du 15 octobre 2008 avec possibilité de reconduction tacite à 5 reprises par d'égale période d'un an
2008-1033	C. Couturier	16/12/2008	Convention avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ayant pour objet de préciser les conditions d'attribution de l'aide financière accordée par l'A.E.L.B à Nantes Métropole pour les travaux de restauration et la mise en valeur de l'Ilette amont dans le cadre du contrat Neptune 3. Le montant des recettes attendues est fixé à 116 000 €.
2008-1034	J.F. Retière	22/12/2008	Convention technique et financière d'une durée de 2 ans, définissant les modalités du soutien de Nantes Métropole au Laboratoire Central des Ponts et Chaussées permettant le versement d'une subvention plafonnée à 25.000 € TTC, pouvant atteindre 50% du coût des prestations confiées à des cabinets spécialisés, pour la réalisation de l'étude préalable de son plan de mobilité.
2008-1035	J.P. Fougerat	19/12/2008	Remise gracieuse de 190,75 €, correspondant aux pénalités pour retard de paiement de la taxe locale d'équipement pour la construction localisée à Saint-Léger-les-Vignes accordée à M. et Mme NGUYEN TRI-DUNG et Sylvie. (redevable domicilié à Dakar).
2008-1036	J.P. Fougerat	19/12/2008	Remise gracieuse de 421 € accordée à M. MOINET Michel correspondant aux pénalités pour retard de paiement de la taxe locale d'équipement pour la construction localisée à Nantes. (Accumulation de problèmes sur la construction).
2008-1037	A. Mazzorana-Kremer	18/12/2008	Avenant n°1 à la convention conclue avec la mairie de Carquefou ayant pour objet de prendre en compte les modifications demandées dans le cadre du raccordement au réseau de télécommunication à haut débit de l'agglomération nantaise. Le montant forfaitaire du raccordement supplémentaire du site de type 1 s'élèvera à 15 245€ TTC, et pour le raccordement et l'exploitation des sites de type 2, il s'élèvera à la somme de 10 600 € TTC par an.
2008-1038	P. Chiron	23/12/2008	Convention avec l'Université de Nantes ayant pour objet le versement d'une subvention d'un montant de 50 000 € dans le cadre de la réalisation des centrales de production d'électricité, dont le coût est estimé à 450 000 €, et comprenant les études de faisabilités et l'installation des équipements solaires réalisés en plusieurs tranches de surfaces correspondant chacune à une technologie spécifique à vocation de recherche. La somme de 50 000 € figure dans la délibération n° 2008-33 du conseil du 17 octobre 2008 relative à l'attribution de subventions aux tiers.
2008-1039	J.P. Fougerat	19/12/2008	Marché selon la procédure adaptée, en vue de réaliser les prestations de service d'insertion et de qualifications professionnelles avec l'association OCEAN. La durée d'exécution est fixée à an, renouvelable 2 fois, portant la durée totale du marché à 3 ans, à compter de la notification du marché. Le montant annuel du marché est fixé à 19 000 euros net de taxes, soit 57 000 euros net de taxes pour la durée globale du marché.
2008-1041	P. Rimbert	18/12/2008	Convention avec l'association ENEID définissant les modalités de versement de la subvention de 5 333 € destinée à financer le projet spécifique d'insertion et de formation par le sport et la citoyenneté nommé « un but pour l'emploi, un but pour la vie ». La somme de 5 333 € figure dans la délibération n° 2008 - 161 du 17/10/2008 relative à l'attribution de subventions aux tiers.

2008-1042	R. Dantec	09/01/2008	Demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire ayant pour objet le versement de 104 000 € au profit de Nantes Métropole pour son action de lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides non agricoles (action n° 8 du CRBV).
2008-1043	J.P. Fougerat	06/01/2009	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par deux agents de Nantes Métropole. En effet, dans le cadre du 58ème congrès mondial de l'UITP et son exposition Mobility & City Transport qui se tiendra à Vienne du 7 juin au 11 juin 2009, Mademoiselle Anne VICENZOTTI et Monsieur Eric CHEVALIER agents de la Communauté urbaine accompagneront Monsieur Jean-François RETIERE, Vice-président, représentant Nantes Métropole.
2008-1044	J.P. Fougerat	22/12/2008	Convention avec la SCI GARBOU ayant pour objet la constitution d'une servitude de passage de câbles d'éclairage public et d'installation d'armoires de commandes sur la parcelle cadastrée section BB n° 125 située à LA CHAPELLE-SUR-ERDRE, propriété de la SCI GARBOU moyennant le versement d'une indemnité de 7000 € au profit de la SCI GARBOU, en compensation de l'indisponibilité de l'emprise nécessitée par les ouvrages.
2008-1045	J.P. Fougerat	30/12/2008	Bail, dérogatoire à l'article L145-5 du code du commerce, conclu avec Madame Lucienne Boireau pour la mise à disposition d'une maison d'une surface totale d'environ 80 m², sise, 37, rue Charles Chollet à Vertou au profit de Nantes métropole. En effet, suite à l'arrivée d'un nouvel agent dans les services du pôle du vignoble, il convient de réorganiser les locaux du Pôle. Or, durant ces travaux il est nécessaire de disposer de surfaces de bureaux supplémentaires. Le montant du loyer annuel est de 9 600 € HT soit 11 481,60 € TTC. Le bail est conclu à compter du 1er janvier 2009 pour une durée d'un an.
2008-1046	J.F. Retière	30/12/2008	Convention technique et financière d'une durée de 2 ans, définissant les modalités du soutien de Nantes Métropole au Crédit Mutuel Loire-Atlantique, Centre-Ouest permettant le versement d'une subvention plafonnée à 25.000 € TTC, pouvant atteindre 50% du coût des prestations confiées à des cabinets spécialisés, pour la réalisation de l'étude préalable de son plan de mobilité.
2008-1047	J.P. Fougerat	19/12/2008	Acquisition à titre gratuit d'un terrain nu d'une contenance totale de 32 m² cadastré BZ n°41p (future parcelle BZ n° 772) situé 40 rue du Château d'Eau à Rezé appartenant à Monsieur Gautreau Michel et Madame Cojocario Adeline, pour régularisation foncière dans l'objectif d'une incorporation ultérieure dans le domaine public. La valeur vénale de ce terrain est inférieure à 20 000 € HT. Les frais d'acte seront pris en charge par Nantes Métropole.
2008-1048	J.P. Fougerat	19/12/2008	Acquisition à titre gratuit d'un terrain nu d'une contenance totale de 27 m² cadastré BZ n°462p (future parcelle BZ n° 778) situé 82 rue du Château d'Eau à Rezé appartenant à Monsieur Sourisseau Philippe et Madame Pavageau Catherine, pour régularisation foncière dans l'objectif d'une incorporation ultérieure dans le domaine public. La valeur vénale de ce terrain est inférieure à 20 000 € HT. Les frais d'acte seront pris en charge par Nantes Métropole.
2008-1049	J.P. Fougerat	19/12/2008	Acquisition à titre gratuit d'un terrain nu d'une contenance totale de 49 m² cadastré BZ n°46p (future parcelle BZ n° 770) situé 56 rue du Château d'Eau à Rezé appartenant à Monsieur et Madame Bonneau Christophe, pour régularisation foncière dans l'objectif d'une incorporation ultérieure dans le domaine public. La valeur vénale de ce terrain est inférieure à 20 000 € HT. Les frais d'acte seront pris en charge par Nantes Métropole.
2008-1050	B. Aunette	17/12/2008	Convention avec la commune de Mauves-sur-Loire en vue de la gestion de l'immeuble cadastré section D n°s 1144, 2407 et 2230 et situé 6 Impasse de la Marchandière dont Nantes Métropole s'est portée acquéreur, au titre des réserves foncières du « Programme Action Foncière – Habitat », pour une durée de 10 ans, à compter de la date du transfert de propriété et fixant les modalités financières de la gestion et de la cession de l'immeuble mis en réserve foncière.

2008-1051	B. Aunette	17/12/2008	Défense des intérêts de Nantes Métropole confiée à Maître Martin-Bouhours, Avocat, (SELARL C.V.S Cornet Vincent Ségurel) 28 boulevard de Launay à Nantes devant le Tribunal de Grande Instance de Nantes afin que soit jugée la procédure d'exécution du jugement rendu par le Tribunal Administratif, portant sur la rétrocession du bien situé au lieu-dit « Les Censives » à Sainte Luce-sur-Loire et cadastrée AY 45 acquis par Nantes Métropole suite à une décision de préemption.
2008-1052	B. Aunette	17/12/2008	Délégation du droit de préemption urbain à la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire pour l'immeuble bâti cadastré CA n°149 pour une superficie de 1543,00 m², situé en zone UA à Saint-Sébastien-sur-Loire, 44 rue Jean Baptiste Robert, propriété des Consorts CORMERAIS au motif, dans le cas d'espèce, qu'il permettrait de constituer une réserve foncière destinée à la réalisation d'une opération de construction de logements incluant au minimum 50 % de logements sociaux, au prix et conditions figurant dans la DIA, à savoir au prix de quatre cent soixante mille euros (460 000,00 €) augmenté des frais de négociation d'un montant de vingt mille euros (20 000,00 €).
2008-1053	B. Aunette	17/12/2008	Convention avec la commune de Sautron en vue de la gestion de l'immeuble cadastré section BS n° 24 et situé rue de Bretagne à Sautron dont Nantes Métropole s'est portée acquéreur, au titre des réserves foncières du « Programme Action Foncière – Habitat », pour une durée de 10 ans, à compter de la date du transfert de propriété et fixant les modalités financières de la gestion et de la cession de l'immeuble mis en réserve foncière.
2008-1054	B. Aunette	17/12/2008	Convention en vue de la gestion de l'immeuble cadastré section BS n° 13 et situé 13, 13b, 15 rue de Bretagne à Sautron dont Nantes Métropole s'est portée acquéreur, au titre des réserves foncières du « Programme Action Foncière – Habitat », pour une durée de 10 ans, à compter de la date du transfert de propriété et fixant les modalités financières de la gestion et de la cession de l'immeuble mis en réserve foncière.
2008-1055	J.P. Fougerat	31/12/2008	Acquisition à titre gratuit d'un terrain nu d'une contenance totale de 20 m² cadastré BZ n°42p (future parcelle BZ n° 768) situé 42 rue du Château d'Eau à Rezé appartenant à Madame Dubois Catherine, dans l'objectif d'une incorporation ultérieure dans le domaine public. La valeur vénale de ce terrain est inférieure à 20 000 € HT.
2008-1056	J.P. Fougerat	31/12/2008	Acquisition à titre gratuit d'un terrain nu d'une contenance totale de 22 m² cadastré BZ n°503p (future parcelle BZ n° 774) situé 92 rue du Château d'Eau à Rezé appartenant à Monsieur Loonis Alain et Madame Nassif Pascale, dans l'objectif d'une incorporation ultérieure dans le domaine public. La valeur vénale de ce terrain est inférieure à 20 000 € HT.
2008-1057	C. Couturier	24/12/2008	Convention avec Monsieur et Madame LAFITTE ayant pour objet la constitution d'une servitude de passage de canalisations publiques sur la parcelle cadastrée section CI n°83, située à ORVAULT, 13 rue des Baillauds, dont ils sont propriétaires. Cette servitude est consentie à titre gratuit, les frais d'acte et de publication à la conservation des hypothèques étant à la charge de Nantes Métropole.
2008-1058	C. Couturier	24/12/2009	Convention avec Monsieur et Madame POULIQUEN ayant pour objet la constitution d'une servitude de passage de canalisations publiques sur la parcelle cadastrée section CI n°86, située à ORVAULT, 15 rue des Baillauds, dont ils sont propriétaires. Cette servitude est consentie à titre gratuit, les frais d'acte et de publication à la conservation des hypothèques étant à la charge de Nantes Métropole.
2008-1059	J.P. Fougerat	29/12/2008	Avenant n°1 au marché n° 2007-480 de maintenance des licences Central Stock et Central Park conclu avec la société AS TECH SOLUTIONS pour intégrer la maintenance des licences supplémentaires et de l'option Multi Parc à compter du 01 janvier 2009. La maintenance supplémentaire entraîne une revalorisation du montant du marché dans les conditions suivantes : Maintenance supplémentaire : 663 € HT par an - Service d'aide à l'exploitation : 332 € HT par an, soit un coût total annuel de 995 € HT par an représentant une augmentation de 3,6 % du montant du marché sur la période 2007 à 2010.

2008-1061	B. Aunette	19/12/2008	Exercice du droit de préemption sur l'immeuble non bâti, cadastré AP292 - AP394p - AP477p - AP289 - AP293 - AP290 - AP291 - AR403 - AR405 - AR453 - AR455 – AR165 - pour une superficie d'environ 8 715 m², situé en zone 1AU, à Saint-Aignan-Grandlieu, au Jardin de la Noë Nozou, appartenant aux Consorts MENARD en vue de la constitution d'une réserve foncière pour une opération d'habitat sur le secteur, répondant ainsi à un intérêt général et à un des objets de l'article L 300-1 ainsi qu'aux objectifs de la fiche action n°5 du PLH en ce qu'elle permet une production d'habitat diversifié par la réalisation de 21 logements. Prix d'acquisition : 8€ le m² pour environ 8 715 m² (arpentage à prévoir) avec faculté, à défaut d'acceptation de cette offre, de faire fixer le prix comme en matière d'expropriation, toute autre charge ou indemnité non mentionnée dans la DIA restant exclue.
2008-1062	J.P. Fougerat	15/12/2008	Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 55 Millions d'€uros, afin de financer les investissements 2009 de la communauté urbaine de Nantes, dont les caractéristiques sont les suivantes : Durée : 15 ans - Périodicité : trimestrielle - Amortissement : progressif - Indexation : Euribor 12 mois - Marge : 0,38% - Date limite de versement : 30 Juin 2009.
2008-1064	B. Aunette	19/12/2008	Délégation du droit de préemption urbain à la commune de Saint-Jean-de-Boiseau pour l'immeuble bâti, cadastré E 2605, pour une superficie de 2 345 m², situé en zone UA, à Saint-Jean-de-Boiseau, 32 rue du Landas, propriété des consorts Averty-Truin, au motif, dans le cas d'espèce, qu'il permettrait de constituer une réserve foncière destinée au développement des équipements publics de la commune, et à la réalisation de logements aux prix et conditions figurant dans la DIA, à savoir au prix de 300 000 € augmenté des frais de négociation d'un montant de 15 000 €.
2008-1066	J.P. Fougerat	30/12/2008	Avenant n°1 au marché n° 2008-2780 avec la société LYNX Assistance, relatif à des prestations de gardiennage et de sécurisation du terrain de Cheviré à Nantes afin de prolonger la durée de ce marché qui devait s'achever le 31 décembre 2008, jusqu'au 31 mai. En effet, le terrain de Cheviré, objet de ces prestations, sur lequel sont installées des familles de ROMS, n'a pas pu être fermé comme prévu initialement au 31 décembre 2008 et il convient d'y maintenir des prestations de gardiennage et de sécurisation. Cet avenant ne modifie pas les montants minimum (250 000 € HT) et maximum (650 000 € HT) de ce marché.
2008-1067	J.P. Fougerat	08/01/2009	Convention précaire de sous-location, entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes afin de mettre à disposition de cette dernière des locaux d'une surface d'environ 498 m² et des parkings dans cet immeuble, Tour Magellan sise 5, rue Vasco de Gama à Nantes. La convention de sous-location précaire prendra effet le 27 janvier 2009 pour une durée maximum de 23 mois. La sous-location est consentie à titre gracieux pour le loyer. Le sous-locataire versera au locataire au titre d'avance sur les charges locatives, l'impôt foncier et la taxe d'enlèvement des déchets ménagers, un montant de 11 140,60 € annuel, payable en quatre termes de paiement égaux et d'avance les 1er avril, 1er juillet et 1er octobre, 1er janvier. Le 1er terme (période du 27 janvier au 31 mars 2009) sera payé au prorata temporis.
2008-1097	P. Rimbert	30/12/2008	Convention avec l'ADAVI ayant pour objet le versement d'une subvention d'un montant de 70 000 € dans le cadre de la politique de Nantes Métropole en faveur de la prévention de la délinquance. La somme de 70 000 € figure dans la délibération n° 2008-202 du conseil du 12/12/2008 relative à l'attribution de subventions aux tiers.
2008-1098	R. Lannuzel	07/01/2009	Convention avec la Ville de Nantes définissant les modalités de versement de la participation de Nantes Métropole au projet Cameroun d'un montant de 75 000 € dans le cadre du 1% Eau et Assainissement. La somme de 75 000 € figure dans la délibération n° 2008-202 du conseil du 12/12/2008 relative à l'attribution de subventions aux tiers.

2008-1100	C. Gautier	18/12/2008	Convention avec la société TERRA ECONOMICA d'une durée de 3 ans à compter de sa notification, définissant les modalités de participation de Nantes Métropole pour un montant global de 83 000 € qui figure dans la délibération n° 2008-202 du 12 décembre 2008 relative à l'attribution de subvention aux tiers, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de développement construit sur un plan d'investissement sur le web couplé à une sortie nationale du magazine en kiosque.
2008-1101	J.P. Fougerat	28/12/2008	Avenants n°2 aux marchés de travaux n°2007/6690, n°2007/6700 et n°2007/6790 relatifs à la construction du bâtiment de direction du pôle sud-ouest – Parc d'activités de la Bouvre sur la commune de Bouguenais ayant pour objet la réalisation de travaux complémentaires, ou la suppression de certaines prestations initialement prévues dans les conditions définies ci-après : Lot n° 7 Menuiseries extérieures Miroiterie Fermetures conclu avec la société Atlantique Aluminium. Montant du marché initial : 189 000,00 € HT - montant de l'avenant 1 : - 690,99 € HT - montant de l'avenant 2 : - 3 164,26 € HT - nouveau montant du marché : 185 144,75 € HT, soit - 2,04 %. Lot n°8 Menuiseries intérieures bois conclu avec la société Nouzillier - Montant du marché initial : 96 019,88 € HT - montant de l'avenant 1 : - 5 434,85 € HT - montant de l'avenant 2 : 6 972,64 € HT - nouveau montant du marché 97 557,67 € HT, soit + 1,60 %. Lot n° 17 Electricité courants faibles conclu avec la société La Régionale ECII - Montant du marché initial : 166 700,00 € HT - montant de l'avenant 1 : - 5 114,50 € HT montant de l'avenant 2 : 5 317,70 € HT. Nouveau montant du marché : 166 899,20 € HT, soit + 0,12 %.
2008-1102	J.P. Fougerat	06/01/2009	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par Mademoiselle Anne VICENZOTTI, Chargée de mission à Nantes Métropole (direction générale déplacements) à l'occasion de son déplacement à Toulouse du 21 au 23 janvier 2009 dans le cadre de la Conférence finale CIVITAS II.
2008-1103	J.P. Fougerat	28/12/2008	Convention avec la société LUMIPLAN ayant pour objet de définir les modalités juridiques, techniques et financières d'acquisition de deux journaux électroniques magnétiques. Elle prendra effet à compter de sa date de notification après signature par les parties contractantes et prendra fin à la date du paiement intégral des sommes dues par Nantes Métropole au titre de la présente convention. En contrepartie Nantes Métropole versera à la société Lumiplan la somme de 3 460 € HT soit 4 138, 16 € TTC.
2008-1104	Y. Guin	18/12/2008	Convention avec l'Université de Nantes relative à l'attribution d'une subvention de 50 000 € pour l'acquisition de fonds documentaires. Cette somme figure dans la délibération n°2008-161 du Conseil du 17 octobre 2008 relative à l'attribution de subventions aux tiers.
2008-1105	Y. Guin	18/12/2008	Convention avec l'Université de Nantes relative à l'attribution d'une subvention de 15 000 € pour un projet de recherche consacré aux «achats publics équitables et responsables» de Nantes Métropole et de ses communes.
2008-1106	G. Retière	05/01/2009	Avenant n°1 au marché n° 2007-3070 selon la procédure adaptée en vue de réaliser une étude de programmation urbaine du secteur Boulevard de la Baule à Saint-Herblain, avec le groupement AUP / Mobilitude / Sogreah / Polygone ayant pour objet de réduire le périmètre initial de l'étude. Le montant de l'avenant représente une moins-value de 22 630 € HT portant le montant initial de la tranche ferme de 63 100 € HT à 40 470 € HT, soit - 35,86%.
2008-1107	Y. Guin	18/12/2008	Convention avec l'Université de Nantes relative à l'attribution de 2 bourses de recherche en faveur des chercheurs Virginie Merz et Maxime Mahé pour un montant de 137 220 €, sous réserve du vote des budgets correspondants. Les paiements seront échelonnés sur la durée de la convention selon l'échéancier suivant, 22 870 € en 2008, 45 740 € en 2009, 45 740 € en 2010 et 22 870 € en 2011. La somme de 22 870 € correspondant au premier paiement figure dans la délibération n°2008-161 du Conseil du 17 octobre 2008 relative à l'attribution de subventions aux tiers.

2008-1108	J.P. Fougerat	30/12/2008	Convention d'occupation du domaine public, avec le GIE ATLANTIS portant sur une aire de stationnement dénommées P1 d'une capacité de 750 places, sur le site d'Ar Mor, à Saint-Herblain pour les dates suivantes : - les mercredis 7 et 14 janvier 2009 de 10 h 00 à 21 h 00 - les samedis 10 et 17 janvier 2009 de 10 h 00 à 21 h 00. L'occupation de l'aire de stationnement est consentie moyennant une indemnité d'un montant de 70 € par jour, soit sur la période concernée d'un montant de 280 €.
2008-1113	P. Rimbert	18/12/2008	Convention avec l'association Solidarité Emploi, définissant les modalités de participation de Nantes Métropole pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 23 500 € au titre de l'année 2009 qui figure dans la délibération n° 2008-202 du conseil du 12/12/2008 relative à l'attribution de subventions aux tiers.
2008-1114	P. Rimbert	18/12/2008	Convention avec l'association ATAO, définissant les modalités de participation de Nantes Métropole pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 52 000 € au titre de l'année 2009 qui figure dans la délibération n° 2008-202 du 12/12/2008 relative à l'attribution de subventions aux tiers.
2008-1115	P. Rimbert	18/12/2008	Convention avec l'association L'Homme Debout, définissant les modalités de participation de Nantes Métropole pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 24 000 € au titre de l'année 2009 qui figure dans la délibération n° 2008-202 du 12/12/2008 relative à l'attribution de subventions aux tiers.
2008-1116	P. Rimbert	18/12/2008	Convention avec l'association OCEAN, définissant les modalités de participation de Nantes Métropole pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 66 000 € au titre de l'année 2009 qui figure dans la délibération n° 2008-202 du 12/12/2008 relative à l'attribution de subventions aux tiers.
2008-1117	P. Rimbert	18/12/2008	Convention avec l'association Ateliers des deux rives, définissant les modalités de participation de Nantes Métropole pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 47 000 € au titre de l'année 2009 qui figure dans la délibération n° 2008-202 du 12/12/2008 relative à l'attribution de subventions aux tiers.
2008-1118	P. Rimbert	18/12/2008	Convention avec l'association Mediagraph, définissant les modalités de participation de Nantes Métropole pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 24 000 € au titre de l'année 2009 qui figure dans la délibération n° 2008-202 du 12/12/2008 relative à l'attribution de subventions aux tiers.
2008-1119	C. Couturier	23/12/2008	Convention avec la commune de Treillières afin de définir les conditions techniques et financières aux termes desquelles Nantes Métropole assure le transfert et le traitement des eaux usées de la zone de Ragon, pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2009. En contrepartie Nantes Métropole percevra chaque année de la commune de Treillières, une somme équivalente à 58 % de la redevance d'assainissement communautaire appliquée à la consommation d'eau des usagers de la zone de Ragon.
2008-1120	J.F. Retière	06/01/2009	Convention avec ADYAL Grands Comptes SAS agissant au nom et pour le compte de Réseau Ferré de France pour l'occupation d'un terrain de 45 m² appartenant au domaine public de RFF, cadastrée n°167p, section CK, situé rue Marcel Paul, pour l'aménagement d'une continuité piétonne directe du parking vers la gare et l'implantation de deux abris de caisses et d'un abri de gardien pour l'exploitation dudit parking en enclos : PK Gare Sud 3. La convention est conclue pour une durée de 5 ans, moyennant une redevance annuelle de 268 € HT.
2008-1122	G. Retière	29/12/2008	Abrogation de la décision 2002-415. Modification de la régie d'avances sur salaires. Au regard de l'évolution des besoins de l'activité de la direction des ressources humaines de la Communauté urbaine de Nantes, la régie d'avances salaires demeure au sein de la direction des ressources humaines basée au siège de Nantes Métropole, 2 cours du Champ de Mars à Nantes. La régie paie les dépenses suivantes : - versement d'une partie des traitements aux agents dont les paies n'ont pu être établies pour le mois en cours dans la limite de 85% du traitement net à payer, les gratifications de stage, les indemnités chômage du fait du versement trop tardif dans le traitement du dossier. Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 50 000 euros justifié par la nature de l'activité.

2008-1123	G. Retière	29/12/2008	Modification de la régie de recettes pour la restauration au sein de la direction des Ressources Humaines. Afin de tenir compte des besoins générés par l'activité de Nantes Métropole et des modifications apportées quant aux modalités de recouvrement du titre restaurant, le montant maximum de l'encaisse à conserver par le régisseur est fixée 2 000 €.
2009-01	J.P. Fougerat	08/01/2009	Bail de location précaire d'un terrain, sis, chemin du couvent à Bouguenais, appartenant à Nantes Métropole avec l'association ATAO - Le bail est conclu à compter du 1er février 2009 pour une durée d'un an, reconductible une seule fois pour une durée de 11 mois. Montant du loyer annuel : 1500 €